



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 28 juin 2018

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 28 juin 2018

1 - Délégations de vote.....	5
2 - Désignation des secrétaires de séance.....	5
3 - Communications du maire.	5
4 - Procès-verbal de la séance du jeudi 24 mai 2018. Approbation.....	17
5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.	17
6 - Compte de Gestion 2017.....	18
7 - Compte Administratif 2017.	27
8 - Compte Administratif 2017. Affectation des résultats.	28
9 - Contractualisation financière avec l'État.....	28
59 - Vœu sur la contractualisation financière entre l'État et les collectivités territoriales.....	29
10 - Accueil de jeunes volontaires du service civique au sein de la collectivité. ..	35
11 - Aménagement de la rue Saint-Leu. Déclaration préalable.....	36
12 - Médiation dans des litiges relevant de la compétence du juge administratif. Convention.....	42
13 - Modification des limites territoriales entre les communes d'Amiens et de Pont-de-Metz. Entrée nord du centre hospitalier universitaire Amiens Picardie...	43
14 - Parc de la Hotoie. Union des Pêcheurs de l'Amiénois et Modèle Yacht Club Picard. Occupation du domaine public. Conventions.....	43
15 - Projet ANRU. Quartier Étouvie. SIP. Mise à disposition d'un local pour la création d'une Maison des projets. Convention.	43
16 - Stade Charassain. Construction de vestiaires. Fonds de concours. Convention.....	45
17 - Accueil d'étudiants en service sanitaire.....	46
18 - Saint Maurice. Jardins solidaires. Espace de Vie Sociale. Subvention d'investissement attribuée par la CAF pour financer les dépenses d'aménagement d'un local. Convention.	46
19 - Centre régional jeunesse et sport Ligue de Picardie de Tennis. Cession au profit de la Ligue des Hauts-de-France de Tennis.....	46
20 - Cession de parcelles. Route de Rouen. Au profit de la société Sigla 9.....	47
21 - Cession d'une parcelle non bâtie rue Lescouvé.....	47
22 - Cession. Rue Saint Leu. Construction d'une nouvelle salle de spectacle.	47
23 - Cession. Groupe Édouard Denis. Immeuble sis 52, rue Saint-Honoré cadastré section AR n°351 et délaissé de voirie cadastré section AR n°502.	48
24 - Désaffectation. Déclassement. Partie de la parcelle AX n°634. Square Friant Les 4 Chênes.	48
25 - Cession. Fédération Française du Bâtiment BTP Somme. Terrain cadastré section AX n°596 (partie) et AX n°634 (partie). Square Friant les 4 Chênes.....	49
26 - Maison du Cil. Construction de 36 logements situés grande rue du Petit Saint Jean. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	49

27 - Maison du Cil. Construction de 52 logements locatifs collectifs situés allée du Coteau. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	49
28 - Maison du Cil. Construction de 8 logements rue Cosserat. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.	50
29 - Maison du Cil. Construction d'un projet de 36 logements collectifs (27 PLUS et 9 PLAI). 90, Grande rue du Petit Saint-Jean. Participation financière. Convention.....	50
30 - OPH d'Amiens Métropole. Opérations de réhabilitation de 67 logements individuels diffus. Participations financières. Conventions.	50
31 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 170 logements situés rues Montaigne et Marivaux. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.	51
32 - SIP. Acquisition en VEFA. Projet de 49 logements collectifs (39 PLUS et 10 PLAI), rue Philippe Lebon et rue Chabannes. Participation financière. Convention.	51
33 - ZAC Gare La Vallée. Déclassement d'emprises affectées à l'espace public (CR 615p et 716p).....	51
34 - ZAC Gare La Vallée. Cession d'emprises à la SPL Amiens Développement (CR 615p et CR 716p).....	52
35 - Amiens For Youth Capitale Européenne de la Jeunesse 2020. Sponsoring de MVE Bâtiment pour l'opération customisation de cuves. Convention.	52
36 - Création d'un Conseil de Jeunes Amiénois 2018-2020.....	53
37 - Projet de création d'un barreau routier d'accès au CHU Sud d'Amiens sur le territoire des communes de DURY et SALOUEL. Procédure d'enquête publique. Avis.....	57
38 - Associations patriotiques. Année 2018. 1ère répartition. Subventions.	58
39 - Indemnité des Directeurs d'écoles pour la réalisation de tâches administratives et organisationnelles. Année scolaire 2018/2019. Convention.....	59
40 - Enfants scolarisés hors de la commune de résidence. Forfait communal. 2017-2018	59
41 - Association fondation étudiante pour la ville (AFEV). Subvention 2018. Convention.....	59
42 - Réaménagement de la salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville. Création de 12 nouvelles places. Autorisations administratives.....	60
43 - Remplacement des châssis de toit de l'Hôtel de Ville avec des stores intégrés. Autorisations administratives.	60
44 - Mise en place d'une stèle commémorative au square Saint-Denis, Place René Goblet.	60
45 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. Actualisation des tarifs.....	61
46 - Amiens Énergies. Création d'une chaufferie biomasse chemin de Vauvoix. Autorisation de dépôt de permis de construire.	62
47 - Délocalisation de la production horticole de la collectivité et construction d'un hangar. Autorisation administrative.....	64

48 - Animation des espaces partagés de la résidence intergénérationnelle du 190, rue Jean Moulin à Amiens. Conventions de partenariat, de mise à disposition des espaces partagés et de versement de subvention.	66
49 - Association Design Numérique. Occupation d'un local partagé au sein du pôle associatif attenant à l'école Pigeonnier A. Convention.	66
50 - Centre de Loisirs Marivaux Primaire. Réfection complète des 3 salles du centre. Autorisations administratives.....	67
51 - École maternelle Marivaux. Réfection complète de la cour et travaux de rénovation du préau et des circulations. Autorisations administratives.....	67
52 - École Primaire Émile Lesot B. Travaux. Autorisations administratives.	67
53 - École primaire Michel Ange. Continuité des investissements 2015 et 2016 dans la réfection complète de la structure sur deux années 2018 et 2019. Autorisations administratives.	68
54 - Restaurant scolaire Le Soleil. Mise aux normes et création d'un bureau pour la gérante. Autorisations administratives.	68
55 - Pôle Associatif Condorcet. Aménagement et mise en conformité ERP et accessibilité. Autorisations administratives.	68
56 - École maternelle André Chenier. Travaux de rénovation. Autorisations Administratives.....	68
57 - Parking Centrum. Contrat de location longue durée d'emplacements de stationnement avec la Direction Départementale de la sécurité publique.	69
58 - Quartiers Sainte-Anne - Noyon - Riolan. Extension du stationnement résidentiel payant.	70
59 - Questions orales/vœux.....	84

La séance est ouverte à 18 h 13.

MME FOURÉ : Je n'ai pas ma petite cloche ? Est-ce que nous avons le quorum ? Mes chers collègues, nous allons démarrer. Donc, je déclare la séance ouverte. J'aime bien utiliser la petite cloche. Je trouve que c'est plus agréable que de dire que la séance est ouverte comme ça, tout bêtement, si je puis dire. Mais en tout cas, la séance est ouverte, donc le public peut rentrer. Malgré tout, elle est bien ouverte, évidemment ! C'est important.

1 - DÉLÉGATIONS DE VOTE.

MME FOURÉ : Comme à l'accoutumée, on commence par les délégations de vote. J'ai reçu des délégations de vote :

M. Jean-François CLAISSE	donne pouvoir à	Mme Chantal MODESTE
M. Pascal FRADCOURT	donne pouvoir à	Mme Raïfa MAKDASSI
M. Clément STENGEL	donne pouvoir à	M. Patrick PIGOUT
M. Paul-Éric DÈCLE	donne pouvoir à	M. Matthieu BEAUVARLET
M. Hubert DELARUE	donne pouvoir à	M. Marc FOUCAULT
Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	Mme Hélène BOUCHEZ
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Maryse LION-LEC	donne pouvoir à	Mme Françoise BERGER
M. Jean-Yves BOURGOIS	donne pouvoir à	Mme Margaux DELÉTRÉ
M. Didier CARDON, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Jacques LESSARD
Mme Catherine GARDEZ, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Vladimir MENDES-BORGÈS
Mme Marie-Claire BOUVET	donne pouvoir à	M. Yves DUPILLE

DONT ACTE

2 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

MME FOURÉ : Monsieur MONTIGNY est-il là ? Oui. Il est d'accord ? Merci. En l'absence de Paul-Éric DÈCLE, Matthieu BEAUVARLET ? Merci. Il en est ainsi décidé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURÉ : Je vous informe que j'ai reçu deux vœux et trois questions orales que nous évoquerons en fin de séance, sauf pour le vœu déposé sur la contractualisation avec l'État que je vous propose d'aborder au moment où nous discuterons du dossier sur le fond.

Je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 13 septembre à 18 heures ici-même et comme je l'ai dit en réunion avec les présidents de groupe, à cette occasion-là, donc lors du conseil municipal du 13 septembre, Margaux DELÉTRÉ présentera le dossier « Amiens, Capitale européenne de la jeunesse » puisque j'avais estimé qu'aujourd'hui on avait un conseil municipal déjà suffisamment chargé pour pouvoir de préférence reporter ce point à cette séance, d'autant que la séance du 13 septembre a lieu avant la date des assises consacrées à la jeunesse.

Je m'étais engagée dans un récent conseil municipal à ce que nous fassions le point sur la future rentrée scolaire et notamment avec le retour à la semaine de 4 jours. Donc, je passe tout de suite la parole à Mathilde ROY pour ce sujet.

MME ROY : Merci Madame le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Ce point sera présenté sous trois aspects : le premier lié aux mesures de la carte scolaire, ensuite le retour sur la consultation qui a permis de définir ce qui pourrait être présenté à cette rentrée, et enfin ce que nous organisons réellement pour cette rentrée du mois de septembre 2018.

Tout d'abord, sur les mesures de carte scolaire, il convient quand même d'évoquer ce que l'on a dû préparer en termes de dédoublement de classes, puisque vous savez que pour cette rentrée il y avait une extension du dispositif de dédoublement. Nous ne sommes plus seulement dans le cadre des CP dédoublés, mais nous sommes aussi dans le cadre des CE1 dédoublés avec une extension en REP et REP+. Par conséquent, il nous a fallu pouvoir trouver, identifier et préparer 17 classes supplémentaires pour cette prochaine rentrée. Dans l'ensemble des établissements concernés, nous avons trouvé des solutions. Il n'y a que pour l'école de Longpré où ce sera un modulaire qui sera installé tout début septembre parce qu'ailleurs il n'y a absolument pas de locaux disponibles.

Sur le deuxième point (« Veiller aux différentes mesures de carte scolaire »), nous avons bénéficié au total de 8 ouvertures puisque nous avons eu l'agréable surprise d'apprendre que vendredi dernier nous avons obtenu 5 ouvertures de classes supplémentaires. Je vais vous rappeler ces différentes ouvertures.

Nous avons une ouverture de classe maternelle à l'école primaire Longpré, une ouverture de classe à la maternelle Edmond Rostand, une ouverture de classe ULIS à l'élémentaire André Bernard.

Les récentes ouvertures sont les suivantes :

- Une ouverture de classe élémentaire à l'école primaire Barni,
- Une ouverture de classe à l'élémentaire Beauvillé,
- Une ouverture de classe à l'élémentaire La Vallée,
- Une ouverture de classe à l'élémentaire Michel Ange,
- Et enfin une ouverture de classe à l'élémentaire Edmond Rostand.

Sont toujours d'actualité malheureusement, bien qu'on soit à nouveau remontés au créneau, si je puis dire, pour les éviter, la fermeture de classe à l'école primaire Beauvais ainsi que la fermeture de classe à l'école primaire Les Violettes.

Enfin, nous aurons aussi la fusion des écoles et des périmètres Noyon et Jean Macé élémentaire. On avait peut-être déjà eu l'occasion de l'évoquer, donc je le rappelle juste.

Ça, ce sont les mesures de carte scolaire dont vous pouvez noter qu'elles sont plutôt favorables à la ville et on espère qu'on pourra encore obtenir peut-être de bonnes nouvelles par la suite.

Maintenant, si on en vient à tout ce qui a trait à l'organisation de la semaine qui sera en vigueur à la rentrée, juste en préliminaire vous dire que nous avons, si vous vous en souvenez, mené une concertation à l'attention de différents publics.

Tout d'abord à l'attention des parents. Nous les avons questionnés. Nous avons adressé 7 518 questionnaires en novembre. 2 432 ont été réceptionnés, bien qu'on ait envoyé une enveloppe T pour la réponse, ce qui correspondait à 33 % de retour. Et sur ces retours, nous avons 79 % qui sont favorables au retour à la semaine de 4 jours.

Nous avons également envoyé un questionnaire à l'attention des directeurs des 82 écoles, là aussi en novembre. On en a réceptionné 75, ce qui a correspondu à un taux de retour de 91 %. Et nous avons parmi eux 93 % qui sont favorables au retour à la semaine de 4 jours.

Nous avons eu également une concertation auprès des enfants, mais qui s'est faite en janvier et qui était plutôt sur la nature des activités et s'ils s'y étaient inscrits eux-mêmes ou quoi. On aura l'occasion d'y revenir ultérieurement au cours de l'année.

Sur le vote des conseils d'école, là aussi il fallait qu'il y ait un vote explicite sur cette question dans les conseils d'école. Nous avons eu 98 % des conseils d'école qui étaient pour le retour à la semaine des 4 jours. Sur les 2 % de différence, ce sont des écoles qui soit au niveau de leur conseil ne se sont pas prononcées ou n'ont pas dégagé de majorité significative pour savoir si elles étaient plutôt pour ou plutôt contre.

Par conséquent, ayant entendu l'ensemble des parties prenantes, si on peut dire, nous avons envisagé de préparer la rentrée 2018 sur les bases suivantes :

- **Retour à la semaine de 4 jours** puisque c'est unanimement ce qui a été plébiscité, avec les 4 jours de classe qui seront les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Vous vous doutez que ni le mercredi ni le samedi ne sont ressortis des jours pour lesquels il y avait une volonté d'aller en classe.
- **Les horaires d'école** : on va revenir à ce qui a pré-existé à la réforme de 2014, à savoir que l'ensemble des écoles de la ville, à l'exception de deux sur lesquelles je reviendrai, auront toutes les mêmes horaires, ce qui n'avait pas été le cas quand il y avait eu la réforme. Il y avait eu des horaires assez atypiques. Il y avait trois ou quatre scénarii d'école. À la rentrée, les horaires seront les suivants : 8 h 30 – 11 h 45 – 13 h 45 – 16 h 30 avec partout une pause méridienne de deux heures. Là aussi, ça n'était pas forcément le cas, lié à la réforme des rythmes. Il y a eu des volontés de certains conseils à l'époque d'avoir moins de deux heures. Il y aura, comme actuellement, l'ouverture des portes 10 minutes avant l'horaire de classe le matin et après la coupure du midi. Et nous avons deux écoles qui ont souhaité avoir des horaires un petit peu différents pour permettre le cheminement des parents pour conduire les enfants soit à l'école maternelle, soit à l'école primaire, mais là en l'occurrence plutôt de la primaire vers la maternelle. Ce sont en l'occurrence les écoles Chemin des Plantes et l'ex-annexe IUFM qui s'appelle désormais Chemin des Hayettes, et l'autre école c'est Jean Macé Noyon. Là, il y a juste un décalage de 10 minutes par rapport aux horaires des autres écoles puisque c'est 8 h 40 – 11 h 55 et 13 h 55 – 16 h 40.
- **Nous maintiendrons également le dispositif des études surveillées** en attendant d'avoir plus de précisions, dans la mesure où normalement était annoncé un dispositif

« Devoirs faits » qui serait le pendant de ce qui se faisait au collège, et ce dans les 48 écoles élémentaires et primaires, activités gratuites pour l'ensemble des familles, lesquelles avaient eu un franc succès, vous le savez, dans le cadre de la réforme puisque les enfants sortant plus tôt, il y avait plus de fréquentation aux études. Dans l'immédiat, nous prévoyons de mettre en place ces études pendant une heure, et ce dès la fin de l'école, dans l'ensemble des écoles concernées (élémentaires et primaires). Et si jamais le dispositif « Devoirs faits » voit le jour, vu que c'est un dispositif de l'Éducation nationale, nous aviserons.

- **Par ailleurs, il y a également le maintien du travail partenarial entrepris dans le cadre du projet éducatif de territoire.** Ça, c'est quelque chose qu'on avait acté avec l'ensemble des directeurs d'école et l'ensemble des structures intervenant au profit des enfants, ainsi que l'Inspection quand on avait fait le bilan de l'ensemble de ce qui leur était proposé.

En cela on a été, si je puis dire, confirmés dans nos choix puisque le Plan mercredi, qui a été annoncé pas plus tard que la semaine dernière par le ministre de l'Éducation nationale, reprend les fondements en fait de ce qui avait été dans les prémices, à savoir le PEDT, à savoir donner du sens aux interventions éducatives en favorisant une continuité éducative et en proposant des parcours cohérents et de qualité, veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles, assurer une dynamique autour du projet en favorisant un travail de partenariat associant l'ensemble des acteurs, ce qui était déjà le cas, et enfin assurer une offre en matière d'activités sur l'ensemble des secteurs de la ville.

Donc il va nous falloir reformaliser l'ensemble de nos objectifs dans un document qui sera un PEDT bis mais qui s'appellera peut-être « Plan Mercredi ». Le ministère n'a pas su encore pour l'instant nous dire précisément. Donc, on reprendra les objectifs qui étaient dans le projet éducatif global et déclinés plus spécifiquement dans le projet éducatif de territoire et on réaffirmera notre volonté d'assurer partout des activités.

En conséquence, on a le maintien des accueils de loisirs existants et le suivi de l'évolution des effectifs réellement constatée. On les met en place et ensuite on voit quel est le succès rencontré par ces structures. Ces accueils seront de différentes natures.

Tout d'abord, l'accueil du matin avec la mise en place de cet accueil dès 7 h 30 les jours où il y a école, donc lundi, mardi, jeudi et vendredi : 25 accueils municipaux et 8 accueils mis en place par l'association Bleu Ciel. On avait, jusqu'à maintenant, 4 % des enfants scolarisés qui étaient accueillis.

Sur les accueils du soir mis en place dès la fin de la classe et jusqu'à 18 h 30, ça, ça ne changera pas, mais du coup ça commencera 3/4 d'heure plus tard puisque la fin de l'école sera à 16 h 30 ou 16 h 45, dans 52 structures, à savoir 41 structures municipales et 11 de Bleu Ciel. Les accueils du soir sont accessibles à chaque enfant quelle que soit son école. Nous avons un peu plus de 20 % des enfants scolarisés qui étaient accueillis cette année scolaire.

Enfin, l'accueil de loisirs du mercredi, donc là pour le coup, ce sera toute la journée mais les parents pourront n'y mettre l'enfant que la demi-journée s'ils le souhaitent : 34 accueils mis en place de 8 heures à 18 heures dans à la fois 31 structures municipales et 3 structures de Bleu Ciel. Nous avons 19 % des enfants scolarisés qui étaient accueillis cette année.

Enfin sur ce qui pourrait être proposé, il y aura à la fois le maintien, puisqu'on tire profit de tout ce qui a pu être fait, de ce qui a marché, mais également le développement des parcours thématiques organisés en soirée et/ou le mercredi dans les accueils de loisirs. Pour mémoire, nous avons mis en place différents parcours, on a pu déjà l'évoquer, avec une organisation sur les accueils de loisirs périscolaires de 297 parcours thématiques ayant pour but de sensibiliser les enfants à des pratiques d'activités culturelles, sportives, scientifiques et environnementales. Vous en avez la liste. Il y avait des parcours en lien avec le service culture, dont les CLEA, des parcours sur le développement durable, des parcours sportifs avec des objectifs éducatifs sur la citoyenneté notamment, la santé, le vivre-ensemble, des parcours scientifiques, dont certains sur la sensibilisation à la programmation, à la culture numérique et en mathématiques, et des parcours de lecture et enfin d'éveil. En partenariat avec l'Université Jules Verne, nous avons des étudiants, qui sont rémunérés, qui donnent aussi des cours d'anglais et d'espagnol et on a mis en place aussi des parcours de mathématiques avec eux.

Voilà ce que l'on peut dire par rapport à ce qui sera proposé.

Je dois quand même, pour être exhaustive, vous préciser que ces dispositions en termes de jours et d'horaires ne pourront toutefois s'appliquer que si le 3 juillet nous avons un avis favorable du CDEN (Comité Départemental de l'Éducation Nationale) qui doit se réunir. Mais il n'y a pas de raison que l'Inspection ne donne pas un avis favorable au choix de la collectivité puisqu'on sait que déjà l'année dernière il y a des villes qui avaient basculé à un choix de 4 jours et ça a été validé. Il n'y a pas de raison que pour la ville d'Amiens, alors que tout ça a été aussi travaillé en lien avec eux, ce ne soit pas retenu.

Et dès lors que nous aurons la validation, nous pourrons faire encore une plus ample communication là-dessus afin que toutes les familles soient prévenues de l'ensemble de ces modalités et que tout le monde soit bien au courant de comment ça va se passer, qu'est-ce qui est proposé, quels sont les horaires, les jours, etc., de sorte qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Voilà, Madame le Maire, le point qu'on pouvait proposer sur cela.

MME FOURÉ : Merci Mathilde ROY.

Comme à l'habitude, le document qui a été présenté vous sera communiqué ou l'a peut-être déjà été. Il va l'être – c'est imminent –, de manière à ce que vous ayez tous le même niveau d'information.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? Oui, Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : Oui, merci Madame le Maire et merci de cette présentation.

Donc aucune surprise finalement dans vos annonces sur le retour à la semaine de 4 jours. On en a déjà parlé. J'ai deux regrets.

J'ai des regrets parce que, encore une fois, c'est le rythme des adultes qui prévaut sur le rythme des enfants et ce n'est pas la recherche de l'intérêt de l'enfant qui est à l'œuvre. Pourquoi ? Parce que les enfants ont besoin de journées allégées. On l'a dit. Je le répète. Les enfants ont besoin de journées allégées et notamment ceux qui ont des difficultés de concentration ou des difficultés scolaires, et là aujourd'hui, d'accord j'acte qu'effectivement la majorité des communes de toute façon veut revenir à la semaine de 4 jours parce que, que

ce soient les parents ou les enseignants, tout le monde préfère son confort ou ses économies.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui va se passer ? Au lieu d'avoir des journées allégées, vous nous proposez donc de commencer éventuellement à 7 h 30 du matin, enfin pour les enfants, une journée de 6 heures de cours + 1 heure d'études surveillées ou d'aide aux devoirs. Enfin même ça, ça s'appelle maintenant « Devoirs faits », ce qui est quand même un peu incroyable puisque normalement les enfants des écoles élémentaires n'ont pas de devoirs. Donc maintenant vous ajoutez une heure, enfin qui existait auparavant mais qui n'était pas un dispositif qui s'appelait « Devoirs faits ». Et puis ensuite vous proposez les parcours d'activités périscolaires qui sont fort intéressants mais vous les rajoutez à la journée. Donc au total, on peut aller jusqu'à 9 heures de présence dans l'école le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, donc je ne vois pas en quoi les enfants vont être moins fatigués et surtout en quoi ça va favoriser la réussite éducative de concentrer les cours sur ces journées.

Et puis il y a un deuxième grand perdant, je trouve, dans cette affaire... enfin deuxième... même plus : ce sont les animateurs et les associations qu'on a su solliciter pour mettre en œuvre les activités, les parcours des activités culturelles, sportives, de développement durable, enfin toutes les activités qui ont été mises en œuvre dans les communes. À Amiens, ça existait déjà fort heureusement depuis longtemps mais dans certaines villes, il n'y avait rien. Je pense à Marseille où il n'y avait absolument aucune activité périscolaire. Et puis même à Amiens, on a dû embaucher des animateurs et je constate qu'aujourd'hui c'est vraiment un manque de reconnaissance total de leur métier qui se passe avec cette décision de passer à 4 jours. En fait, ils servent de variable d'ajustement et là on va licencier près de 30 000 personnes en France, animateurs et membres d'associations qui intervenaient dans le périscolaire.

C'est vraiment dommage parce que là aussi, par rapport à votre consultation, je note que vous n'avez pas non plus pris l'avis des animateurs comme vous avez pris l'avis des parents et des directeurs d'école ou des conseils d'école. Mais vous n'avez pas, dans le questionnaire, recueilli l'avis des animateurs. Je trouve qu'il y a un manque de reconnaissance de leur métier. C'est dommage parce qu'en tous les cas, à Amiens, ils font bien leur travail. Et là on parle encore au niveau national d'assouplissement des taux d'encadrement pour le Plan Mercredi. Donc là encore, c'est considérer qu'on fait comme on veut. On avait besoin d'eux. Il y avait des villes qui n'avaient pas assez d'animateurs, donc le gouvernement avait, à l'époque, autorisé des taux d'encadrement supérieurs à la normale dans le cadre d'activités périscolaires. Et puis aujourd'hui on prend le même procédé pour mettre en place le Plan Mercredi. Donc c'est comme ça arrange l'État, c'est comme ça arrange les communes.

Alors j'espère, Madame le Maire, que vous n'allez pas prendre cette décision de changer les taux d'encadrement pour les animateurs puisque franchement après ça ne devient plus un travail vraiment éducatif.

Mais je note que dans cette affaire, il y a quand même quelque part un manque de reconnaissance et je pense que vous devriez les remercier, en tous les cas à chaque fois ils sont obligés de changer leur emploi du temps, d'ailleurs de même que les autres personnels qui interviennent à la mairie. Je pense aux ATSEM, je pense à tous les personnels du temps du midi. Enfin à chaque fois il faut changer tout. Et en fait on ne prend pas leur avis à tous ces gens qui sont quelque part invisibles, mais les parents, les enseignants, ça, on prend

leurs avis et puis finalement c'est eux qui décident. Donc pour l'enfant là-dedans, pour les animateurs, il y a peu de reconnaissance.

J'ai une question par rapport au fait qu'il y a un changement : est-ce que vous allez conserver le budget que l'État avait prévu pour justement mettre en place les activités culturelles, sportives en périscolaire, enfin pendant les temps qui étaient dédiés à cela ? Est-ce que le Plan Mercredi va les remplacer et est-ce que vous allez bénéficier de cet apport d'argent dont la ville bénéficiait ?

Je regrette aussi la fermeture des écoles, notamment à l'école Beauvais, parce que...

MME FOURÉ : Des classes.

MME LEPRESLE : La fermeture des classes, pardon, à l'école Beauvais. D'ailleurs, je ne sais pas s'ils ont bien tous les éléments pour décider une fermeture dès maintenant. Est-ce que les élèves qui arrivent dans les classes CHAM, et leur fratrie, ont bien été pris en compte ? Est-ce que vous avez tous les éléments ? Et est-ce que vous ne pourriez pas encore insister auprès de l'Académie pour revoir cette école ?

Voilà ce que je voulais dire aujourd'hui.

MME FOURÉ : Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

On avait déjà eu un débat, il y a quelques mois, sur ce sujet-là. Il avait été passionnant et correct, et j'avais appris aussi certaines choses sur la mise en place des parcours thématiques et je ne vais pas reprendre la très bonne intervention de ma collègue Marion LEPRESLE.

Juste dire qu'on n'a toujours pas trouvé la bonne formule pour mettre sur ses deux pieds l'Éducation nationale à disposition des besoins de tous les enfants. Même si je continue de croire que ça devrait être du ressort de la loi et donc du gouvernement de ne pas laisser le loisir aux collectivités de savoir si elles doivent aller vers 4 jours ou 4 jours et demi d'enseignement parce que c'est directement mettre en concurrence des territoires et donc créer des différences entre les enfants. Et puis, c'est avoir des communes riches qui pourront se permettre de proposer des activités périscolaires, qu'elles soient gratuites ou payantes, à la différence de communes défavorisées ou voire pauvres qui, elles, devront simplement constater que c'est difficile pour elles de mettre en place des ateliers et d'apporter cet éveil, qu'il soit culturel, scientifique, sportif, pour les enfants.

On avait dénoncé, il y a quelques mois, la fracture du principe d'égalité républicaine dans l'éducation. C'est encore le cas aujourd'hui, en tout cas pour ce qui est des élus communistes. C'est un élément qui vous échappe.

On n'est pas encore à la fin, attendez !

C'est un élément qui vous échappe. Nicolas SARKOZY le premier était revenu aux 4 jours, ça avait fatigué l'enfant. Les socialistes étaient revenus par la suite aux 4 jours et demi sans nécessairement donner l'ensemble des moyens qu'il aurait fallu pour être beaucoup plus ambitieux. Mais en tout cas, les deux réformes de cette loi mettaient un coup de canif dans

ce qui était l'école de la République, l'école qui devait être la même pour toutes et pour tous sur l'ensemble du territoire. Donc dos à dos, on a perdu sur ces deux réformes et on a handicapé l'enfant. Et comme ma collègue, je partage l'idée qu'on a pensé avant tout à des intérêts économiques, des lobbies du tourisme, à un confort également des parents qui courent toute la semaine, pour qui la vie est très dure (il faut aller mettre l'enfant chez une nourrice) et puis c'est dur et l'enfant est fatigué. Mais je ne pense pas que l'enfant était nécessairement fatigué que par les 4 jours et demi. L'enfant pouvait être fatigué d'être transporté d'une maison à une autre parce qu'il fallait jongler avec les horaires ; qu'il n'y avait pas la nécessité financière dans les communes pour mettre en place des accueils dignes de ce nom gratuits parce que la vie fait que des populations n'ont pas les moyens de payer pour tout et que la ville et la vie sont chères pour tout le monde en France, même à Amiens.

J'ai perdu le fil de mon propos. Ça peut en satisfaire parfois !

Dans la fatigue de l'enfant, prenons en compte – alors c'est peut-être assez désuet – la fatigue de circuler en ville parce que c'est compliqué.

Prenons en compte également ce qu'est l'enfant aujourd'hui : la tablette, le travail devant l'ordinateur, la fatigue des yeux, la concentration nécessaire que requiert d'être toujours devant une tablette. Ça peut participer et à mon sens ça participe également à une fatigue accentuée de l'enfant.

Sur la surcharge d'encadrement telle qu'en a parlé ma collègue, il y aura une question en fin de conseil municipal concernant les animateurs. Il est clair que ça va être compliqué pour eux, vu que le ministre de l'Éducation nationale décide d'élargir de 8 à 14 enfants, et pour les classes élémentaires bien au-delà, les taux d'encadrement. Il va y avoir une grave difficulté qui va se poser à nous, à Amiens, avec les personnels qui sont très professionnels et qui ont fait ce bon travail depuis quelque temps. Que vont-ils devenir ?

Évidemment je vais vous poser la question : la ville étant déjà assez chère pour tous et la vie étant très chère, pensez-vous aller vers des parcours thématiques qui pourraient entendre une tarification sociale et solidaire qui soit adaptée et qui soit à la disposition de celles et ceux qui sont les plus fragiles ? Poussé à l'extrême, je dirais : pourriez-vous aller, puisque Amiens était une ville pionnière au temps de René LAMPS lorsque des ateliers avaient été créés avec des animateurs sportifs et culturels, scientifiques, vers une gratuité pour que tous les petits Amiénois soient sur un seul et même pied d'égalité devant leur soif de savoir et de découverte ?

C'est une des questions principales qui ponctuera mon propos pour dire que si vous n'êtes pas responsables des bêtises de l'État, que même si vos représentants lorsqu'ils étaient au gouvernement et que les miens ont également fait des bêtises, aujourd'hui on peut au moins corriger dans notre commune pour apporter, malgré la bêtise des adultes, une attitude responsable pour offrir le mieux à nos petits afin qu'aucun ne puisse être... exclu n'est pas le terme... ne puisse pas participer à l'offre qualitative que vous allez mettre en place pour continuer à encadrer les parcours thématiques tels qu'ils sont perçus. Même si je continue à penser que ce qui est mis en place par les villes qui ont les moyens, les villes qui font payer ou pas payer, ça devrait être du ressort pleinement et entièrement de l'État et que de l'État. L'école à deux vitesses, nous n'en voulons pas. Les villes à deux vitesses, nous n'en voulons plus.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, Madame le Maire. Tout le monde sait bien que je suis un ancien instituteur et donc par conséquent je vais vous donner mon point de vue là-dessus.

D'abord, comme l'a dit Monsieur BEUVAIN, effectivement l'État devrait prendre ses responsabilités et imposer lui-même la journée d'école comme il l'entend. Ce serait au moins une égalité parfaite sur le territoire.

Ensuite, j'entends souvent dire que la journée de 4 jours fatigue davantage les enfants. En pratique, c'est faux et je vous explique pourquoi c'est faux : parce qu'actuellement l'enfant fait une journée et même une semaine aussi longue que s'il avait la semaine à 4 jours et demi. 4 jours c'est exactement pareil parce que la plupart du temps les enfants qui sont en difficulté ont des journées longues parce qu'ils restent après l'école et que le mercredi, s'il est libre, ils restent le mercredi en entier. Donc ça ne change finalement pas grand-chose quand on se dispute sur la longueur, les 4 jours ou 4 jours et demi. Ça ne change pas grand-chose.

En fait, le plus important pour moi, ce serait de changer le programme scolaire parce qu'il est effectivement trop chargé pour l'école primaire. L'essentiel pour moi, c'est de changer les programmes scolaires. Que ce soit la semaine de 4 jours ou 4 jours et demi, pour moi, c'est accessoire.

Je dirais que les 4 jours et demi, quand on me parle de la régularité du lever, etc., ce serait idéal si tous les enfants étaient couchés à 9 heures dans tous les quartiers et qu'ils se levaient à heure régulière. Mais est-ce que c'est vraiment la réalité ? Mais pas du tout et on le sait bien !

Donc, effectivement se lever une journée de plus le mercredi, ça les fatigue davantage et mes collègues l'ont constaté dans toutes les écoles : les enfants sont plus fatigués quand ils se lèvent une journée de plus le mercredi. Voilà pourquoi personnellement, si j'étais encore en activité, j'aurais voté dans mon conseil d'école pour les 4 jours.

Donc pour moi, l'essentiel, ce n'est pas les 4 jours ou 4 jours et demi qui sont un peu accessoires, mais c'est vraiment le programme qu'il faut alléger. Je suis inquiet quand j'ai entendu parler qu'on allait apprendre les quatre opérations en CP. À quand les équations à deux inconnues au CM ? Enfin bref ça, c'est en aparté. Mais je veux dire que je suis totalement d'accord avec ce retour aux 4 jours. Pour moi, ça me paraît essentiel. Il faut que les enfants puissent avoir une journée où ils n'ont pas besoin de se lever dans la semaine. C'est important.

Et qu'on ne me raconte pas d'histoires : on l'a constaté, nous qui étions instits et mes collègues qui le sont encore : effectivement les enfants sont plus fatigués maintenant qu'ils ne l'étaient à 4 jours.

Donc je suis favorable à ce changement.

MME FOURÉ : Mathilde ROY.

MME ROY : Oui, merci Madame le Maire.

Beaucoup de choses ont été dites. Je vais m'efforcer de répondre à certaines.

Sur les animateurs, comme ça a été dit, il y a une question orale à la fin avec un détail dans la réponse, donc je n'y reviendrai pas forcément.

Sur la question des 4 jours, Madame LEPRESLE, vous évoquez que les enfants, on va les faire venir à 7 h 30, qu'ils auront école et puis qu'après ils auront l'étude et qu'après ils auront l'activité. Je regrette : ce n'est pas comme ça qu'on conçoit les choses. On conçoit les choses comme une offre de services aux familles. Quand on permet aux parents de déposer l'enfant à 7 h 30, c'est pour leur rendre service. Ce n'est pas qu'on veuille que tous les parents déposent leur enfant, mais c'est parce qu'il y a des parents qui travaillent, qui ont des horaires spécifiques et qui ont besoin que la collectivité leur offre ce service. Donc nous, on ne demande pas que tous les enfants viennent forcément à 7 h 30. Cependant, s'il y a des familles qui en ont besoin, comme cela a été constaté, on leur permet cela pour justement qu'ils soient dégagés de ce souci quand ils vont travailler et qu'ils sachent que la collectivité leur a apporté une réponse.

Après sur les études, c'est pareil. On préfère apporter un soutien aux enfants, qu'ils puissent rester une heure de plus pour faire ce qu'ils ont à faire au sein de l'école, plutôt que de dire : on ouvre les grilles à 16 h 30 et ils sont livrés à eux-mêmes. Donc là aussi, il ne faut pas se tromper : si on le propose, c'est qu'il y a un réel besoin qu'on a identifié et qui s'est d'autant plus confirmé quand on était passés à 4 jours et demi.

Alors les « Devoirs faits », ce n'est pas moi qui l'ai décidé. Je ne suis pas ministre de l'Éducation nationale. C'est un dispositif dont on n'est même pas certains si finalement il verra le jour. J'ai cru savoir que ses dernières déclarations laissaient à supposer que peut-être que finalement ça ne se ferait pas parce qu'ils ont enfin réalisé qu'il y a quand même des collectivités telles qu'Amiens qui ont mis en place des dispositifs. C'est quand même plus de 500 000 € par an, les études surveillées, et donc l'Éducation nationale vient de se rendre compte que si elle devait mettre en place cela, ça impliquerait que ce soit elle-même qui rémunère les enseignants ou quiconque surveille les études. Donc on en reparlera.

Sur la question du budget, écoutez, nous, on a travaillé sur une base constante en termes de charges eu égard à nos objectifs assez ambitieux, vous l'avez vu, au profit des enfants par rapport à tout ce que l'on propose.

Il est bien certain que les aides dont nous disposons avec le fonds de compensation vont s'arrêter l'année prochaine puisqu'il ne sera conservé que pour les villes qui vont rester à 4 jours et demi.

Par contre, dans le cadre du Plan Mercredi, avec les aides dont nous pourrions bénéficier de la CAF, là on a effectivement, par rapport à la prestation de service, un doublement des crédits octroyés puisqu'on pourrait passer de 0,52 € ou 0,54 € à 1 € par enfant. Mais là aussi, c'est quelque chose qui est annoncé. La Caisse Nationale d'Allocations Familiales était toujours en discussion avec l'État quant à sa convention d'objectifs et de gestion, et sur ce type de domaine ils espéraient avoir le double de recettes que ce qui leur est annoncé. Ce qui veut dire que si jamais l'investissement est réellement fait pour financer ce 1 €, on peut penser que du coup sur leur fonds d'action sociale, ce seront des crédits en moins peut-être pour la petite enfance ou pour d'autres activités d'action sociale qu'elle conduit aujourd'hui.

Donc là aussi, il va nous falloir répondre à cet appel à projets du Plan Mercredi pour voir ce qui peut être finançable en termes d'activités périscolaires et du coup à concurrence de quelle recette nous disposerons. Mais nous, en tout cas, nous avons prévu la rentrée à budget constant.

Quant à ce que vous avez dit, Monsieur BEUVAIN, sur le fait que vous regrettiez qu'il n'y ait pas une décision de l'État pour permettre qu'on ait une homogénéité en ce qui concernait l'offre d'activités ou les jours d'école, je rappellerai juste que les écoles sont quand même actuellement des propriétés des collectivités et que les animations qui sont mises en place relèvent également de la responsabilité des collectivités. Donc si l'État, demain, prenait une telle décision, il faudrait qu'il en assume les conséquences mais jusqu'au bout. On a déjà beaucoup de contraintes qui nous sont imposées par l'État et fort heureusement les collectivités gardent encore, et c'est tant mieux, un petit peu de marge de manœuvre quant à cette organisation.

Enfin vous avez aussi évoqué la tarification sociale et solidaire. Je dirai juste que c'est déjà le cas à Amiens. Vous savez que les tarifs sont vraiment très adaptés en fonction du quotient familial individuel et que, pour mémoire, le tarif le plus bas est à 0,55 €. Donc, c'est vrai que ça peut paraître cher, mais je pense que par rapport à la qualité des animations et aux temps qui sont proposés, c'est quand même quelque chose qui témoigne d'une volonté de rendre accessibles les choses puisqu'on va jusqu'à des tarifs qui peuvent aller jusqu'à 8,30 € pour les coefficients individuels les plus élevés. Donc on voit bien qu'on a quand même une gradation de la tarification.

Et enfin je rejoins Monsieur DUPILLE par rapport à la fatigue des enfants : c'est essentiellement effectivement les contenus qui peuvent amener à fatiguer les enfants. Et nous, nous nous basons sur un choix qui est celui des parents. Nous nous basons sur un choix qui a été concerté avec les directeurs d'école. C'est vrai qu'on n'a pas demandé l'avis des animateurs, mais on n'a pas plus demandé l'avis de tous les professeurs des écoles. Par contre, on les a réunis, les directeurs, et on leur a partagé, on a discuté avec eux sur l'ensemble de nos retours liés aux concertations et ce que nous envisagions de faire. Donc je voulais juste quand même rappeler cela et redire ce qui s'est exactement passé et donner des précisions par rapport aux points qui ont été soulevés.

Merci Madame le Maire.

MME FOURÉ : Merci Mathilde ROY et merci à tous.

À mon tour, je voudrais ajouter quelques mots.

D'abord, je voudrais commencer par dire que nous sommes évidemment très conscients du rôle essentiel joué par nos animateurs et nos directeurs de centres de loisirs. S'il en était besoin, les documents qui sont sur votre table et qui traitent des activités qui vont se dérouler cet été démontreront ô combien à quel point nous leur faisons confiance et à quel point nous savons que ce sont des professionnels en qui nous pouvons avoir donc toute confiance pour encadrer les enfants.

Ce n'est pas le cas dans toutes les communes, en effet, puisque comme vous le savez, la semaine de 4 jours et demi a posé des difficultés à un certain nombre de maires notamment dans les petites communes. Ce n'était pas, heureusement, le cas à Amiens puisque nous disposons du personnel de qualité pour encadrer toutes ces animations.

J'ajoute que nous avons été aussi prudents puisque nous avons fait appel à des personnes en contrat et donc nous avons veillé justement à ce que le contrat permette de faire face aux éventuelles modifications qui interviendraient parce que je rappelle quand même que cette décision de passer à la semaine de 4 jours et demi nous a été imposée en 2014 sans demander l'avis de personne : ni des parents, ni des animateurs, ni des maires, ni des instituteurs, ni de qui que ce soit. L'État, dans sa grandeur, a décidé un beau jour que tout le monde devait passer à la semaine de 4 jours et demi, et évidemment nous nous sommes soumis aux décisions de l'État parce que nous sommes légalistes et nous avons fait en sorte que ça tourne correctement.

Au moins là, et là je reviens sur ce qu'a dit Madame LEPRESLE, avant de revenir à la semaine de 4 jours, nous avons consulté les personnes directement concernées. Ça n'avait pas été le cas en 2014. J'y insiste et j'y reviens. Mais bien sûr, personne n'avait été consulté en 2014 pour savoir s'il fallait passer à la semaine de 4 jours et demi.

Donc je trouve quand même un peu drôle de constater que quand il y a une majorité qui est d'accord avec vous, vous êtes d'accord pour consulter ; quand il n'y a pas de majorité d'accord avec vous, vous estimez qu'on doit imposer. C'est une curieuse façon de concevoir les choses. Donc c'est pour ça que je réagissais. Je ne pouvais pas manquer de réagir à vos propos. Je vous donnerai la parole ensuite, Madame, si vous le souhaitez, pour revenir sur ce point. Mais je dis quand même clairement les choses.

Voilà les éléments sur lesquels je voulais insister.

Je voulais aussi dire que les tarifs pratiqués, Mathilde vient de le rappeler, dans nos centres de loisirs sont évidemment des tarifs sociaux parce qu'il nous semble extrêmement important, comme vous l'avez dit, les uns les autres, qu'aucun enfant ne soit exclu de structures parce que les parents pourraient ne pas être en mesure de payer. Ça nous semble évidemment de notre compétence et de notre responsabilité de faire en sorte que tous les enfants puissent bénéficier des structures que nous mettons en place. D'ailleurs, je constate que dans le mandat précédent, vous n'avez pas changé substantiellement la façon d'organiser les tarifs. Donc s'il en était besoin, cela démontre que ces tarifs ne sont pas si absurdes que cela en ce qui concerne leur pratique dans notre ville.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Nous avons pris soin de consulter les parents, les conseils d'école. Alors les conseils d'école, c'était obligatoire, c'est la loi qui le demandait. Mais les parents, ça nous semblait aussi utile de pouvoir les consulter. Et les résultats sont très clairs et du côté des conseils d'école et du côté des parents. C'est ce qui nous amène à demander sans grand suspense d'ailleurs à l'Inspection académique de nous autoriser à rechanger les horaires pour la prochaine rentrée.

Madame LEPRESLE, je vous redonne la parole.

MME LEPRESLE : Oui, merci Madame le Maire.

Puisque vous m'interpellez, je vais quand même vous répondre parce que l'État impose, ce n'est pas nouveau. L'État impose dans l'Éducation nationale. Vous ne pouvez pas faire un procès d'intention au gouvernement précédent puisque celui d'avant, le gouvernement de

SARKOZY, avait imposé la suppression de la semaine, enfin le samedi matin, et du même coup changeait complètement l'organisation des rythmes de l'école. C'était le gouvernement, enfin c'était le ministre DARCOS de l'époque. Et on avait dû arrêter l'aménagement des rythmes scolaires pour mettre en place la nouvelle organisation scolaire avec la suppression du samedi matin. Donc que l'État impose, ça, ce n'est pas spécifique au gouvernement pluriel de gauche.

Ensuite vous dites qu'on n'a pas concerté. Je vous rappelle quand même qu'on avait quand même organisé tout un tas de concertations avec les syndicats, les directeurs d'école, les parents d'élèves, qui ont abouti à un an de réflexion et vous avez même retracé toute la concertation au conseil municipal. Donc vous ne pouvez pas non plus nous accuser de manque de concertation.

MME FOURÉ : Non. Je... Écoutez, on ne va pas épiloguer pendant des heures, sinon on va remonter à Mathusalem et on en serait au même stade. Mais quoi qu'il en soit, je dis simplement que c'est l'État qui a imposé en 2014 un certain nombre de choses, que là au moins l'État a laissé la possibilité à chaque commune de voir avec les différents intervenants ce qui était le plus adapté. L'État ne l'a pas imposé là. Je ne dis rien d'autre.

Je dis simplement que ce que vous avez organisé comme concertation avec ce qu'on appelle la communauté éducative, en 2014, c'était juste sur le type d'activités à réaliser ; ce n'était pas sur pour ou contre la semaine de 4 jours ou de 4 jours et demi. Je n'ai rien dit d'autre. Je dis simplement que là, ce que vous critiquez, c'est le retour à 4 jours alors que là on a consulté les personnes directement concernées et que c'est en fonction de ce résultat que l'on adopte la semaine de 4 jours. Je ne dis rien d'autre et donc on va en rester là, je pense. Chacun va rester sur ses positions.

Mais je peux vous dire aussi autrement que le meilleur système, ce serait le système auquel vous avez vous-mêmes mis fin d'ailleurs, qui était une expérimentation de véritable aménagement des rythmes scolaires. Mais on ne va pas non plus revenir à ce qui s'est passé aux écoles Voltaire ou Avenue de la Paix et Jules Verne. Ce serait beaucoup trop long et puis il n'y a que les plus anciens qui s'en souviendraient. Ça ne présenterait donc pas vraiment d'intérêt. Tournons-nous vers l'avenir. C'est le plus important s'agissant des enfants.

En tout cas, ce point a été fait et nous allons passer maintenant au point 4.

DONT ACTE

4 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 24 MAI 2018. APPROBATION.

MME FOURÉ : Y a-t-il des observations sur le procès-verbal ? Il n'y en a pas. Alors je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - DÉCISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURÉ : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 17 mai et le 15 juin 2018. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, merci Madame la Maire.

Écoutez, sur vos décisions, je note effectivement une augmentation des tarifs de l'accueil scolaire et de la restauration scolaire qui est classique sous votre mandat.

Aussi la mise en place du stationnement résidentiel à Saint-Pierre avec quelques incertitudes. On en reparlera tout à l'heure, je pense, lors de la délibération sur l'extension du stationnement résidentiel, notamment à Sainte-Anne.

Et puis sur une modification du marché avec l'entreprise Decaux sur les Vélam. Je voulais savoir quelle allait être l'évolution, à la fois en termes de stations mais également en termes de coût pour la collectivité, de cette décision.

MME FOURÉ : Sur le dernier point, je pense qu'on pourra aborder le sujet en même temps que le stationnement, si vous le voulez bien. Mais je peux vous dire simplement que c'est un avenant, donc c'est une modification du contrat passé avec l'entreprise Decaux pour qu'on ait des stations Vélam supplémentaires, notamment à la cité scolaire et à la Citadelle. Ça nous paraît logique évidemment qu'on tienne compte des besoins, de l'arrivée des étudiants à la Citadelle, ça va de soi, et puis du nombre important de jeunes qui circulent à...

On m'entend ? Oui, quand même ! Non mais c'est quand même sympa d'avoir un arrière-plan musical. Je pense que ça ne gêne personne ? En tout cas, moi, ça ne me gênait pas mais... Je trouve ça plutôt agréable d'avoir un fond musical... comment dirais-je... vraiment... Enfin c'est l'été. On va dire que c'est l'été. C'est pour ça d'ailleurs que les fenêtres sont ouvertes. Du coup, j'ai perdu mon fil, excusez-moi ! Chacun son tour !

Sur les autres aspects, on abordera le sujet en même temps que le point sur le stationnement si vous voulez bien.

Et sur les augmentations de tarifs auxquelles vous faites référence sur la restauration scolaire ou les centres de loisirs, c'est chaque année que nous augmentons à la marge. C'est ce qu'on appelle le panier du maire, donc c'est une augmentation qui est très mesurée. Je vais dire de mémoire : je crois que c'est de l'ordre de 1 %. Il me semble que c'est ça. C'est de l'ordre de 1 % d'augmentation, donc vous voyez à quel point c'est raisonnable parce que nous sommes évidemment très attachés, encore une fois, comme je le disais tout à l'heure, à ce que tous les enfants puissent accéder à nos structures, en particulier les restaurants scolaires.

Il n'y a pas de vote sur les décisions du maire. On en prend acte. Donc je ne fais pas voter.

DONT ACTE

6 - COMPTE DE GESTION 2017.

MME FOURÉ : On va passer maintenant aux points sur le compte de gestion et le compte administratif. On va voir tout ça globalement.

Avant de passer la parole à Benoît DELES... à Benoît MERCUZOT, je pense qu'on va avoir droit à un « *du haut de la tour* » n'est-ce pas Madame DIAZ ?

(Rires)

MME FOURÉ : Excusez-moi : comme certains, je suis en session depuis ce matin puisque ça fait plusieurs fois qu'avec le cumul des mandats, on a des sessions au conseil régional à Lille en même temps que le conseil municipal à Amiens. Donc c'est vrai que la journée n'a pas commencé il y a une heure, donc excusez-moi. C'était juste un lapsus mais au moins ça fait rire tout le monde, c'est bien !

Avant de passer la parole à Benoît MERCUZOT, bien entendu, je voudrais vous dire, comme il est d'usage, un petit mot, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues.

Les Amiénoises et les Amiénois connaissent des difficultés, tout comme nos entreprises, dans un contexte national et international marqué par une hostilité importante. Le vote du compte administratif, c'est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. En effet, il retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire. Il traduit les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement et permet ainsi d'apprécier la santé financière de la collectivité.

L'exercice 2017 est caractérisé par un niveau soutenu d'investissement. Sur celui-ci, 46,02 millions € ont en effet été mobilisés sur le budget principal pour l'investissement. C'est un chiffre extrêmement important. Mais la mise en œuvre du programme municipal et la définition des orientations qui président à l'exécution du budget annuel ne peuvent occulter le contexte financier particulièrement contraint dans lequel la collectivité évolue en raison des baisses successives des dotations de l'État.

La ville peut ainsi s'appuyer sur une bonne gestion financière, gage d'un suivi rigoureux, et en responsabilité menée par la municipalité. Cependant, ces baisses de dotations de l'État incitent à la plus grande prudence concernant les indicateurs que nous avons retenus, même si ces derniers restent positifs.

Nous maintenons notamment un niveau d'épargne de gestion courante encore acceptable à 24,79 millions €. Les choix et priorités de la municipalité prennent alors tout leur sens dès lors qu'il s'agit de préserver au quotidien le service public sur notre territoire et c'est évidemment essentiel.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 132,59 millions € tandis que les recettes de fonctionnement représentent 157,38 millions €. Les dépenses d'investissement s'élèvent, comme je vous l'ai dit, à 46,02 millions € dont 29,74 € millions mandatés et 7,28 millions € engagés et reportés.

Ainsi, en 2017, les travaux dans les écoles, les aménagements urbains – on commence à les voir s'agissant du BHNS –, le soutien à la construction de logements dont on parle à chaque conseil municipal, la participation à la ZAC Intercampus dont on voit les maisons et appartements émerger de plus en plus, la dotation de proximité, les travaux dans le bâtiment de l'ex-CPAM, rue Gresset, que nous avons acquis, les travaux dans les cimetières ainsi que notre politique d'accessibilité constituent nos principales sources d'investissement.

En conclusion de cette introduction à la présentation du compte administratif, je dirais qu'en dépit d'un contexte incertain, les réalisations ont été à nouveau au rendez-vous pour l'année 2017. Elles confirment nos engagements pris auprès des Amiénoises et des Amiénois dans la lignée de notre programme électoral.

Une nette amélioration du taux de réalisation est à souligner par rapport à l'ancienne municipalité avec des priorités affirmées en matière de soutien à l'éducation, au logement pour tous et à la solidarité.

De plus, la maîtrise engagée dans la croissance des dépenses ces dernières années démontre la capacité de la municipalité à s'adapter à la nouvelle donne imposée par l'État qui réserve chaque année son lot de surprises difficilement prévisibles par définition, même si nous bénéficions toujours de la dotation urbaine de solidarité qui nous permet de compenser assez largement. Mais comme vous le savez, cette dotation est liée à la pauvreté de notre ville et de ses habitants.

Les outils de gestion et de données prospectives en place au sein de la collectivité, grâce au professionnalisme du directeur des finances de la ville et de la métropole et de l'ensemble des directions et des services, permettent de tenir le cap en responsabilité en préservant au mieux la qualité du service public dans un esprit fidèle aux valeurs qui animent l'action municipale.

Avant de passer la parole à Benoît MERCUZOT, je voudrais remercier l'ensemble des services qui ont permis ces bons résultats et donc je demanderai bien sûr au directeur général de s'en faire l'écho auprès de tous les chefs de service et au premier rang duquel bien sûr Sébastien CAPRON, le directeur du service des finances.

Et je passe maintenant la parole à Benoît MERCUZOT en tant qu'il est chargé des finances, de la maîtrise des comptes publics et de l'innovation, afin qu'il vous développe plus en détail ce compte administratif.

M. MERCUZOT : Merci Madame le Maire.

Je sais bien que quand on parle de chiffres, on court toujours le risque d'endormir son auditoire et si je crois ce qui vient de se passer dans ce conseil, j'ai deux solutions pour éviter ce risque : c'est soit ponctuer mon propos de lapsus, mais j'éviterai quand même parce qu'on ne maîtrise pas toujours, ou alors de vous demander un fond musical mais je crains que le carillon ne me fasse pas cet honneur-là ! Alors je vais essayer d'être court, bref et le plus imagé possible.

Rendre compte de ce qui s'est passé du point de vue financier et comptable en 2017, c'est d'abord évidemment dans un premier temps regarder ce qu'ont été nos recettes courantes et nos dépenses courantes puisque, vous le savez bien, la différence entre les deux donne l'épargne de gestion qui est évidemment très importante pour financer nos investissements.

Des recettes à un peu plus de 157 millions, des dépenses à un plus de 132 millions. Voyons comment nous avons évolué depuis 5 ans maintenant. On voit qu'à la ville nous échappons encore à cet effet ciseaux, un effet ciseaux qui verrait se rapprocher les courbes des dépenses et des recettes.

Mais on peut aller un peu plus loin en constatant que notre épargne de gestion, la fameuse différence entre les recettes et les dépenses, reste à un niveau acceptable d'un petit peu moins de 25 millions € et l'on voit de ce point de vue que l'évolution jusqu'en 2017 nous est plutôt favorable du point de vue de cette épargne de gestion.

De quoi sont composées nos recettes ? Vous le voyez : nos recettes sont composées très majoritairement des impôts locaux et compensations que nous paye l'État, et vous voyez que nous avons là 85 millions € qui proviennent au fond des impôts que nous percevons auprès des contribuables locaux. Viennent ensuite les dotations et puis les recettes d'exploitation des services.

Essayons quelques zooms. D'abord sur l'évolution de nos recettes courantes, la façon dont les différents blocs ont évolué.

On le voit : les impôts locaux et taxes, depuis 5 ans, continuent à évoluer. On peut quand même considérer que cette évolution devrait être supérieure, notamment pour les impôts locaux, mais qu'elle est minorée par le fait d'une compensation de plus en plus faible de ce que nous verse l'État lorsqu'il décide de ne pas imposer tel ou tel contribuable.

Par ailleurs, ce qui est intéressant également, c'est que, vous le voyez bien, nos dotations, nos recettes perçues par l'État ont continué de baisser en 2017 et, vous le savez, logiquement, et ce sera le cas effectivement, à partir de 2018 ces dotations ne devraient plus baisser. Elles n'augmenteront pas non plus, mais elles resteront identiques à ce qu'elles sont.

Et si on a une approche consolidée de ces dotations de l'État, vous l'avez souligné, Madame le Maire, donc je n'insiste pas à mon tour, mais effectivement l'augmentation de la DSU vient compenser globalement la baisse de la dotation de fonctionnement, ce qui n'est évidemment, dans le principe, absolument pas satisfaisant au regard des critères qui viennent déterminer le montant de cette dotation de solidarité urbaine.

Voilà pour quelques éléments de présentation de nos recettes. Intéressons-nous maintenant à nos dépenses de fonctionnement.

On le voit là encore : la masse principale de nos dépenses de fonctionnement est constituée de la masse salariale pour pratiquement 82 millions €. Viennent ensuite les charges d'exploitation et puis les charges de mutualisation et les attributions de compensation qui sont des éléments quasiment fixes d'une année sur l'autre.

Faisons quelques zooms d'abord pour voir comment nos dépenses évoluent. Vous le voyez : globalement nous arrivons à maîtriser nos dépenses, encore que l'évolution entre 2017 et 2016 est plus marquée qu'elle ne l'était sur l'année précédente entre 2016 et 2015.

Intéressons-nous également à la part la plus importante de nos dépenses de fonctionnement et on doit constater que malgré le poids de cette masse qui nous oblige à être particulièrement vigilants quant à son évolution, les dépenses de personnel continuent à augmenter non pas de façon exubérante mais de façon sensible, et quand les recettes sont pratiquement stagnantes, cette évolution de la masse salariale ne va pas sans soulever potentiellement et à terme un certain nombre de difficultés.

Et puis enfin sur nos dépenses d'exploitation, on voit qu'après avoir atteint des plateaux dans nos dépenses, après avoir atteint des années où nos services ont fonctionné avec relativement peu de dépenses, cette année 2017 a vu ces dépenses d'exploitation repartir à la hausse. On pourra revenir évidemment dans le détail sur les différents éléments.

Quand on parle de recettes et de dépenses et de la différence, c'est évidemment parce qu'il nous faut financer nos investissements et pour financer nos investissements, nous avons notre épargne de gestion courante et puis nous avons évidemment de l'emprunt. Or on doit constater, et c'est plutôt une bonne nouvelle, que nous nous sommes désendettés durant l'année 2017 puisque nous avons globalement 4 millions d'euros d'encours de moins, ce qui s'explique non pas parce qu'on n'aurait pas beaucoup investi, mais tout simplement parce qu'un certain nombre d'emprunts qui avaient été contractés par la ville 15 ans auparavant sont tombés et du coup, bien que nos investissements soient importants, notre stock de dette, lui, a diminué.

Il est intéressant également de constater que nous empruntons à des taux vraiment très faibles et vous voyez que notre structure de taux a évolué un petit peu puisque nous avons augmenté un petit peu la part de nos emprunts à taux fixe puisque nous avons voulu profiter de cette période où les taux sont particulièrement bas.

Cette diapositive, on ne va pas y rester longtemps, juste pour souligner deux éléments. D'abord que nos trois prêteurs principaux sont sans surprise la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole, et on voit un prêteur apparaître qui est l'Agence France Locale mais qui pour l'instant, on le voit, n'apparaît que pour une part modeste qui est aujourd'hui située à 3 %.

Et puis ce qui est particulièrement intéressant, notamment parce que cela conditionne les conditions dans lesquelles on peut emprunter : notre capacité de désendettement a diminué durant l'année 2017. Elle a diminué, ce qui fait que nous sommes dans une situation financière favorable puisque, vous le voyez, le seuil d'alerte est à 10 ans et nous sommes très en deçà et notamment très en deçà des villes comparables à la nôtre, ce qui veut dire qu'une augmentation de cette capacité de désendettement, enfin du nombre d'années pour se désendetter ne serait évidemment pas catastrophique. Et donc de ce point de vue-là c'est évidemment satisfaisant.

On veut avoir une épargne de gestion courante. On a besoin de s'endetter. Pour quoi faire ? Évidemment pour investir. Et vous l'avez souligné dans votre propos, Madame le Maire, donc je n'insisterai pas : vous voyez que les montants en investissement durant l'année 2017 ont été particulièrement conséquents et je vous propose de procéder à quelques zooms notamment pour voir la façon dont ces investissements se sont répartis entre les différents domaines d'action de notre collectivité. Je vous laisse regarder. Je ne vais pas commenter les chiffres. Vous savez lire aussi bien que moi. Vous voyez le poids tout à fait important que prend la ligne « urbanisme et logement », le poids particulièrement important de la ligne « petite enfance et réussite scolaire », et le poids également important de la ligne concernant la voirie et cela n'étonnera personne, notamment en cette période.

Nous avons un autre focus qui permet de retenir quelques investissements qui ont été particulièrement marquants durant cette année 2017 : les travaux dans les écoles, les aménagements urbains. Là encore je vous laisse lire. Je vous invite à constater notre participation à l'équilibre financier de la ZAC Intercampus pour un montant de 3 millions €.

Et puis enfin évidemment ces investissements prennent cadre, enfin ils apparaissent dans le cadre, pardon, de la programmation pluriannuelle des investissements, la fameuse PPI. Et vous voyez là encore que cette PPI, les investissements qui sont encore programmés sont particulièrement conséquents puisqu'il nous faudrait 3 années encore pour éteindre ce stock d'autorisations de programme que nous avons votées.

Voilà la PPI par délégation, mais on pourra plutôt évoquer ça durant le débat.

Concernant les budgets annexes, à la ville, ils sont relativement modestes en nombre d'abord et puis en montant ensuite. Je vous invite simplement à constater que d'année en année, le budget annexe stationnement est en déséquilibre et qu'il nécessite donc une subvention d'équilibre de la part du budget général d'un montant certes moins important que les années précédentes mais qui est encore de 350 000 €.

Et puis enfin un budget annexe dont nous avons voté la suppression, le budget annexe réseau de chaleur. On le supprime puisque je vous rappelle que ce budget au fond intervient maintenant au travers de la DSP que nous avons conclue avec la SEMOP Amiens Énergies.

Voilà pour quelques éléments de présentation qui n'ont d'autre vocation que, le cas échéant, susciter le débat.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Oui, Merci Madame le Maire.

La présentation du compte administratif est l'occasion de se pencher sur la santé financière de la collectivité. J'aborderai mon propos sous ce prisme.

La situation financière de la ville en cette année marquant le milieu de mandat est sensiblement différente de celle que vous nous avez présentée le mois dernier à la métropole, mais qui révélait, elle, une tension certaine, présente et à venir.

Le terme qui qualifie la situation de la ville pourrait être celui de stabilité et de continuité dans les valeurs chiffrées affichées qui sont dans l'épure enregistrée durant ces 6 derniers exercices.

Le solde de gestion diminue certes un peu sous l'effet d'une moindre augmentation des recettes, mais ça, c'est le fruit notamment du manque à gagner dû au nouveau recul de la dotation globale de fonctionnement après des années de baisse – on sait le sort que nous réserve l'État – et sous l'effet d'une augmentation supérieure à ce qui était prévu des dépenses, mais enfin on est cependant loin de l'effet de ciseau avec, on le constate, un taux d'autofinancement des investissements qui est tout de même de plus de 75 % à comparer justement aux 23 % seulement d'Amiens Métropole.

Le point saillant de ce compte, c'est cette augmentation de 1,60 % des dépenses de fonctionnement, dont 1,25 % des dépenses de personnel, qui, sans être exceptionnelle par rapport à l'inflation et même dans l'absolu, nous ferait ratisser par Bercy dès la signature du contrat ou même sans la signature. Donc, il faut quand même s'interroger sur cette hausse

qui semble finalement très proportionnée mais qui déjà dépasse le cadre fixé par le ministère de l'Économie et des Finances pour les collectivités.

Cette hausse n'est pas étonnante ni critiquable quand des services à la population sont en jeu, des services à l'enfance, à la jeunesse, à l'école, à la restauration, les subventions aux associations, la solidarité. On n'a cessé d'en parler depuis le début de ce conseil. Et cela nous renvoie à nos débats sur le volontarisme affiché de réduire toujours les dépenses de fonctionnement et la mise en pratique qui est plus compliquée à faire qu'à dire ou proclamer.

Oui, quand la collectivité agit, joue son rôle auprès de la population, des entreprises, des associations, elle dépense parfois plus. Les baisses de dépenses, pour vertueuses qu'elles puissent être si elles sont justes et judicieusement choisies, sont un combat permanent sur chaque poste de dépenses, sur chaque politique publique pour dépenser mieux. Mais réussir à le faire systématiquement, année après année, ce n'est pas réaliste et c'est le constat qu'il faut faire admettre à nos gouvernants qui semblent parfois être un peu hors-sol de ce point de vue. Je parle de nos gouvernants nationaux.

Si nos dépenses de fonctionnement sont contraintes par l'État à l'avenir, cela ne nous dispense pas de veiller sur nos recettes, particulièrement celles qui sont issues de la fiscalité locale, avec les incertitudes liées au recouvrement et au contrôle par les services fiscaux de l'État. Ces inquiétudes, nous les avons déjà eues l'année dernière. Je ne sais pas si c'est mieux cette année. Des incertitudes liées aussi à la disparition annoncée de la taxe d'habitation dont la forme de la compensation n'est pas encore définitivement fixée. Souhaitons que ce soit une recette locale avec pouvoir de taux, par exemple la part départementale de la taxe foncière, par exemple, et non une part d'un impôt national que nous ne maîtriserions pas.

Les recettes tarifaires liées aux services à la population sont stables. Il est évident qu'elles ne peuvent servir de variable d'ajustement aux diminutions des dotations, par exemple.

Les dépenses de personnel ont augmenté, vous l'avez dit, notamment sous la pression de la ligne des personnels non permanents, ce qui a priori traduit une hausse de l'absentéisme. Il serait bien d'en connaître les raisons. Normalement le bilan social devrait nous être communiqué, ainsi qu'un récapitulatif physique, enfin des effectifs physiques plutôt, et en équivalents temps plein sur les dernières années, au moins les dix dernières années. Je l'avais sollicité en commission des finances pour qu'on ait ce regard non seulement sur la dépense financièrement comptabilisée, mais également en effectifs sur la durée.

L'endettement n'est pas, en effet vous l'avez dit et je le confirme, un sujet de préoccupation immédiat tant que nos recettes sont dynamiques et que l'on sait ajuster le volume des investissements.

Sur les investissements, là je ne suis pas d'accord avec votre présentation ni sur les chiffres, Madame le Maire. Il suffit de regarder les documents qui nous sont fournis. Les investissements ne sont pas de 46 millions comme vous l'avez dit mais de 29,74 millions. Ce sont les dépenses des opérations qui figurent au compte.

Et sur les taux de réalisation, je conteste également votre présentation : ceux-ci sont en réalité de 60 % au lieu des chiffres affichés qui sont de 100 % la plupart du temps, ce qui est extraordinaire, mais ces chiffres sont survitaminés aux crédits reportés. Nous avons déjà eu l'occasion de nous en expliquer. Donc les 60 % c'est à peu près ce qu'on doit trouver bon an

mal an. Entre 60 et 70 %, c'est un bon taux. Quand on est en dessous, c'est effectivement là qu'il faut s'inquiéter. Mais 100 %, c'est une présentation qui permet d'arriver à ce chiffre.

Sur les crédits d'investissement, j'ai noté néanmoins que les crédits de démocratie locale étaient sous-utilisés, ce qui semble dire qu'aucun projet n'a avancé, sauf peut-être le pôle Voltaire.

Un regard sur les budgets annexes, celui sur les parcs de stationnement. Je constate que les investissements sur le parking Amiens 2 sont toujours retardés et que la participation du budget principal est toujours nécessaire. Combien de places non utilisées ? Quels sont les taux d'occupation ? Cela revient au débat sur le rapport entre stationnement facile en surface et remplissage des parkings en ouvrage. En tout cas, le but c'est tout de même d'arriver à équilibrer ce budget pour qu'il puisse se passer de la participation du budget principal.

Sur les réseaux de chaleur, on constatera que c'est la dernière fois que vous le présentez au compte mais que la régie s'achève en excellente santé avec un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement et en plus les perspectives sont optimistes pour la suite. Donc je pense qu'on peut prendre acte de ce constat.

Bien entendu, vous le savez, nous ne partageons pas tous les choix de dépenses que vous opérez tant en fonctionnement qu'en investissement. Donc, notre groupe ne votera pas le compte administratif. Bien entendu, ce n'est pas une surprise pour vous !

MME FOURÉ : On s'en doutait.

M. LESSARD : Voilà, Madame le Maire, ce que je souhaitais dire à ce stade.

MME FOURÉ : On s'en doutait. Qui d'autre demande la parole ? Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, rapidement, Madame le Maire.

Bien évidemment, le compte administratif n'est que le résultat de ce que vous avez fait suivant le budget que vous aviez prévu. Par conséquent, il n'y a pas beaucoup de surprises à en attendre, si ce n'est le taux de réalisation qui effectivement, comme l'a dit Monsieur LESSARD, est un peu surestimé de votre côté. Quand on regarde la colonne des reports, effectivement on s'en rend vite compte.

Bien évidemment, nous n'aurions pas fait les mêmes choix d'investissement pour cette ville et par conséquent nous n'avons pas voté votre budget prévisionnel. Nous ne voterons évidemment pas votre compte administratif.

MME FOURÉ : Nous nous en doutions aussi.

Qui d'autre demande la parole ? Plus personne ? Alors je donne la parole à Benoît MERCUZOT pour les réponses.

M. MERCUZOT : Quelques remarques rapides en réponse aux intervenants.

Au fond, c'est assez logique que vous ne votiez pas ce compte administratif. Le budget est un acte politique et donc nous sommes en désaccord sur les politiques à mener. C'est donc normal.

Quelques éléments malgré tout.

Sur le montant des investissements qui aurait été survitaminé, entendons-nous. Monsieur LESSARD, je ne serais pas gêné à ce qu'on revienne à une présentation qui était la présentation classique, juste pour dire quand même que cette présentation survitaminée, je reprends le terme, elle n'est pas mensongère, elle n'est pas fallacieuse. On est bien d'accord. Parce que quand ils sont mandatés, ça veut dire qu'un engagement est pris.

MME FOURÉ : Oui.

M. MERCUZOT : L'engagement est pris de les lancer, on est bien d'accord.

L'autre élément concernant les dépenses de personnel, je suis d'accord avec vous pour dire que c'est évidemment un élément particulièrement difficile à contrôler. Par contre, il y a quand même deux éléments qui ont fait qu'en 2017 ces dépenses de personnel ont augmenté. C'est d'abord le fait que sur l'année pleine, on a pris l'effet de l'augmentation du point d'indice et puis d'autre part, le Plan carrières rémunérations qui là encore s'est appliqué en 2017. Voilà deux éléments. Ce n'est absolument pas qu'on ne maîtrise rien, mais c'est que là on a deux éléments qui nous sont externes, qui nous ont été imposés et qui forcément se retrouvent à un moment donné dans nos comptes.

Voilà pour les deux éléments, Madame le Maire.

MME FOURÉ : Oui. Moi, je note que Monsieur LESSARD nous a dit qu'il constatait qu'il y avait une stabilité et donc je le prends comme étant un compliment dans la gestion de ce budget. Je ne vois pas de critiques de fond si ce n'est bien sûr sur les politiques qui sont menées. Ça va de soi parce que donc évidemment c'est l'objet, au moment du vote du budget comme du compte administratif, pour l'opposition de s'opposer, ce qui est parfaitement légitime. Enfin je veux dire, ça fait partie des règles du jeu classiques.

Mais je voudrais revenir moi aussi sur la question du personnel et vous dire que le bilan social sera présenté en comité technique la semaine prochaine et que donc dans un prochain conseil municipal, moi, je suis prête à ce qu'on fasse un point sur le personnel, sur les sujets relatifs à l'absentéisme et des sujets qui nous intéressent évidemment tous.

Vous ne serez pas étonnés : vous constaterez qu'il y a une baisse sensible du taux d'absentéisme qui mérite encore d'être suivi de près naturellement. Mais vous savez très bien que nous étions largement au-dessus de la moyenne nationale. Notre objectif est de rattraper la moyenne nationale de manière logique. Ça fait partie des objectifs qui sont cohérents. Et pour ce faire, il y a un très gros travail qui est effectué tant par la direction des ressources humaines que par le pôle santé au travail, pour permettre le retour de personnes qui sont en fin de congé de longue durée et vous savez très bien que c'est un travail qui est à faire de manière très précise et délicate parce que lorsqu'un agent a été arrêté pendant un certain temps, il ne peut pas nécessairement être remis au travail du jour au lendemain à temps complet, mais il faut un sas de réappropriation de tâches et de nouvelles tâches souvent. Donc, c'est un travail qui est fait vraiment avec beaucoup de finesse par les services parce qu'il faut que le service qui accueille l'agent soit complètement partie prenante, que l'ensemble du personnel soit également prêt à épauler cet agent qui revient après un arrêt qui a pu être d'assez longue durée.

Et nous avons aussi parlé, l'année dernière, lorsque nous avons mis au point le nouveau régime indemnitaire, de l'effet de l'absentéisme sur le régime indemnitaire. Donc, je vous propose que nous fassions le point lors d'un prochain conseil municipal, quand nous verrons qu'un conseil permet de traiter ce point-là. Mais je pense que ça fait partie des sujets qu'en effet il importe que chacun s'approprie. C'est essentiel.

Mais en tout cas, sachez que la qualité de vie au travail, c'est un objectif qui est poursuivi au quotidien par le directeur général des services et qui l'impulse auprès de l'ensemble de la direction générale des services. Et donc sachez que c'est un point qui nous tient à cœur parce qu'il nous semble important que les agents soient reconnus, bien traités, et que c'est comme ça qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes dans l'intérêt tout simplement de l'ensemble des habitants de notre ville.

Voilà ce sur quoi je voulais insister puisque ça avait été soulevé. C'est l'occasion pour moi de rappeler une nouvelle fois combien nous sommes conscients de la qualité du travail effectué par nos agents, qualité du travail qui est reconnue par l'ensemble des Amiénois puisque, comme je le dis souvent, à chaque fois qu'il y a un sondage qui est effectué et qu'on demande quelle est l'impression que les Amiénois ont du personnel municipal, malgré le populisme qui voudrait que l'on exacerbe les tensions contre ces fonctionnaires territoriaux, malgré cela, les Amiénois, dans leur sagesse, reconnaissent le travail qui est fourni et la qualité de ce travail.

Voilà ce que je voulais dire.

Donc on va maintenant passer au vote. On va passer au vote du compte de gestion d'abord. Sur le compte de gestion, je reste là et puis ensuite je passerai la main.

Donc un mot peut-être sur le compte de gestion ou on...

M. MERCUZOT : Franchement, c'est le même compte évidemment mais qui est tenu par le trésorier, par le Trésor Public. Le compte administratif est celui qui est tenu en interne mais évidemment les deux comptes sont absolument identiques.

MME FOURÉ : Mais la règle veut que je préside pour le compte de gestion et que je n'aie pas le droit de présider pour le compte administratif, donc on va respecter la règle évidemment.

Donc je vais faire voter pour le compte de gestion.

ADOPTÉ

Observations :

M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY se sont abstenus.

7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017.

MME FOURÉ : Pour le vote sur le compte administratif, je passe la présidence de séance à Nedjma BEN MOKHTAR, ma première adjointe.

(Comme le prévoient les textes, Madame le Maire quitte la séance et désigne le premier adjoint pour présider le conseil au moment du vote du CA. Nedjma BEN MOKHTAR soumet le point au vote.)

MME BEN MOKHTAR : Mesdames, Messieurs, le débat étant clos, je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ

Observations :

M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. ANGER, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), Mme BERGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY ont voté contre.

MME FOURÉ : Alors c'est bon ?

MME BEN MOKHTAR : C'est bon.

MME FOURÉ : Bien. Me voilà rassurée !

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017. AFFECTATION DES RÉSULTATS.

M. MERCUZOT : Maintenant que le compte administratif a été approuvé, il convient d'en affecter les résultats.

Je vous propose donc d'affecter les excédents de fonctionnement à la couverture des charges d'investissement dans la limite des déficits nets d'investissements constatés, et le solde constituera des ressources pour le fonctionnement de l'exercice 2018.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ

Observations :

M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY ont voté contre.

9 - CONTRACTUALISATION FINANCIÈRE AVEC L'ÉTAT.

M. MERCUZOT : C'est un point que Monsieur LESSARD a abordé indirectement dans le cadre de son propos tout à l'heure sur le compte administratif.

Il s'agit pour nous de regarder le contrat et de proposer au vote le contrat que nous propose, que nous demande, on pourrait presque aller jusqu'à dire que nous impose, de signer avec lui, l'État.

De quoi s'agit-il ? Vous le savez : sans grande surprise, nous sommes un État unitaire et de ce point de vue, nous devons respecter la loi, et la loi de finances pour 2018 prévoit que les collectivités territoriales se verront soumises à un plafond d'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement. La base de ce plafond est de 1,2 % et il peut être modulé à la hausse ou à la baisse en fonction de critères. Il se trouve que concernant la ville d'Amiens, nous ne remplissons aucun de ces critères et que donc l'augmentation qui nous est imposée par le contrat qui nous est proposé est bel et bien de 1,2 %.

Et il s'avère que si d'aventure nous décidions de ne pas signer ce contrat avec l'État, dans l'hypothèse où nos dépenses de fonctionnement augmenteraient de plus de 1,2 %, l'année d'après, l'État baisserait notre dotation du montant de notre dépassement. Alors qu'en signant la convention, si pénalité il devait y avoir, la pénalité, je n'ose pas dire ne serait que, mais enfin elle serait de 75 % du dépassement et non pas de 100 % du dépassement.

Je ne dis absolument pas que ce mécanisme-là nous réjouit, qu'il nous convient parfaitement. C'est un point d'ailleurs que l'on va évoquer à propos du vœu dont vous avez décidé et, ça me paraît logique, qui va être discuté à l'instant même. Mais il nous apparaît que dans l'intérêt bien compris de la ville, nous avons intérêt à signer ce contrat.

MME FOURÉ : Merci.

ADOPTÉ

Observations :

M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. ANGER, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), Mme BERGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY ont voté contre.

59 - VŒU SUR LA CONTRACTUALISATION FINANCIÈRE ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

MME FOURÉ : Ce que je vous propose, c'est que Monsieur LESSARD, je vous passe la parole et que vous présentiez le vœu et que vous exposiez le vœu, et que vous réagissiez par rapport à la délibération en même temps, et qu'après tous les élus qui voudront réagir régissent à la fois sur le vœu et sur le projet de délibération puisque quand même les deux sont très étroitement liés.

Monsieur LESSARD, vous avez la parole.

M. LESSARD : Merci Madame le Maire.

Effectivement, le vœu que nous allons présenter explicite plus complètement notre position, mais d'ores et déjà je tiens à vous dire que nous voterons contre cette délibération qui d'une certaine façon accrédite une méthode gouvernementale qui est insupportable à l'égard des collectivités et de leurs habitants en laissant croire que les collectivités ont besoin d'un tuteur parce qu'elles gèrent mal, ce qui est faux.

Nous voterons contre cette délibération qui signe aussi une reprise en main des collectivités par l'État en se masquant derrière le mot de « contrat » alors que signature ou pas, vous l'avez dit, de ce document type établi par Bercy, il s'appliquera et des pénalités financières seront mises en œuvre.

Dans un contrat, les parties traitent d'égal à égal et des marges de manœuvre existent. Ici, on voit bien que ce n'est pas le cas : le préfet n'a rien à négocier, même pas les 0,05 % de bonus qui ont été généreusement accordés à Amiens Métropole. Vous avez souligné que cette fois-ci effectivement nous ne remplissons pas les critères.

Et d'ailleurs que vaut la parole de l'État, régulièrement remise en cause, comme par exemple cette promesse du président MACRON devant le Congrès des maires de ne pas baisser les dotations aux collectivités en 2018 ? Or ce ne sera pas le cas.

Nous empêcher de dépenser quand on a les recettes pour le faire, c'est proprement aberrant. Si nous voulons dépenser pour aider le logement social, par exemple, c'est pour mieux loger nos concitoyens mais c'est aussi pour créer de l'emploi et assurer nos recettes futures.

Donc puisqu'on nous tord le bras, nous crions « stop ! » à la fois par réflexe et par devoir vis-à-vis des populations qui nous ont élus, sinon sans résistance nous nous interrogeons sur ce que pourrait être l'étape suivante. Est-ce que ce sera plafonner nos dépenses d'investissement ou bien alors nous empêcher d'emprunter ? Ou nous empêcher de recruter, qui sait ? Cela pourrait effectivement arriver. C'est déjà un peu le cas parce que dès lors qu'on plafonne nos dépenses de fonctionnement, c'est un peu indirectement ce qu'on tend à nous faire faire. Donc je vous laisse imaginer quelles seraient les pistes possibles. L'imagination à Bercy et certainement au pouvoir, même si j'ai dit tout à l'heure qu'ils étaient hors-sol... Mais ils sont quand même un peu dingues de notre pognon et je pense qu'à un moment donné il faut savoir dire stop. C'est un peu ce que nous exprimons au travers de ce vœu.

Je le présente tout de suite en le synthétisant un peu pour que ce ne soit pas trop long. Vous avez lu le texte :

L'État veut imposer des contrats, des pactes financiers avec les collectivités qui s'engageraient à réduire leurs dépenses. Nous notons d'abord que par sa volonté de « contractualiser » avec les plus grosses collectivités, le gouvernement met à mal le principe de libre administration des collectivités territoriales, un principe pourtant gravé dans le marbre de la Constitution à l'article 72.

Selon cette loi, leur budget de fonctionnement ne pourra pas augmenter de plus de 1,2 % par an. Cela sans marge de négociation. Que la ville signe ou pas « le contrat », des sanctions financières seront appliquées en cas de non-respect de celui-ci. Une forme d'autoritarisme disproportionné dont l'austérité est le prix injuste que payent nos administrés.

Cette politique qui consiste à rembourser la dette de l'État par des efforts draconiens des collectivités va contre les faits et le bon sens. Les budgets des collectivités territoriales sont tenus à l'équilibre et soumis à un régime drastique depuis 2011, tenus à une réduction constante de leur budget et de leurs effectifs.

Imposer aux élus locaux un carcan pour limiter leurs dépenses de fonctionnement, cela revient, ni plus ni moins, à tirer un trait sur plus de 30 ans de décentralisation et à exercer une nouvelle forme de tutelle sur les assemblées locales.

Ce diktat gouvernemental n'est pas acceptable, car il remet en cause de manière inacceptable l'autonomie communale qui est pourtant le cœur de la démocratie, où sont les élus les plus appréciés des citoyens et qui avec les agents font la vie quotidienne d'une cité ou d'un territoire. Nous n'acceptons pas ce retour à la centralisation.

Ce diktat bloquera la mise en œuvre des programmes municipaux adoptés par les populations. Les habitants d'Amiens et des autres collectivités de France ont-ils trop de

services de transports, de services culturels, de restauration scolaire, d'aides aux personnes âgées, de services sportifs et de santé, d'espaces verts et de crèches ? Non.

Il impose un effort financier supplémentaire aux collectivités. Pourtant, le gouvernement avait été élu sur un projet de réduction de treize milliards d'euros des budgets de fonctionnement des collectivités sur la durée du mandat présidentiel, ainsi que sur la promesse de la suppression de la taxe d'habitation. N'était-ce pas déjà trop ?

Cette remise en cause de la décentralisation profite à une gestion technocratique et jacobine du pouvoir que nous n'acceptons pas, car elle reflète une lame de fond qui déshabille progressivement les collectivités depuis une décennie, d'où découle en partie la dégradation de notre démocratie dans l'opinion publique.

Nous ne pouvons pas nous résoudre à cet affaiblissement des services publics locaux vis-à-vis des habitants. Cette remise en cause du pouvoir des communes de gérer leurs recettes et leurs moyens financiers est une régression grave vers la recentralisation, qui permet à l'État de décider à la place des communes de ce qui est bon pour les habitants.

Le conseil municipal d'Amiens se joint à l'Association nationale des maires de France, aux régions de France, à l'Assemblée des départements de France, associés dans une même protestation contre la contractualisation pour appeler le président de la République et le gouvernement à rétablir le dialogue avec les collectivités sur des bases saines et respectueuses de leur autonomie.

Merci Madame le Maire.

MME FOURÉ : Qui demande la parole ? Monsieur ANGER.

M. ANGER : Oui, Madame le Maire. Un vent mauvais souffle sur la décentralisation. Jacques LESSARD vient de le dire...

MME FOURÉ : Est-ce que vous pouvez vous rapprocher du micro pour qu'on vous entende bien ?

M. ANGER : Je disais qu'un vent mauvais souffle sur la décentralisation et que Jacques LESSARD vient de le dire.

Ce qui me choque le plus dans cette décision, c'est que c'est un retour avant 1981. On revient au contrôle a priori du préfet, qui est léger mais c'est un contrôle quand même sur nos dépenses. Et c'est un mouvement qui est un mouvement de fond qui souvent d'ailleurs va de pair avec le populisme, avec cette idée que les élus ne gèreraient pas bien. D'ailleurs, j'entends quelquefois des collègues réclamer que l'État se mêle encore plus de nos affaires.

Mais je crois qu'effectivement nous devons alerter nos concitoyens sur le danger de cette remise en cause des libertés communales et même si le contrat en soi ne change pas grand-chose à ce qui aurait été fait par cette majorité puisqu'au fond c'est dans l'épure des comptes des années précédentes, je pense que sur le principe nous devons manifester notre opposition à cette méthode qui me paraît très dangereuse. C'est pour cette raison que nous voterons contre le contrat et pour le vœu présenté par notre collègue LESSARD.

MME FOURÉ : Merci. Qui d'autre ? Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, mes chers collègues, effectivement nous assistons à une recentralisation. Alors qu'on l'apprécie ou pas, c'est un fait.

L'État veut limiter les besoins de financement des collectivités locales, surtout limiter leurs dépenses de fonctionnement. Ce qui est un peu étonnant, c'est que l'État demande des efforts incommensurables aux collectivités locales alors que lui-même n'est pas très capable de nous assurer une bonne gestion. Nous retombons donc sous la tutelle de l'État et ça, c'est une mauvaise chose.

Ce qui me gêne beaucoup dans ce contrat, c'est que finalement, qu'on le signe ou pas, si on dépasse, on reprend un coup de gourdin sur la tête avec de grosses indemnités.

Alors si je comprends bien, le fait de signer ce contrat reviendrait à juste économiser 25 % d'un éventuel dépassement. Sauf erreur, si vous êtes conscients de votre bonne gestion financière, vous n'avez pas à redouter ce dépassement. Je ne vois pas pourquoi vous signeriez ce contrat. Il faut avoir confiance en vous et à la limite vous dites à l'État : merde ! Effectivement, je ne vois pas pourquoi on devrait signer ce contrat.

Alors le vœu, moi, me convient parfaitement. Il n'y a qu'une chose qui me gêne un peu, c'est dans le dernier paragraphe : « *Le conseil municipal d'Amiens se joint, etc., aux régions de France* ». Alors là je suis désolé mais ce matin la région Hauts-de-France a voté son propre contrat avec l'État, donc il ne faut pas compter sur la région Hauts-de-France pour défendre ce point de vue. Ça a été voté ce matin et ça a même été signé, je le suppose, en grande fanfare puisque j'étais déjà parti pour revenir ici et le Premier ministre était à Lille pour signer en grande pompe avec Monsieur BERTRAND ce fameux contrat. Donc, ne comptez pas sur la région pour vous soutenir !

À mon avis, ne comptez pas non plus sur ce conseil municipal pour ne pas le signer, puisque la première vice-présidente de la région est maire d'Amiens, donc c'est déjà cuit.

Donc en tout état de cause, je ne voterai pas cette délibération. Par contre, je voterai le vœu présenté par l'opposition de gauche.

MME FOURÉ : J'ajoute, pour être tout à fait claire, que la semaine dernière, en conseil d'agglomération, a été votée cette délibération, une délibération comparable sur la contractualisation avec l'État, et a été rejeté le vœu présenté par Monsieur LESSARD. Comme ça, je suis complète.

J'étais, comme Monsieur DUPILLE, partie cet après-midi au moment du vote, au moment de la signature, pardon, du contrat. J'étais présente ce matin à la session à la région. J'ai voté en effet la contractualisation avec l'État, comme ça tout le monde est éclairé. Mais comme j'ai voté aussi la contractualisation avec l'État la semaine dernière, ici-même, dans cette assemblée.

Qui d'autre demande la parole ? Personne, alors je demande à Benoît MERCUZOT de répondre globalement et de donner une position sur le vœu.

M. MERCUZOT : Bien volontiers.

Je crois qu'effectivement il est clair que la position qui est la nôtre est effectivement de voter la délibération qui autorise la signature du contrat et de voter contre le vœu.

Au fond, il y a une vraie cohérence à dire qu'on vote le vœu et qu'on vote contre la contractualisation et donc il y a la même cohérence à dire qu'on refuse le vœu et qu'on vote le contrat.

Quelques éléments pour expliquer ce positionnement.

D'abord, j'admire la légèreté avec laquelle Monsieur DUPILLE est capable d'envisager que 25 % de pénalité supplémentaire, après tout, ça n'est pas si grave. Dont acte. Monsieur DUPILLE est joueur. Je ne suis pas certain qu'on soit nombreux à avoir envie de jouer à ce jeu-là en tout cas.

Je note d'ailleurs, pour prendre... Parce que je crois que c'est un débat vraiment sérieux qui mérite beaucoup mieux que des piques lancées à droite et à gauche. C'est un débat sérieux et, ne m'en voulez pas, mais on a eu l'illustration tout à l'heure de ce que les uns et les autres, on est susceptibles d'avoir des positions relativement contradictoires sur le sujet. Parce que sur la question de la décentralisation nous sommes profondément, les uns et les autres, imbibés de cette idée que l'État français est encore très nettement centralisé. J'en veux pour preuve un moment qui s'est déroulé il y a quelques minutes dans ce conseil municipal où l'un de nos collègues, vous le reconnaîtrez, il se reconnaîtra, nous disait : « Mais au fond l'État aurait dû prendre la décision et nous imposer la semaine des 4 jours et pas nous laisser la possibilité de. » C'est d'une certaine façon une forme de paradoxe assez étonnant à un moment du débat de dire : c'est l'État qui doit décider pour nous et puis à un autre moment de dire : on veut bénéficier de la plus grande des libertés.

Ceci étant, il doit être clair que si effectivement l'Assemblée des départements de France, enfin me semble-t-il en tout cas, et l'Assemblée des régions de France ont pris une position opposée à la contractualisation, je souhaite préciser ici que France urbaine, qui regroupe les grandes collectivités municipales et intercommunales de ce pays, de la même façon que l'Association des villes moyennes de France, en même temps que l'ADCF, l'Association des communautés de France, ont pris une position favorable à la contractualisation.

Et il me semble qu'au bout du compte, on pourrait être assez nombreux, je n'ose pas croire à une unanimité, pour considérer que la contractualisation dans son principe est plutôt une bonne chose. Le fait que l'État, dans le principe – et je reviendrai sur la distinction entre le principe et les faits –, soit capable de dire aux collectivités : plutôt que de vous imposer, comme je l'ai fait les quatre dernières années, une baisse de vos dotations, le fait que l'État dise aux collectivités : venez, on va discuter, on va se mettre autour d'une table et on va discuter. Moi, j'ai des objectifs de désendettement et puis vous, vous avez évidemment des politiques publiques à mener et vous avez des moyens pour cela et j'y participe. Discutons.

Ce principe-là de contractualisation, me semble-t-il, est plutôt en lui-même intelligent, et c'est bien pourquoi France urbaine a, dans son principe, adhéré à ce mécanisme. Par contre, ce qui a péché, c'est qu'évidemment l'État est retourné à ses vieux démons d'un État qui ne discute pas, d'un État qui fait mine de contractualiser, d'un État qui impose. Et de fait, dans le contrat qu'il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer, rien n'a véritablement été négocié. Ce qui entraîne un certain nombre d'effets pervers, potentiellement pervers.

Mais il se trouve qu'il y a 48 heures une réunion se tenait, organisée par France urbaine, et notamment le rapporteur général du budget était présent et il a pris l'engagement – alors je ne peux pas vous dire s'il le tiendra ou non ; il faudra vérifier qu'il est tenu – pour dire que la loi de finances en 2019, puisque ça passera par une loi de finances, va apporter des éléments qui viendront garantir que l'État véritablement contractualisera avec les collectivités territoriales plutôt que d'imposer. Et je crois que véritablement, si on arrive à cela, les uns et les autres, l'État et les collectivités territoriales, y auront plutôt gagné.

Le dernier élément concerne le mode même, la rédaction même du vœu. Certes, la méthode de la contractualisation n'a pas été satisfaisante, n'a évidemment pas été satisfaisante. Mais pour autant, j'ai vraiment le sentiment que le vœu pousse le bouchon vraiment carrément dans l'autre sens et sa rédaction même laisse presque entendre qu'au fond les collectivités territoriales devraient être complètement libres et se déterminer absolument librement. On y parle même d'autonomie et pas seulement d'autonomie financière, mais d'autonomie dans sa généralité.

Il me semble que les termes du vœu ne sont pas forcément les plus appropriés et quoi qu'il en soit, et pour résumer, puisque nous souhaitons préserver les intérêts bien compris de la ville d'Amiens, nous vous proposons d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat avec l'État et du même coup et logiquement de rejeter le vœu qui est proposé, qui a été lu par Monsieur LESSARD.

MME FOURÉ : Merci. Alain GEST m'a demandé la parole.

M. GEST : Oui, merci Madame le Maire.

Juste quelques mots pour être tout à fait complet puisque Monsieur DUPILLE ne l'a pas été. Je voulais quand même compléter les choses.

Je ne reviens pas sur le jugement que l'on peut porter sur cette démarche. J'ai eu l'occasion de la présenter il y a un mois. Je n'ai pas changé d'avis et donc je considère effectivement que le Conseil constitutionnel a accepté là quelque chose qui est contraire, me semble-t-il, à ce que nous avons ajouté en 2004 dans la Constitution française sur la décentralisation.

Mais contrairement à Monsieur DUPILLE, moi, je suis prudent et donc c'est la raison pour laquelle j'ai proposé, comme nous le faisons ici au conseil municipal, de signer ce contrat pour éviter, au cas où, parce qu'on ne sait pas ce que nous réserve l'avenir et notamment ce que nous réserve la suppression de la taxe d'habitation. Il faut être prudent. Et c'est ce seul signe qui m'a amené à proposer de signer le contrat.

En revanche, je tenais à préciser, puisque Monsieur DUPILLE a omis de le dire, qu'il ne m'a pas vu en grande pompe signer le contrat aujourd'hui à Lille – à Lille de surcroît ! – comme m'y avait gentiment invité le Premier ministre.

MME FOURÉ : Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Oui, je réponds parce que forcément j'ai senti la petite pique passée devant mes yeux.

Moi, j'ai toujours demandé, je demanderai toujours plus d'État lorsque l'État doit faire face à ses obligations régaliennes. Ce sont l'éducation, la sécurité, la santé, l'énergie et les transports. Là, je veux de l'État partout, de l'État pleinement et de l'État qui assume.

Sinon je pourrais dire également – ce serait un raccourci bizarre ou bête – : je ne vois pas pourquoi on s'amuserait toujours à dénoncer l'État parce qu'il se désengage financièrement, parce que les baisses de dotations sont ce qu'elles sont, sachant que certains ici demandent à ce qu'il y ait moins d'intervention de l'État. Ça peut être tout aussi bête comme réflexion, celle que je fais. Donc c'est pour ça que le raccourci n'était pas approprié, me semble-t-il.

MME FOURÉ : Mais il était pertinent étant donné les propos qui avaient été tenus dans la délibération précédente.

Simplement rajouter qu'évidemment, moi, je m'associe à ce que viennent de dire Benoît MERCUZOT et Alain GEST, et à partir du moment où en plus notre démarche consiste à ne pas augmenter les impôts bien entendu et à être très attentifs à la gestion des deniers publics dont nous avons la charge, à partir du moment où les objectifs que nous nous sommes fixés sont conformes à ce que nous demande l'État, je ne vois pas pourquoi nous refuserions de signer un contrat qui est conforme à ce que de toute façon nous sommes prêts à faire.

Donc je propose que l'on mette au vote d'abord le vœu, dans un souci de cohérence, puis la délibération.

Je mets au vote le vœu présenté par Monsieur LESSARD.

REJETÉ

Observations :

M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. ANGER, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), Mme BERGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY ont voté pour.

Mmes FOURE, BEN MOKHTAR, M. MERCUZOT, Mme VERRIER, M. LORIC, Mme DELÉTRÉ, M. GEST, Mme ROY, M. PIGOUT, Mme RODINGER, M. DESCHAMPS, Mme BRUNEL, M. STENGEL (pouvoir à M. PIGOUT), Mmes LAVALLARD, BOUCHEZ, LE CLERCQ, MM. MENDES-BORGES, SAVREUX, DUFLOT, BEAUVARLET, HERNANDEZ, FOUCAULT, RIFFLART, THEVENIAUD, Mmes DEVAUX, BOHAIN, DEVEZE, GARDEZ, GUEROULT, THUILOT, BUDYNEK, MAKDASSI-FARKOUH, MODESTE, MM. DOMISE (pouvoir à M. GEST), DÉCLE (pouvoir à M. BEAUVARLET), Mme HAMADI (pouvoir à Mme BOUCHEZ), MM. DELARUE (pouvoir à M. FOUCAULT), BOURGOIS (pouvoir à Mme DELÉTRÉ), CLAISSE (pouvoir à Mme MODESTE), JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER) et FRADCOURT (pouvoir à Mme MAKDASSI-FARKOUH) ont voté contre.

MME FOURÉ : On passe maintenant au vote concernant la délibération de contractualisation financière avec l'État.

10 - ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ.

MME FOURÉ : J'avais souhaité en fait qu'on mette en exergue du conseil municipal les délibérations concernant le compte administratif, le budget et tous les dossiers budgétaires et

financiers. C'est la raison pour laquelle on revient maintenant à l'ordre du jour normal du conseil.

S'agissant du point 10, la ville d'Amiens a la volonté de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver le dispositif du service civique mis en place au sein de la collectivité à compter du 1^{er} juillet 2018.

Il convient de m'autoriser à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et à signer les contrats d'engagements de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

C'est une délibération de principe que je sou mets à votre vote, qui permettra ensuite aux services qui le souhaitent de valider avec les élus la possibilité de créer concrètement ces postes de jeunes volontaires du service civique. On a déjà quelques idées, mais on aura l'occasion d'y revenir lors de conseils municipaux ultérieurs.

Y a-t-il des observations sur ce point ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - AMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-LEU. DÉCLARATION PRÉALABLE.

MME FOURÉ : Dans le cadre de l'aménagement de la rue Saint-Leu, il convient de m'autoriser à déposer la déclaration préalable aux travaux et il convient également de m'autoriser à signer tout acte se rapportant à cette délibération.

Mais peut-être Patrick PIGOUT peut-il en dire un mot ? Parce que je pense que c'est utile que l'on ait une présentation un peu succincte de ces aménagements.

M. PIGOUT : Oui, Madame le Maire.

Vous pouvez voir un peu défiler sur les écrans le futur aménagement, le léger aménagement qui est proposé.

Vous savez qu'avec la rentrée bien sûr, l'ouverture de la Citadelle, la rue Saint-Leu va devenir un axe de passage très fréquenté par les piétons, très certainement par les cyclistes aussi. Donc l'idée est de la réaménager pour lui donner, pour lui faire prendre tout à fait une autre dimension et de façon à ce que l'ensemble des Amiénois s'approprient aussi cette rue.

L'idée a été de réunir au cours d'un hackathon en début d'année, l'ensemble des forces vives du quartier et de mettre en relation aussi toutes les personnes du quartier qui n'avaient peut-être pas l'habitude non plus de travailler ensemble. Je pense aux milieux économiques bien sûr, aux milieux culturels, aux milieux universitaires, aux comités de quartier, aux conseils de citoyens, aux différentes associations, etc. Et tout le monde a phosphoré pendant deux jours sur ce point et il en est ressorti des idées qui sont proposées. Certaines vont être mises en place progressivement dès le mois de juillet.

L'idée, c'est de réaménager à partir de la rue Saint-Leu. Le premier aménagement léger qu'il pourrait y avoir, et ça, c'est à la demande aussi de certains habitants du quartier qui se sont approprié cette place Saint-Leu pour en faire un petit terrain de pétanque, etc. L'idée est d'aménager cela peut-être, pourquoi pas, en une place de village, quelque chose comme cela, avec un terrain de pétanque très simple, de façon à permettre aux habitants de venir jouer, quelques tables disposées autour de façon à en faire un lieu très convivial aussi.

Ensuite, c'est aussi de faire des marquages au sol, comme vous pouvez peut-être le voir ici, inspirés un peu de tout le passé historique de Saint-Leu et aussi de la cathédrale.

Et aussi dans cette rue Saint-Leu, pourquoi ne pas faire non plus quelques terrasses aménagées avec du mobilier qui n'est pas commun bien sûr ? Il n'est pas question de faire des travaux de voirie pour faire des travaux de voirie, mais de faire quelque chose d'innovant pour Amiens.

Voilà un petit peu le schéma d'aménagement de cette rue Saint-Leu. C'est quelque chose de léger. Pour vous dire, il y a une réunion de présentation le 2 juillet à la Maison du théâtre, je crois, de mémoire, à 18 heures ou 17 h 30, à l'ensemble des participants, à l'ensemble des habitants de Saint-Leu, à l'ensemble des personnes. C'est ouvert à tout le monde bien évidemment.

Voilà, Madame le Maire, ce que je pouvais préciser rapidement.

MME FOURÉ : Merci. René ANGER m'a demandé la parole.

M. ANGER : Merci Madame le Maire.

Oui, il s'agit effectivement d'un aménagement qui est un aménagement léger mais pas pour autant inutile parce que correspondant effectivement à des propositions qui ont été faites par la population. Et ça me paraît effectivement une bonne méthode de tester des nouvelles pratiques pour voir ensuite comment on les traduit de manière plus pérenne dans le paysage urbain.

C'est un peu le sens de mon intervention. Je veux dire : est-ce que parallèlement on a un calendrier, une méthode pour l'avenir définitif de cette rue, notamment en termes de circulation ? Vous avez évoqué dans la presse le fait qu'elle puisse être piétonne à certains moments. Why not ? Mais bon, on voit bien que dans un deuxième temps on a besoin peut-être d'aménagements plus lourds et de décisions plus lourdes pour l'avenir de cette rue.

Par ailleurs, il y a dans cette rue un certain nombre de monuments, dont l'un va être éclairé, qui est l'ancien Hôtel-Dieu, et il serait bien aussi qu'on profite de la démarche pour essayer de lui trouver une solution définitive, probablement d'ailleurs la meilleure solution étant d'en faire une ruine stabilisée abritant un jardin public. Mais là encore, bien évidemment, ne pas faire ça tout de suite, mais est-ce que vous envisagez à moyen terme d'y regarder avec les partenaires concernés ?

MME FOURÉ : Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Madame le Maire, il est certain que l'emménagement de l'université à la Citadelle, l'arrivée du BHNS, donnent une opportunité à l'aménagement de cette rue Saint-Leu qui relie la cathédrale effectivement à la Citadelle. On avait tous bien ça en tête.

Mais je ferai un peu la même réflexion que celle que l'on a vue à plusieurs reprises, avec René ANGER aussi d'ailleurs, sur l'aménagement de la place Vogel ou sur l'aménagement du boulevard du Cange et maintenant aussi on peut dire l'évolution des sens de circulation boulevard du Jardin des Plantes, etc. On a un peu l'impression qu'on est dans le coup par coup et qu'on ne relie pas les problématiques et les enjeux.

Alors là, vous nous dites qu'on fait des essais. Très bien ! Il y a aussi l'ouverture, puisqu'on va voter sur la construction, d'une nouvelle salle de musiques actuelles justement à proximité de la rue Saint-Leu. Donc est-ce qu'il serait possible d'avoir une vision d'ensemble à la fois dans le fonctionnement urbain, la circulation, et la façon dont on va gérer et mettre ça en harmonie dans ce secteur qui est quand même stratégique ? L'arrivée du BHNS est l'occasion de se pencher sur l'insertion urbaine de ces moyens et la réfection de cette rue qui a des atouts certainement mais bon on va éclairer la ruine de l'Hôtel-Dieu, bon c'est bien. Quel type d'aménagements on projette de faire ? Est-ce qu'il n'y a pas là une réflexion plus globale à avoir ?

C'est un peu le regret que l'on a, qu'on avait déjà exprimé. Peut-être que c'est l'occasion de remettre les choses dans le sens de la marche de ce point de vue de la cohésion et de la cohérence des enjeux.

MME FOURÉ : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, merci Madame la Maire.

Pour compléter les propos de mes collègues, effectivement, c'est très bien de requalifier cette zone importante pour l'accès vers la Citadelle et vers les quartiers aux alentours (Marivaux, Saint-Pierre). Il y a des aménagements qui sont intéressants. On en voit là quelques images. Ce sont des choses qu'on peut voir notamment dans les Flandres où on a des rues qui sont apaisées et qui permettent à chacun d'avoir une circulation à la fois pour les personnes handicapées, pour les cyclistes, bien sûr pour les piétons, les poussettes.

Mais dans votre projet, vous présentez ce genre de réalisation sans aller au bout, c'est-à-dire sans aller jusqu'à la piétonisation. Apparemment c'est quelque chose qui avait été envisagé. On en avait eu l'écho. Je pense qu'il faut prévoir ça assez rapidement puisque prévoir des aménagements de vie comme ça, c'est très bien pour dynamiser un peu ce secteur, notamment en journée, mais je pense qu'il faut assez vite prévoir une piétonisation à la fois de la rue Saint-Leu et puis très rapidement de la rue Edmond Fontaine qui effectivement est un bar à ciel ouvert. Et en contrepartie, prévoir aussi avec ces établissements d'avoir du donnant-donnant en termes de respect et des règles un peu plus poussées que la Charte de la vie nocturne pour aussi quand même contrôler aussi la vie des habitants autour de cette zone qui peuvent avoir aussi des nuisances sonores jusqu'à très tard.

MME FOURÉ : Monsieur CARDON.

M. CARDON : Oui, je voudrais que vous nous précisiez le sens de circulation. Il est sud-nord, si on comprend le plan qui nous est présenté.

MME FOURÉ : Il est sans changement par rapport à l'existant.

M. CARDON : D'accord.

MME FOURÉ : Donc...

M. CARDON : Et donc...

MME FOURÉ : Pardon ? Allez-y.

M. CARDON : Monsieur LESSARD avait relayé l'idée d'une des routes qui est parallèle à celle-là, celle du Jardin des Plantes. Elle est aussi sud-nord.

MME FOURÉ : La rue du Jardin des Plantes, elle n'est pas du tout...

M. CARDON : Elle sera aussi sud-nord, si j'ai compris...

MME FOURÉ : Elle sera aussi sud-nord.

M. CARDON : Oui. Donc vous mesurez que dans les trois voies qui permettent au quartier d'accéder au centre-ville, il n'y en aura plus qu'une. C'est en ça que mon collègue LESSARD parlait peut-être d'une visibilité un peu plus globale qu'un avis de personnes de quartier, même s'il est important.

Je pense que quand on s'attaque... surtout que la voie centrale, elle passe de deux à une voie en plus. Donc, vous imaginez tout ce que cela va représenter en termes de complications dans la vie globale des gens du quartier lorsqu'ils auront à descendre en centre-ville.

MME FOURÉ : Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Juste un point parce que je pense qu'on y reviendra après.

Vous avez juste avant parlé de cohésion et de cohérence qui sont des mots en fait qui veulent dire des choses. Alors on va revenir à la cohésion et à la cohérence, Monsieur CARDON.

Là, actuellement, le sens, c'est le même sens, d'accord ? Et que je sache, quand vous remontez la rue Saint-Leu, ça ne vous renvoie pas dans le centre-ville.

Deuxièmement, si vous voulez accéder au centre-ville en remontant la rue Saint-Leu, vous arrivez à ce moment-là sur la place de la Citadelle, juste en face de la Citadelle, là où arriveront en effet les voitures qui proviendront du boulevard du Jardin des Plantes et donc là, vous accéderez en effet au centre-ville.

Donc là, si on veut de la cohérence, il faut me préciser pourquoi quand on vient de la rue Saint-Leu, on ne pourra plus accéder au centre-ville alors qu'on arrive à un endroit qui est en plein centre-ville, enfin qui amène vers le centre-ville. Et quand on fait la même chose de l'autre côté, vous trouvez que ce n'est pas cohérent. Je ne comprends pas votre raisonnement. Parce que si à la limite vous me disiez : on ne peut plus aller dans le sens nord-sud sur la rue Saint-Leu, oui ça serait cohérent parce qu'en effet c'est le sens qui

amène au centre-ville. Mais ça n'existe pas. Ce n'est pas le cas actuellement. Je ne comprends pas votre logique.

MME FOURÉ : Attendez ! Il n'y a pas un débat comme ça de personne à personne.

Je vais peut-être répondre globalement et puis on...

M. CARDON : Non, mais je voulais préciser que...

MME FOURÉ : Alors allez-y.

M. CARDON : ... moi, ce qui me gêne, c'est que les deux soient dans le même sens.

MME FOURÉ : Non, j'ai bien compris.

M. CARDON : Ça n'est pas qu'une soit dans un sens et l'autre dans l'autre.

MME FOURÉ : Non, non, j'ai bien compris.

M. CARDON : Et donc c'est en ça que...

MME FOURÉ : J'ai bien compris, sauf que...

M. CARDON : Il faut imaginer que quelqu'un qui habite rue Cagnard, il n'aura pas d'autre possibilité que de passer par le carrefour et ça sera terminé et tout passera par-là.

MME FOURÉ : On va y revenir. On va y revenir avec la question s'il vous plaît. On va y revenir avec la question qui a été posée en fin de conseil municipal. Mais je rappelle d'ores et déjà qu'actuellement...

Monsieur CARDON, c'est à vous que je réponds... Monsieur CARDON, c'est à vous que je réponds, oui. Vous continuiez votre conversation avec... Non, mais vous étiez distrait par votre voisin, j'ai bien compris. Oui, c'est d'actu !

Je disais simplement que sans anticiper sur ce qui va être dit tout à l'heure, je rappelle quand même que la sortie du boulevard du Jardin des Plantes sur la place Vogel permet à trois voitures de passer à chaque feu. Trois voitures, pas plus. Mais on y reviendra tout à l'heure.

Quelques éléments pour revenir sur la rue Saint-Leu.

Ce qui nous a paru vraiment particulièrement intéressant, c'est que l'on ait consulté toutes les personnes intéressées dans cet hackathon qui était une espèce de remue-méninges. Et ce remue-méninges, c'était un vrai pari qu'on lançait parce que faire se rencontrer à la fois des habitants traditionnels de Saint-Leu, à la fois des acteurs de la vie culturelle et à la fois des étudiants, c'était encore une fois un challenge. Ça a très bien marché et tout le monde s'est mis d'accord sur un certain nombre de petits équipements tout au long de la rue Saint-Leu.

Donc nous, il nous a semblé intéressant de nous lancer dans un aménagement qui a été réfléchi par les habitants et qui est un ensemble de petits aménagements qui pourra évoluer parce que tout simplement, nous, on n'est pas certains d'avoir la science sur ce qu'il faut faire

dans cet espace-là, à la différence de Monsieur HUTIN qui pense qu'on doit piétonner absolument. À l'instant où je vous parle, je ne sais pas. Peut-être, peut-être pas.

Donc c'est à l'usage qu'on verra si... Mais non mais je pense que c'est... Vous savez, je crois qu'être élu, c'est aussi savoir être humble et savoir se dire qu'on est plus intelligent à plusieurs que tout seul et qu'il faut aussi voir comment les habitants, les utilisateurs s'approprient les espaces avant de décider dogmatiquement pour eux.

Un grand architecte avec lequel j'ai eu le grand plaisir de travailler, il y a des années, disait que les architectes urbanistes souvent créaient des espaces avec des cheminements et puis ils disaient qu'après il fallait regarder... Il appelait ça les petites traces de lapin, c'est-à-dire les traces que les habitants spontanément et naturellement faisaient. Et lui, qui est un très grand architecte urbaniste, disait : il faut laisser faire ça pour le conforter ensuite. Même les très grands architectes urbanistes savent aussi être humbles et modestes et se dire : je ne sais pas tout et il faut laisser les habitants s'approprier les lieux.

C'est vraiment la démarche que nous avons sur cet espace parce que nous sommes convaincus que cet espace va évoluer avec l'arrivée des étudiants à la Citadelle, mais comment ça va se faire vraiment, on avancera en marchant tout simplement.

Et donc l'idée c'est de mettre, vous l'avez vu, des mobiliers en bois, donc un mobilier différent de celui qui va être sur l'ensemble des espaces du BHNS. L'idée, c'est d'avoir aussi des espaces verts qu'on va redécouvrir comme par exemple sur le côté du hub énergie, alors qu'on a là quelques places de stationnement qui ne servent pas à grand-chose et donc le transformer en espace vert dans lequel les enfants pourront apprendre à découvrir, de manière très ludique, ce qui se passe à l'intérieur du hub énergie, parce que l'apprentissage de la science, il faut que ce soit aussi un jeu. C'est ça qu'on a comme idée de faire.

Et puis vous disiez tout à l'heure, l'un de vous disait qu'il va y avoir la construction de la salle de musiques actuelles, donc l'extension de la Lune des Pirates pour être clair, qui va être réalisée sur un espace qui est actuellement un parking totalement informel. Dès cet été, on va anticiper pour en faire un espace de jeu pour que les enfants ou les jeunes, qui sont nombreux dans ce quartier, puissent venir taper dans un ballon, faire peut-être du basket ou en tout cas s'approprier cet espace plutôt que de le laisser comme ça un peu à l'abandon.

Sur la circulation, nous pensons que la circulation va être beaucoup plus réduite, ne serait-ce d'ailleurs, je vous le rappelle, que parce que la rue Saint-Leu ne pourra plus permettre le débouché en voiture sur la place de la Citadelle. Les voitures seront obligées de prendre la rue des Saintes-Claires sur la gauche juste après la petite école Saint-Joseph. Seuls les bus pourront circuler jusqu'en haut de la rue Saint-Leu et déboucher sur la place de la Citadelle.

Donc vous voyez bien que par nature, il va y avoir moins de voitures qui vont circuler là. Par nature, étant donné les aménagements qu'on va faire, elles vont rouler moins vite. On verra comment ça se passe et on avisera le moment venu.

Il ne s'agit pas de faire des dossiers, de présenter des dossiers au coup par coup. Nous, je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, on a une vision globale de la ville et les aménagements que nous proposons ponctuellement sont dans un ensemble plus général.

Moi, j'ai entendu la demande qui avait été déjà formulée dans une réunion de présidents de groupe il y a quelque temps pour faire en sorte qu'à un moment nous ayons un vrai débat sur

l'urbanisation de la ville, enfin sur l'urbanisme, la façon d'urbaniser cette ville. Bien entendu, nous l'aurons ce débat, mais je peux vous dire que d'ores et déjà ce que nous faisons c'est réfléchi. C'est faire en sorte aussi d'arriver à mixer les différentes populations qui tout naturellement emprunteront la rue Saint-Leu. Donc les personnes, je vais dire plutôt les habitants anciens de Saint-Leu qui aiment bien jouer aux boules, leur aménager un espace sur l'espace qui est juste à côté de l'église Saint-Leu. Ça paraît pertinent. Ça va créer du lien. On est juste en face de la Maison du théâtre. Juste à côté de la Maison du théâtre, il y a un espace qui est en pleine transformation également. Tout ça participe du bien vivre ensemble, et surtout l'objectif c'est de faire en sorte que tout le monde trouve sa place dans cette rue Saint-Leu.

Peut-être en viendrons-nous à décider d'interdire soit la rue Edmond Fontaine, soit une partie de la rue Saint-Leu à la circulation certains jours ou à certaines heures ? C'est dans les choses possibles. Mais là encore, il est un peu tôt pour en décider. Il faut aussi qu'on voie avec les riverains, avec les habitants et donc on aura l'occasion d'en reparler.

Je vous rappelle que là la délibération qui vous est proposée parle simplement de déclaration préalable à des travaux, mais ça me semblait important de vous en faire un point d'étape avant de présenter ces projets aux habitants qui ont déjà bien planché sur le sujet dans le hackathon dont je vous parlais tout à l'heure.

Je vais donc maintenant mettre aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME FOURÉ : Je vous remercie et je pense que personne d'entre nous ne sera déçu de ces aménagements.

**12 - MÉDIATION DANS DES LITIGES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU JUGE ADMINISTRATIF.
CONVENTION.**

MME FOURÉ : Le code de justice administrative prévoit la possibilité de recourir à la médiation pour les litiges relevant de la compétence du juge administratif. Il s'agit de trouver un accord via le médiateur désigné par le tribunal administratif, la médiation pouvant ensuite être homologuée par le juge administratif.

Le président de la cour administrative d'appel de Douai et le président du tribunal administratif d'Amiens ont saisi la ville d'Amiens pour proposer la signature d'une convention relative à la mise en œuvre de la médiation. Je vous propose donc d'approuver cette convention et de m'autoriser à la signer.

Avant d'ouvrir le débat, je précise qu'il y a des questions qui avaient été posées en commission sur ce dossier, mais normalement vous avez dû obtenir les réponses par mail depuis. Donc, je pense que toutes les questions ont fait l'objet de réponses adaptées.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 - MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES ENTRE LES COMMUNES D'AMIENS ET DE PONT-DE-METZ. ENTRÉE NORD DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE.

MME FOURÉ : Une enquête publique s'est tenue du 27 avril 2018 au 14 mai 2018 en vue de modifier les limites territoriales entre les communes d'Amiens et de Pont-de-Metz, après accord des deux communes concernées évidemment. Il s'agissait de transférer sur la commune d'Amiens l'entrée nord et des parkings situés dans l'emprise du CHU ainsi que le rond-point du professeur Cabrol et une partie de voirie. Un avis favorable a été rendu dans le cadre de cette enquête publique.

Je vous propose donc aujourd'hui d'émettre un avis favorable quant à la modification des limites territoriales entre les communes d'Amiens et de Pont-de-Metz.

Il convient de demander au préfet de procéder aux modifications résultant du dossier soumis à l'enquête publique.

Je vous propose également de m'autoriser à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Vous avez bien compris que l'objectif est de faire en sorte que l'hôpital ait une adresse à Amiens parce que pour les GPS actuellement c'est assez compliqué dans la mesure où l'hôpital lui-même est situé sur le territoire d'Amiens alors que l'entrée de l'hôpital est, elle, située sur le territoire de Pont-de-Metz. Donc l'objectif est bien de lever cette petite difficulté.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 - PARC DE LA HOTOIE. UNION DES PÊCHEURS DE L'AMIÉNOIS ET MODÈLE YACHT CLUB PICARD. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. CONVENTIONS.

MME FOURÉ : La collectivité souhaite développer la pratique de la pêche et assurer une base d'évolution de modèles réduits navals dans les bassins de la Hotoie.

Je vous propose donc d'approuver la convention d'occupation privative de ces bassins ayant pour objet de fixer les modalités de leur utilisation par l'Union des Pêcheurs de l'Amiénois et le Modèle Yacht Club Picard.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 - PROJET ANRU. QUARTIER ÉTOUVIE. SIP. MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL POUR LA CRÉATION D'UNE MAISON DES PROJETS. CONVENTION.

MME BEN MOKHTAR : Je vous propose d'approuver la mise à disposition par la SIP d'un local situé au 7, square Émile Thuillez dans le quartier d'Étouvie. Seules les charges locatives seront à la charge de la collectivité, soit 1 952,64 € par an.

Pour cela, il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

Ce local de 72m² en rez-de-chaussée servira à la création d'une maison des projets dans le cadre du projet ANRU.

Le coût des travaux est estimé à 95 000 € hors taxes dont 77 000 € de subventions attendues.

MME FOURÉ : Donc évidemment ce local aura pour vocation d'accueillir les habitants pour leur permettre de découvrir et de s'approprier le projet au fur et à mesure.

Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

Bien évidemment, la maison des projets qui doit s'installer sur le quartier d'Étouvie, c'est une bonne chose afin que les habitants puissent également découvrir l'ensemble des réalisations qui sont faites sur leur territoire.

Sauf que les membres de la CRU, les conseillers départementaux, les conseils citoyens, les associatifs qui siègent également dans la CRU auraient bien aimé, m'ont-ils dit, être informés de l'installation de cette maison des projets.

Donc on ne s'opposera pas du tout, bien évidemment, à la vocation à avoir un travail qui va éclairer, qui va informer, mais comme les membres de la CRU auraient bien aimé avoir été informés en amont, donc juste symboliquement nous nous abstiendrons en ne rejetant pas ce projet néanmoins.

MME FOURÉ : Mais de toute façon, ils vont être informés là maintenant. Mais ce qui est important, c'est quand même que les habitants puissent s'approprier le projet. Donc qu'ils le sachent avant la délibération du conseil municipal ou qu'ils le sachent après, honnêtement je ne vois pas bien la différence. Mais bon après chacun est libre de ses choix.

MME BEN MOKHTAR : Je peux apporter une précision ?

MME FOURÉ : Madame BEN MOKHTAR a la parole.

MME BEN MOKHTAR : Merci Madame le Maire.

Alors juste pour...

MME FOURÉ : Non, c'est Madame BEN MOKHTAR qui a la parole et personne d'autre. C'est Madame BEN MOKHTAR qui a la parole, s'il vous plaît Monsieur BEUVAIN ! Vous n'avez pas la parole et c'est Madame BEN MOKHTAR qui a la parole. Je le dis pour la troisième fois. J'aimerais bien qu'on respecte ma présidence de séance.

MME BEN MOKHTAR : Monsieur BEUVAIN, juste pour vous apporter un éclaircissement sur la CRU. En fait, la CRU n'est pas une association en tant que telle. C'est un groupe de parole qui découle d'une action qui a été menée par le CC depuis 2008. Donc en soi, elle n'a pas nécessairement de « légitimité » à pouvoir réclamer quoi que ce soit.

La deuxième chose, c'est qu'en fait les associations du quartier sont très, très impliquées dans tous les projets ANRU de par les différents ingénieurs et techniciens qui travaillent sur le terrain avec toutes ces associations-là, qui étaient demandeuses, puisque de mémoire cet espace de consultation était dans les Coursives, si vous vous souvenez bien, à la place de l'ancien pressing. Mais ce lieu n'était pas nécessairement adapté pour accueillir beaucoup de monde. Donc c'est dans un souci finalement d'améliorer les conditions d'accueil de la population et des associations que cette maison des projets a été choisie et elle a été concertée ou en tout cas échangée au travers de différentes instances.

MME FOURÉ : Merci. Donc on peut passer au vote.

ADOPTÉ

Observations :

M. BEUVAIN s'est abstenu.

16 - STADE CHARASSAIN. CONSTRUCTION DE VESTIAIRES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. MERCUZOT : Il s'agit d'adopter un fonds de concours par une convention.

En effet, Amiens Métropole entreprend la construction de vestiaires au stade Charassain. Le montant de cette opération d'intérêt communautaire s'élève à 502 775 € TTC.

Le plan de financement de l'opération a prévu une participation financière de la commune d'Amiens à hauteur de 125 694 €.

Il est donc proposé d'approuver le versement de cette participation ainsi que la convention afférente à l'opération. Et il convient de vous autoriser, Madame le Maire, à signer cette convention.

MME FOURÉ : Merci. Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Une explication de vote : d'accord avec la construction de vestiaires au stade Charassain bien évidemment, mais abstention sur le fonds de concours.

MME FOURÉ : Comme vous le faites habituellement. Monsieur CARDON.

M. CARDON : Une explication de vote : sentimentalement, c'est difficile pour moi de voter même une abstention sur ce dossier-là, donc je voterai pour.

MME FOURÉ : Il faut écouter son cœur de temps en temps, on est bien d'accord !

On met au vote la délibération n° 16.

ADOPTÉ

Observations :

M. LESSARD, M. BEUVAIN et Mme ANNOOT se sont abstenus.

17 - ACCUEIL D'ÉTUDIANTS EN SERVICE SANITAIRE.

MME VERRIER : Selon l'étude annuelle de 2017, 15 % des étudiants français se considèrent en mauvaise santé.

Une enquête de 2016 de l'ADUGA sur les conditions de vie des étudiants amiénois montre un renoncement à consulter le médecin pour 31 % d'entre eux, avec un manque de moyens financiers pour 47 % et un manque de temps lié à leur emploi du temps à 43 %, les deux pouvant être cumulatifs.

Fortes d'une population de près de 31 000 étudiants, il est dans la logique des choses que nos deux collectivités (Amiens et Amiens Métropole) se préoccupent de leurs conditions de vie.

C'est pourquoi, je vous propose de valider le principe d'accueillir des étudiants en service sanitaire au sein des services de la collectivité pour exercer un stage auprès d'un public, mener des actions de prévention sur les risques pour la santé et sensibiliser le public au maintien de son capital santé. Cette opération permettra d'intervenir plus en direction des jeunes.

MME FOURÉ : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 - SAINT MAURICE. JARDINS SOLIDAIRES. ESPACE DE VIE SOCIALE. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ATTRIBUÉE PAR LA CAF POUR FINANCER LES DÉPENSES D'AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL. CONVENTION.

MME VERRIER : La ville d'Amiens a participé au financement de la réhabilitation de la Maison Saint-Maurice au 441 rue Saint-Maurice pour créer un espace de vie sociale dans le quartier Saint-Maurice. C'est une des 66 actions visées dans le cadre du Pacte Pour le Bien Vivre.

À ce titre, une subvention d'investissement est proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme à hauteur de 30 % du coût hors taxes des travaux réalisés.

Une convention d'investissement pose les conditions de ce partenariat qui permettra de rembourser la ville des dépenses engagées pour la réhabilitation de ce bâtiment en 2016 et 2017 pour un montant de 28 284,56 €.

Je vous propose d'approuver la convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 - CENTRE RÉGIONAL JEUNESSE ET SPORT LIGUE DE PICARDIE DE TENNIS. CESSIION AU PROFIT DE LA LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS.

M. LORIC : Dans le cadre de la cession du complexe de l'ancienne Ligue de Picardie de Tennis de la Ligue des Hauts-de-France de Tennis, je vous propose de céder à cette

dernière les emprises foncières bâties cadastrées section HM n° 200p – 175 et 168, d'une superficie approximative de 4 344 m², pour un montant de 290 000 €. Vous voyez apparaître l'emprise en jaune clair sur les écrans.

Je vous propose également d'autoriser la Ligue des Hauts-de-France de Tennis à déposer toutes demandes d'autorisations d'actes individuels d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet.

Et Madame le Maire serait autorisée à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Le but de cette cession, c'est de permettre en fait à la Ligue de Tennis de venir y construire son centre départemental mais aussi, et c'est très intéressant, le pôle espoir du tennis, qui est à vocation régionale, qui serait centralisé à Amiens. Ce n'est pas toujours dans ce sens-là que ça se fait, donc il est important de le souligner.

MME FOURÉ : Le « pas toujours » est très en dessous de la réalité. On peut dire même rarement.

Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20 - CESSIION DE PARCELLES. ROUTE DE ROUEN. AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ SIGLA 9.

M. LORIC : Je vous propose, d'une part, d'abroger la délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2012 portant cession des parcelles cadastrées section HX n°s 450 et 656, d'une superficie de 210 m², au profit de Monsieur DURAND, et d'autre part, de décider la cession au profit de la société SIGLA 9 desdites parcelles, moyennant le prix de 2 520 € et d'autoriser celle-ci à déposer toutes les demandes administratives d'autorisations de construire.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? Alors on peut passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21 - CESSIION D'UNE PARCELLE NON BÂTIE RUE LESCOUVÉ.

M. LORIC : Je vous propose de valider la cession de cette parcelle cadastrée HYn°430, d'une emprise de 300 m² située rue Lescouvé moyennant le prix de 2 200 €, au profit de Monsieur et Madame FOULON.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22 - CESSIION. RUE SAINT LEU. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE SPECTACLE.

M. LORIC : Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle de spectacle rue Saint-Leu dédiée aux musiques actuelles, je vous propose de céder à Amiens Métropole les propriétés bâties et non bâties listées dans la délibération ainsi que les droits indivis

rattachés auxdites propriétés, hormis la parcelle cadastrée AB n°91, à concurrence de 597/1000ème de la parcelle en indivision cadastrée section AB n°96, et tout ceci donc à Amiens Métropole.

La cession se ferait pour un coût de 74 350 € conformément à l'avis du service des évaluations domaniales.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et pièce se rapportant audit projet.

MME FOURÉ : À ce beau projet en fait.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23 - CESSION. GROUPE ÉDOUARD DENIS. IMMEUBLE SIS 52, RUE SAINT-HONORÉ CADASTRÉ SECTION AR N°351 ET DÉLAISSÉ DE VOIRIE CADASTRÉ SECTION AR N°502.

M. LORIC : Je vous propose de répondre favorablement à la demande du Groupe Édouard Denis en lui cédant l'immeuble cadastré section AR n°351 sis 52, rue Saint-Honoré, occupé actuellement par La Croix-Rouge Française.

Je vous propose également de lui céder, d'une part, un délaissé de voirie cadastré section AR n°502 moyennant le prix de 100 € et, d'autre part, de l'autoriser à déposer toutes demandes d'autorisations administratives de construire sur ces parcelles.

À noter que cette cession est conditionnée par l'obtention du permis de construire du projet. Il est également précisé que le Groupe Édouard Denis a garanti à la collectivité d'intégrer l'association La Croix-Rouge Française au projet de construction et l'a associée dans la réflexion des locaux lui étant destinés.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24 - DESAFFECTATION. DÉCLASSEMENT. PARTIE DE LA PARCELLE AX N°634. SQUARE FRIANT LES 4 CHÊNES.

M. LORIC : Je vous propose de désaffecter, d'une part, et de déclasser d'autre part, une partie de la parcelle AX n°634 du site FRIANT. Il s'agit d'un espace public qui est assez peu utilisé et que la Fédération Française du Bâtiment du département de la Somme souhaite acquérir dans le cadre de l'installation de ses bureaux et d'un parking.

MME FOURÉ : On passe au vote s'il n'y a pas d'observation(s).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25 - CESSION. FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT BTP SOMME. TERRAIN CADASTRÉ SECTION AX N°596 (PARTIE) ET AX N°634 (PARTIE). SQUARE FRIANT LES 4 CHÊNES.

M. LORIC : En lien avec la délibération précédente, je vous propose de répondre favorablement à la demande de la Fédération Française du Bâtiment Somme, ou toute autre société qui se substituerait, en lui cédant le terrain cadastré section AX n°596 (partie) et AX n°634 (partie) sis rue du Général Foy du site FRIANT.

Il s'agit d'un terrain très peu utilisé, parfois aussi squatté, sur lequel est implanté un mât d'éclairage public. D'une superficie d'environ 460 m², il serait cédé moyennant le prix de 7 900 €, correspondant à la valeur vénale estimée par le service des évaluations domaniales augmentée des frais de dépose par la collectivité du mât d'éclairage public et il y en a pour 1 000 €.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 - MAISON DU CIL. CONSTRUCTION DE 36 LOGEMENTS SITUÉS GRANDE RUE DU PETIT SAINT JEAN. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : Là, j'entame une série de délibérations concernant le logement social.

Je vous propose d'accorder à la Maison du Cil la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 988 425 € destiné à financer la construction de 36 logements locatifs collectifs, situés grande rue du Petit Saint-Jean.

MME FOURÉ : On voit le visuel de ce projet.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27 - MAISON DU CIL. CONSTRUCTION DE 52 LOGEMENTS LOCATIFS COLLECTIFS SITUÉS ALLÉE DU COTEAU. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : La maison du Cil, toujours, sollicite la garantie de la ville d'Amiens à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant total de 4 283 822 €, destiné à financer la construction cette fois-ci de 52 logements locatifs collectifs, situés allée du Coteau. Les travaux débuteraient en octobre 2018.

Je vous propose donc d'accorder la garantie de la collectivité pour ce prêt et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURÉ : Le visuel ne permet pas bien de se rendre compte, donc on attend avec impatience d'avoir des visuels plus parlants ou plus voyants.

On peut passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28 - MAISON DU CIL. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS RUE COSSERAT. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous propose de répondre favorablement à la demande qui est faite par la Maison du Cil qui sollicite la garantie de la collectivité, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 551 706 € souscrit auprès de la CDC. Ce prêt est destiné à financer la construction de 8 logements en PLS situés rue Cosserat.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

À titre d'information, le prix de revient de l'opération s'élève à 927 706 €.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 - MAISON DU CIL. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 36 LOGEMENTS COLLECTIFS (27 PLUS ET 9 PLAI). 90, GRANDE RUE DU PETIT SAINT-JEAN. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. LORIC : C'est le dernier point concernant la Maison du Cil.

Je vous propose de verser à la Maison du Cil une participation de 144 000 € pour la construction de 36 logements collectifs. Ça, c'est au 90, grande rue du Petit Saint-Jean.

Il convient également d'approuver la convention avec la Maison du Cil précisant les conditions de versement de cette subvention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ : C'est un complément par rapport au point 26. Dans le point 26, on garantit un emprunt et dans le point 29 on participe financièrement. C'est sur le même projet.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLÉ. OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION DE 67 LOGEMENTS INDIVIDUELS DIFFUS. PARTICIPATIONS FINANCIÈRES. CONVENTIONS.

M. LORIC : Je vous propose de verser à l'OPAC d'Amiens Métropole une participation financière de 4 000 € par logement pour la réhabilitation de 67 logements individuels diffus situés à Amiens. Je ne vais pas vous faire la liste de toutes les rues dans lesquelles on intervient.

Sachez que cette délibération concerne 67 logements sur un ensemble de 200 logements diffus répartis sur l'ensemble d'Amiens, puisqu'on n'intervient pas que sur du logement collectif, mais également sur des amiénoises un peu plus classiques.

Il convient également d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions relatives à ces opérations. La participation financière totale prévue s'élève à 268 000 €.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLÉ. RÉHABILITATION DE 170 LOGEMENTS SITUÉS RUES MONTAIGNE ET MARIVAUX. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous propose d'accorder la garantie de la ville d'Amiens à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 878 000 € souscrit par l'OPAC d'Amiens Métropole auprès de la CDC et cela concerne donc la réhabilitation de 170 logements qui sont situés rues Montaigne et Marivaux dont vous pouvez voir, pour le coup, de jolies perspectives sur les écrans.

MME FOURÉ : Absolument !

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32 - SIP. ACQUISITION EN VEFA. PROJET DE 49 LOGEMENTS COLLECTIFS (39 PLUS ET 10 PLAI), RUE PHILIPPE LEBON ET RUE CHABANNES. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. LORIC : La SIP souhaite acquérir en VEFA 49 logements collectifs dont 39 PLUS et 10 PLAI, situés rue Philippe Lebon et rue Chabannes.

Je vous propose de participer à la réalisation de ce projet à hauteur de 196 000 €, soit 4 000 € par logement. Le coût global s'élève à 6 853 566,83 €.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME FOURÉ : On en a ainsi terminé avec tout ce qui concerne directement le logement. J'ai fait rapidement le calcul : c'est plus de 400 logements qui sont concernés, pour lesquels nous venons de voter soit une aide en garantie d'emprunt, soit une aide de participation financière, soit une aide à la réhabilitation.

33 - ZAC GARE LA VALLÉE. DÉCLASSEMENT D'EMPRISES AFFECTÉES À L'ESPACE PUBLIC (CR 615P ET 716P).

M. LORIC : Dans le cadre du programme de construction « Orange Bank » projeté au sein de la ZAC Gare La Vallée, la SPL Amiens Développement sollicite l'acquisition de deux parcelles situées rue Legrand d'Aussy et rue de la Vallée.

Je vous propose donc de déclasser les parcelles cadastrées section CR n°615p, d'une superficie de 46 m², et CR n°716p, d'une superficie de 88 m².

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et pièce se rapportant à cette opération.

MME FOURÉ : Là aussi, une belle opération puisque l'installation d'Orange Bank c'est important pour notre ville.

Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34 - ZAC GARE LA VALLÉE. CESSION D'EMPRISES À LA SPL AMIENS DÉVELOPPEMENT (CR 615P ET CR 716P).

M. MERCUZOT : Toujours sur la Gare La Vallée, les deux parcelles étant maintenant déclassées, je vous propose maintenant de les céder à la SPL moyennant l'euro symbolique.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et pièce se rapportant à cette opération.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35 - AMIENS FOR YOUTH CAPITALE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE 2020. SPONSORING DE MVE BÂTIMENT POUR L'OPÉRATION CUSTOMISATION DE CUVES. CONVENTION.

MME DELÉTRÉ : Dans le cadre de l'opération Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse 2020, il a été décidé de customiser, comme vous l'avez sans doute toutes et tous vu en prenant le train en partance d'Amiens, une cuve de fuel d'une hauteur de 7,2m qui a été, à l'aide de jeunes graphes, customisée aux couleurs d'Amiens For Youth.

En 2017, cette opération de customisation a été réalisée et en 2018, il est proposé de renouveler cette opération sur une deuxième cuve, en lançant cette fois avec la SNCF un concours auprès des jeunes Amiénois.

Le coût global de ce projet s'élève à 22 000 €, dont 16 000 € sont financés par la SNCF, et la société MVE Bâtiment, qui réalise le montage de l'échafaudage autour des cuves, souhaitait participer à ce projet à hauteur de 1 200 € en sponsorisant l'opération, ce qui ramènerait la charge de la ville à 4 800 €.

Il s'agit ici, Madame le Maire, d'accueillir un don et je vous propose d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ : Oui, Monsieur ANGER.

M. ANGER : Oui, Madame le Maire.

Là, on est en cours d'opération, mais simplement je pense que tout le monde, tous nos collègues ont pu apprécier et se féliciter de la grande réussite du festival de la bande dessinée dans la Halle Sernam, comme on peut se féliciter de l'inscription de la bande dessinée dans la ville sur un certain nombre d'opérations.

Et je pense que ce que certains appellent la vallée ferroviaire, la voie ferrée, est une des dimensions du quartier de la vallée et il me paraîtrait pertinent d'intégrer cette opération de customisation des cuves dans une démarche liée à la démarche de bande dessinée dans notre ville qui est utilisée dans d'autres domaines.

Donc est-ce qu'on peut faire le lien avec On a marché sur la bulle pour qu'on ait une cohérence forte dans ce quartier ? Parce qu'on l'a vu : ça marche vraiment très bien.

MME FOURÉ : Margaux DELÉTRÉ.

MME DELÉTRÉ : Oui, merci Madame le Maire.

Monsieur ANGER, nous sommes connectés puisqu'il reste trois cuves plus exactement à customiser. Cette année, le concours va être lancé auprès des jeunes Amiénois sur la manière dont ils voient Amiens. Un jury se réunira pour décider du choix et des dessins qui seront à la vue de l'ensemble des Amiénois. Et pour l'année suivante, donc pour 2019, il est question effectivement que la troisième cuve soit aux couleurs de la bande dessinée, enfin soit sous le feu de la bande dessinée avec l'association On a marché sur la bulle.

MME FOURÉ : Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

36 - CRÉATION D'UN CONSEIL DE JEUNES AMIÉNOIS 2018-2020.

MME DELÉTRÉ : Amiens, dans les années quatre-vingt-dix, a été pionnière sur la participation des jeunes et comme vous le savez toutes et tous, le conseil municipal des jeunes Amiénois s'est arrêté après ses deux ans de mandat, comme il était convenu, en fin d'année dernière.

Nous souhaitons évidemment renouveler ce conseil des jeunes en lançant un nouvel appel à candidatures pour constituer le conseil des jeunes Amiénois (le CJA), pour la période 2018-2020.

Le CJA aura pour mission de nourrir la réflexion de la municipalité dans toutes ses actions et s'inscrira dans une politique globale de participation des citoyens à la vie de la cité. Il aura pour objectif de permettre la participation effective des jeunes Amiénois à l'élaboration des politiques publiques de la ville et d'éclairer celle-ci dans les décisions qu'elle est amenée à prendre en tenant compte de leurs besoins et de leurs attentes.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver la création de ce conseil et d'en valider les modalités d'installation.

MME FOURÉ : Monsieur DUPILLE m'a demandé la parole en premier.

M. DUPILLE : Oui, Madame le Maire.

En soi, la création d'un conseil des jeunes Amiénois est une bonne idée, encore faut-il savoir pour quoi faire. Or, j'ai lu le bilan des deux années précédentes que vous nous avez proposé et j'avoue que j'ai été fortement déçu. Les jeunes ont participé à telle ou telle action dans la ville : une opération de nettoyage, une opération sportive, etc. Donc on a l'impression qu'ils vont participer à des choses qu'eux-mêmes n'ont pas décidées ou organisées et c'est tout.

Or moi, ce que j'attends d'un conseil des jeunes Amiénois, c'est autre chose. J'attends qu'ils donnent leurs avis et leurs idées sur les aménagements de la ville vus par les jeunes. Qu'ils donnent leurs avis et leurs idées sur les parcours piétons et cyclistes, par exemple. Qu'ils donnent leurs avis et leurs idées sur le nombre, l'emplacement, l'aménagement de lieux de loisirs ou sportifs. Qu'ils donnent leurs avis et leurs idées sur les parcours menant à l'emploi. Qu'ils donnent leurs idées sur la prévention contre les diverses addictions. Il y a encore d'autres sujets qui intéressent la jeunesse et qui intéressent la vie de la ville. Or, ce n'est pas abordé. Ça n'a pas été au moins abordé pendant les deux années précédentes, donc je suppose que si on continue dans la lancée, ça ne sera pas abordé non plus dans les deux années qui viennent. Donc moi, un conseil comme ça, je ne vois pas tellement l'intérêt.

Donc moi, je veux bien qu'il y ait un conseil des jeunes Amiénois, mais qu'il aborde vraiment les sujets « intéressants » et qui intéressent les jeunes. Que ce soit un peu plus productif aussi parce que ça donne quoi ? Vous nous dites que c'est pour intéresser les... que ça vous intéresse au point de vue des politiques de la commune, etc. Mais qu'ont-ils proposé de concret sur la politique de la ville ? On a l'impression que vous les cantonnez dans les petits trucs un peu voyants, enfin un peu gadgets, si je puis dire, alors que la réalité devrait être autre. Et ce serait quand même plus intéressant si les jeunes donnaient leurs avis sur des choses réelles, sur des choses fondamentales et intéressant la vie de la commune et qui les intéressent eux aussi en premier lieu.

Donc là, j'avoue que je suis un peu déçu sur le bilan des deux années qui viennent de s'écouler et donc par conséquent, si la suite continue, je suis inquiet pour les deux années qui viennent. Donc, je ne suis pas très enclin à voter cette délibération. Je vais m'abstenir.

MME FOURÉ : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, Merci Madame la Maire.

Effectivement, quand on voit le bilan qui nous est présenté – enfin on avait déjà demandé qu'on ait des retours sur ce conseil de la jeunesse amiénoise –, effectivement on ne peut être que déçu sur ce qui s'est déroulé jusqu'à maintenant.

Vous nous reprenez maintenant de concertation, d'impliquer les jeunes dans la vie de la cité. Effectivement on en est très loin. On n'a pas d'écho sur le nombre de réunions, le nombre de participants, sur les avis qui ont été donnés, en tout cas sur quoi on leur a demandé un avis, loin des objectifs qui avaient été fixés dans la première délibération, donc vous nous reprenez la même.

Dans le bilan, je note aussi que la page Facebook « Wake up Amiens » est un outil du conseil de la jeunesse. Moi, je suis cette page. Ce que j'en vois, c'est plutôt une orientation, un outil politique piloté par deux anciens de l'UMP ou deux membres de l'UMP, en tout cas fortement marqués politiquement et qui ont une orientation clairement de promotion de votre politique, voire des élus comme ça a été le cas pour le calendrier de l'Avent. Donc, on est loin

d'un outil au service de la jeunesse. On a un outil qui est au service de l'adjointe à la jeunesse.

Donc effectivement, je suis très déçu par ce que vous avez fait de cet outil de concertation et je crains que la suite soit du même acabit.

MME FOURÉ : Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

Je partage bien évidemment le propos de mon collègue.

Juste une constatation : à Amiens, nos élus municipaux et départementaux installent un conseil municipal des jeunes Amiénois. Au département, nos conseillers municipaux amiénois, conseillers départementaux, annulent l'installation du conseil départemental des jeunes. Peut-être avaient-ils... Fin de commentaire. Pas d'insulte ? Ça va. Merci.

MME FOURÉ : Madame BERGER.

MME BERGER : Oui, il me semble que sur ce conseil, nous vous avons déjà questionnée sur la possibilité que les jeunes rendent leurs avis en conseil municipal, ce à quoi vous nous avez répondu qu'ils étaient timides, qu'ils n'osaient pas. Après avoir pris contact avec certains d'entre eux, il s'avère qu'ils auraient bien aimé effectivement rendre leurs avis en conseil municipal. Donc je souhaite que ce soit le cas pour ce nouveau conseil.

MME FOURÉ : Avant de passer la parole à Margaux DELÉTRÉ, je voudrais dire que c'est un sujet qui est très difficile à mener. Je veux dire qu'au-delà de toutes les polémiques politiques que certains peuvent envisager d'instaurer sur ce sujet, je pense que c'est très difficile de faire travailler dans la durée, même si c'est sur deux années, des jeunes parce que les jeunes actuellement sont plutôt enclins à travailler ponctuellement sur des opérations qui les intéressent.

Donc moi, je remercie Margaux DELÉTRÉ de s'être impliquée sur le dossier parce que c'est un sujet qui est compliqué et qui est évolutif aussi parce que les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas les jeunes d'il y a 20 ans et ne sont pas non plus les jeunes qui seront présents dans 10 ans.

Je passe la parole à Margaux.

MME DELÉTRÉ : Merci.

Alors peut-être pour répondre à peu près dans l'ordre, Monsieur DUPILLE, vous parlez d'un bilan maigre. Écoutez, moi, à titre personnel, je pense qu'initier les jeunes à la chose publique, c'est ce qui compte peut-être le plus dans un conseil des jeunes et c'est ce qui a été fait. Donc ça, je m'en réjouis.

Maintenant si Monsieur BEUVAIN, Monsieur HUTIN, vous estimez que les jeunes n'ont pas été entendus ou que la page Facebook « Wake up Amiens », qui comptabilise quand même près de 8 500 likes, qui est gérée par six jeunes du conseil des jeunes et non deux, ne fait pas l'unanimité dans vos rangs, je suis désolée de vous dire que c'est peut-être parce que vous n'êtes plus jeunes. Mais très honnêtement cette page répond aux... Non, non, mais je

ne le dis pas méchamment, mais cette page répond aux attentes. La preuve : je lis tout ce qui s'y passe évidemment, on surveille bien évidemment les choses et on est très attentifs à la manière dont la passation va se dérouler avec le prochain conseil des jeunes.

Juste deux petites choses parce que Madame le Maire le disait : effectivement l'engagement des jeunes aujourd'hui, il l'a toujours été d'ailleurs, vous pouvez voir, vous pouvez comparer les deux règlements, le règlement de 2015 et le règlement de cette année, celui qu'on a mis en place. On l'a largement... comment dire... allégé. On l'a allégé parce qu'on a travaillé étroitement avec l'ANACEJ sur cette question et on constate partout en France, dans toutes les villes de France, soit des villes qui ont la même envergure que celle d'Amiens, soit des plus petites, soit encore des plus grandes, partout on observe un délitement de la part des jeunes dans les conseils de jeunes.

Force est de constater que ce n'est peut-être plus la meilleure forme, le meilleur format, le meilleur dispositif pour faire participer les jeunes. En tout cas, c'en est un qui compte pour nous. Il n'est pas question de ne pas le remettre en place. On va tenter de le faire vivre. Je vous invite toutes et tous à construire, à participer pour le faire vivre. Mais on a allégé le règlement pour qu'il soit le plus souple possible.

Sur la participation des jeunes, il y a énormément de dispositifs. Je pense par exemple à ce qui s'est passé ici, dans cette salle, la semaine dernière : la mise en place des classes citoyennes avec les écoles. Je pense à la remise, à la délivrance des cartes électorales pour les jeunes majeurs qui vont être amenés à voter. Je pense à la délibération qui vient de passer sur l'accueil des jeunes en service civique en accueil volontaire dans la collectivité. Et des exemples comme ça, il y en a des tonnes et des tonnes.

Il faut multiplier les initiatives et les mécanismes pour aller à la rencontre des jeunes, pour écouter, surtout pour les entendre, pour entendre leurs attentes et leurs besoins. Il y a également les 18-20 qui ont été mis en place chaque 1^{er} mardi du mois et on va parler de thèmes divers et variés avec les jeunes dans les endroits dans lesquels ils se trouvent.

On multiplie les dispositifs de participation des jeunes. Le conseil des jeunes en est un et si vous n'y croyez pas dès le début, écoutez, je suis désolée pour vous !

MME FOURÉ : Monsieur BEUVAIN m'a demandé la parole.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

Je rappellerai que dans mon propos, qui était un constat, il n'y avait aucune appréciation sur la légitimité éventuelle ou la remise en cause de l'installation de ce conseil que j'appelle également de mes vœux ici comme ailleurs.

Madame le Maire, je vous rappellerai quelque peu que vous êtes présidente de l'assemblée, qu'en ce sens vous êtes tenue également d'assurer la sérénité des débats et normalement, paraît-il, de protéger votre opposition lorsqu'elle s'exprime. Or, ce soir c'est un florilège, un festival d'emballements, de piques, d'intimidations et de propos aigres que je juge très étonnants, voire inadmissibles, en tout cas venant de personnes qui ont marqué durablement la vie politique française au plus haut des niveaux, comme celle qu'il couve aujourd'hui pour être ses petits protégés !

MME FOURÉ : Mais ne nous fâchons pas ! Non, attendez, excusez-moi ! Excusez-moi ! Je voudrais rappeler quand même qu'il y a des propos qui ont été tenus aussi, qui ont pu être plus ou moins critiques, et qu'il y a des propos qui sont lancés dans l'assemblée sans qu'on m'ait demandé la parole. Donc moi, je ne me sens pas tenue par rapport à des propos qui peuvent être lancés comme ça à la cantonade.

Pour revenir à ce qui fait l'objet de notre délibération, donc le conseil des jeunes Amiénois, je voudrais rappeler que c'est aussi plusieurs membres de ce conseil des jeunes Amiénois qui ont épaulé Margaux DELÉTRÉ dans la candidature d'Amiens pour être Capitale Européenne de la Jeunesse et je n'oublie pas que lorsque j'ai été à Cascais au Portugal le 26 novembre dernier, me semble-t-il... Je crois que c'est la bonne date, n'est-ce pas ? Oui. Lorsque j'étais à cette belle manifestation d'ouverture des festivités de la Capitale Européenne de la Jeunesse 2018 – c'était en novembre 2017 –, au Portugal, il y avait une belle délégation de ce conseil des jeunes Amiénois qui parlaient très bien l'anglais et qui ont défendu en anglais, parce que c'est comme ça que ça se fait, la candidature d'Amiens. Et je suis persuadée que leur enthousiasme et leur dynamisme, leur volonté de mettre en avant la ville ont été vraiment déterminants pour le choix du jury.

Je voudrais vous rappeler qu'on a passé, ici-même, le petit film dans lequel on les voyait les uns, les autres. Donc si le conseil des jeunes Amiénois n'a servi, à supposer même qu'il n'ait servi qu'à cela, pour les deux années qui viennent de s'écouler, je pense que le résultat n'est pas neutre et qu'il mérite d'être encouragé. Même si je redis que c'est en effet très difficile de faire vivre un conseil des jeunes dans notre ville comme dans toute autre ville.

Je vous propose maintenant que nous passions au vote sur la délibération n° 36.

ADOPTÉ

Observations :

M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY se sont abstenus.

37 - PROJET DE CRÉATION D'UN BARREAU ROUTIER D'ACCÈS AU CHU SUD D'AMIENS SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE DURY ET SALOUEL. PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE. AVIS.

M. GEST : Le 22 septembre 2016, le conseil d'Amiens Métropole a approuvé une convention-cadre relative à la création d'un barreau routier d'accès au centre hospitalier universitaire d'Amiens.

Ce projet nécessite une enquête publique unique réalisée par l'État entre le 11 juin et le 11 juillet 2018 – donc c'est en cours – sur le territoire des communes concernées, à savoir Amiens, Dury et Salouël.

Et conformément à ce qui est prévu par le code de l'environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? Qui est contre ? Contre ? Deux ? Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre. Monsieur CARDON, abstention aussi ?

M. CARDON : Non. Je voulais simplement... C'est dans le sujet et pas tout à fait dans le sujet, j'en ai conscience. D'abord sur ce barreau...

MME FOURÉ : Attendez ! On est en cours de vote, donc normalement on ne s'exprime pas pendant le vote.

M. CARDON : Ah bon !

MME FOURÉ : Donc je vais vous demander simplement pour comprendre qui votait et pourquoi. Donc, il y a eu trois abstentions et les autres membres de l'assemblée approuvent. Quatre abstentions ? D'accord. Quatre abstentions et les autres approuvent.

ADOPTÉ

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. CARDON et M. LESSARD se sont abstenus.
Mme LEPRESLE et M. HUTIN ont voté contre.*

MME FOURÉ : Maintenant si vous voulez la parole, je vous la donne volontiers. J'ai dit deux contre, oui. Oui, oui, ça, c'est bien... Je sais bien qu'il commence à être tard et qu'il commence à faire chaud, mais pour autant, j'avais enregistré qu'il y avait deux votes contre mais ensuite c'était sur le nombre d'abstentions que je m'étais arrêtée. C'est la raison pour laquelle je n'avais pas repris la totalité du vote. Et les autres collègues approuvent. Donc, la délibération est adoptée.

38 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES. ANNÉE 2018. 1ÈRE RÉPARTITION. SUBVENTIONS.

M. GEST : Il s'agit du dossier de première répartition des subventions aux associations patriotiques. Il y en a 24 ici, pour un montant total de 12 900 €. Je ne vais pas vous en donner le détail à moins que vous n'insistiez. Mais ce que je peux vous dire, c'est que les montants sont soit identiques à l'année précédente – c'est le cas de la majorité d'entre eux – soit ont très légèrement diminué ou très légèrement augmenté en fonction de leur activité et de leur dimensionnement.

MME FOURÉ : Il y avait eu des questions qui avaient été posées en commission. Le service des assemblées apparemment a renvoyé la réponse.

Monsieur CARDON m'a demandé la parole.

M. CARDON : J'avoue que j'ai beaucoup de difficulté à faire un lien avec ce que je voulais dire juste avant. Vous m'aviez dit que vous me repassiez la parole. Je veux bien essayer mais ça va être compliqué, Madame le Maire ! Donc j'attendrai que vous me la redonniez pour évoquer le sujet que je voulais évoquer.

MME FOURÉ : D'accord.

On va voter, si vous le voulez bien, sur les associations patriotiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

39 - INDEMNITÉ DES DIRECTEURS D'ÉCOLES POUR LA RÉALISATION DE TÂCHES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATIONNELLES. ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019. CONVENTION.

MME ROY : Vous savez que chaque année, nous rémunérons les enseignants pour tout un tas de tâches qu'ils réalisent pour nous. À cet effet, il y a une convention qui fixe les actions précises à effectuer et leurs conditions de rémunération. C'est notamment le cas des fameuses études surveillées dont nous avons parlé tout à l'heure.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver cette convention type et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Le montant total du coût de la rémunération s'élève à 579 819 €.

MME FOURÉ : C'est comme chaque année, donc je pense qu'il n'y a pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40 - ENFANTS SCOLARISÉS HORS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE. FORFAIT COMMUNAL. 2017-2018

MME ROY : Lorsqu'un élève est scolarisé dans une commune autre que celle de sa résidence, un forfait communal doit être mis en place.

Je vous propose, pour l'année 2017-2018, de fixer la participation financière pour la scolarisation d'enfants résidant hors Amiens Métropole demandée aux communes de résidence à :

- 895,22 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle publique,
- 776,59 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire publique.

Il en ressort que 18 titres de recettes pourraient être émis pour une recette globale estimée à 15 164,92 €.

MME FOURÉ : Merci. C'est comme chaque année et je rappelle à cette occasion-là qu'à l'intérieur d'Amiens Métropole on a convenu de ne pas faire payer le forfait puisqu'on a quasiment, commune par commune, à peu près autant d'enfants d'Amiens scolarisés dans la commune extérieure à Amiens que l'inverse. Donc ça s'équilibre globalement.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41 - ASSOCIATION FONDATION ÉTUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV). SUBVENTION 2018. CONVENTION.

MME ROY : Dans le cadre des subventions, la ville d'Amiens apporte son soutien auprès des associations participant aux actions en faveur de la réussite éducative et de la cohésion sociale en direction des enfants et des jeunes.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver le versement d'une subvention de 5 000 € pour l'année 2018 à l'Association fondation étudiante pour la ville (AFEV).

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente à cette opération.

MME FOURÉ : Des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

42 - RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES ASSEMBLÉES DE L'HÔTEL DE VILLE. CRÉATION DE 12 NOUVELLES PLACES. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. PIGOUT : Comme vous avez pu le remarquer, mes chers collègues, au moins ceux qui siègent au conseil d'Amiens Métropole, parfois nos conditions d'accueil sont très compliquées.

C'est la raison pour laquelle je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de 12 places supplémentaires dans la salle des assemblées de l'Hôtel de Ville.

Ces travaux consistent en la mise en place de nouveaux mobiliers, de nouvelles alimentations électriques et en la rénovation de l'éclairage.

À titre d'information, le coût de cette opération est estimé à 96 000 €.

MME FOURÉ : Merci.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

43 - REMPLACEMENT DES CHÂSSIS DE TOIT DE L'HÔTEL DE VILLE AVEC DES STORES INTÉGRÉS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. PIGOUT : Les châssis du toit de l'Hôtel de Ville doivent être changés au profit de modèles avec des stores intégrés.

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à déposer les demandes d'autorisations administratives relatives à ce changement et de l'autoriser à entreprendre les travaux.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

44 - MISE EN PLACE D'UNE STÈLE COMMÉMORATIVE AU SQUARE SAINT-DENIS, PLACE RENÉ GOBLET.

M. PIGOUT : Je vous propose d'autoriser, mes chers collègues, Madame le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives concernant la mise en place d'une stèle au square Saint-Denis en l'honneur des frères DE GUILLEBON qui se sont illustrés lors de la Seconde Guerre Mondiale. Il convient également d'autoriser Madame le Maire à entreprendre les travaux.

MME FOURÉ : Il s'agit de réaliser des travaux permettant l'installation de cette stèle qui est financée par les associations patriotiques.

Monsieur ANGER.

M. ANGER : Madame le Maire, comme je l'ai évoqué en conférence des présidents, je souhaiterais que parallèlement on mette en place une information sur la 2^e DB et le Maréchal LECLERC parce que les générations qui connaissent le Maréchal LECLERC, comme le faisait remarquer notre collègue DELÉTRÉ, nous vieillissons tous et donc je ne suis pas sûr que les plus jeunes connaissent bien le Maréchal et son lien avec DE GUILLEBON. C'est l'occasion effectivement de rappeler pourquoi il y a ce monument et pourquoi il y aura cette stèle.

MME FOURÉ : En effet parce qu'on a ce monument, mais ça manque un peu d'explications, nous sommes d'accord. Donc on y veillera.

On passe au vote sur la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

45 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE. ACTUALISATION DES TARIFS.

M. PIGOUT : Il s'agit d'actualiser les tarifs sur la taxe locale sur la publicité extérieure.

Les tarifs maximaux sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) et de la pénultième année (source INSEE).

L'augmentation du tarif de base par mètre carré d'un support est limitée à 5 € par rapport à l'année précédente.

Je vous propose d'approuver, mes chers collègues, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2019 qui s'élèvera à + 1,2%.

Ainsi, les tarifs maximaux de la taxe locale prévus à l'article 1^{er} B de l'article L.2333-9 du code général des collectivités et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2^e et au 3^e du même article, s'élèvent, à compter du 1^{er} janvier 2019, à 20,80 € pour les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants et inférieure à 200 000 habitants.

Pour information, les recettes de la TLPE en 2017 représentaient environ 420 000 € pour la ville d'Amiens.

MME FOURÉ : Merci. C'est très technique mais c'est important. Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, merci Madame la Maire.

C'est vrai que j'ai déjà évoqué dans cette assemblée la nécessité de revoir le règlement de publicité. Il serait peut-être intéressant qu'on ouvre ce débat, notamment sur la publicité sur l'alcool aux abords des écoles.

Et puis sur cette taxe, c'est vrai que là on actualise. On ne l'a pas toujours fait et je pense qu'on n'est pas au taquet. Donc, autant utiliser cette taxe au maximum pour récupérer des subsides pour la collectivité et le bien commun.

MME FOURÉ : On me dit qu'auparavant on augmentait chaque année, mais que comme l'augmentation se faisait en référence à un tarif fixé par décret, ça ne passait pas en délibération. C'est la raison pour laquelle vous avez l'impression que ça n'était pas augmenté chaque année.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**46 - AMIENS ÉNERGIES. CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE CHEMIN DE VAUVOIX.
AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE.**

MME RODINGER : Le mix énergétique du réseau de chaleur nécessite la création d'une chaufferie biomasse de 8 MW sur la parcelle BS 394 sise chemin de Vauvoix. Un local hydraulique qui assurerait le pilotage de diverses arrivées d'eau chaude serait également à construire. Le terrain pressenti appartenant à la ville d'Amiens, je vous propose d'autoriser la SEMOP Amiens Énergies à déposer le permis de construire.

MME FOURÉ : C'est un dossier important puisque c'est cette chaufferie biomasse qui va permettre de voir vraiment qu'il se passe quelque chose en matière de réseau de chaleur, en dehors des travaux qu'on ne peut pas manquer non plus dans la ville.

Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, merci.

Sur ce dossier, Madame la Maire, on n'a pas eu beaucoup d'éléments. On n'a que la délibération. On n'a pas eu du tout d'information comme on l'avait demandé en commission, comme je vous en ai parlé aussi en réunion des présidents.

Ce que je ne comprends pas entièrement, c'est pourquoi cette chaufferie, qui était prévue initialement au sud d'Amiens, avec des accès privilégiés, se retrouve au nord, uniquement par une augmentation de sa taille, ce qui est tout à fait justifiable, en tout cas sur la puissance qui est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par l'ADEME. Mais on n'a pas eu d'éléments. On ne sait pas pourquoi d'un coup, dans le cadre quand même d'une SEMOP avec une DSP, tout ça passe du sud au nord sans qu'on n'ait vraiment tous les éléments.

MME FOURÉ : Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Oui, c'est un peu dans le même sens.

Effectivement la chaufferie qui était prévue au sud était raccordée on ne peut plus immédiatement à la rocade, à l'A29, et donc son passage au nord nous fait nous interroger sur les conditions et l'impact sur ce site au nord.

On a bien compris que c'était à côté ou en lieu et place de la déchetterie actuelle, mais ça nécessite tout de même, puisqu'il y aura un flux de camions qui vont apporter les déchets à

brûler, enfin le bois puisque la biomasse ce sont des déchets bois... Quel va être effectivement l'impact sur la circulation ? sur le nombre de camions ? Est-ce que ça a été étudié ? Est-ce que vous pouvez nous le présenter ?

Il y a certainement une voirie à renforcer parce qu'aujourd'hui c'est un chemin de terre. Si effectivement on compte brancher sur la rocade nord, il y a un certain nombre de travaux préparatoires ou en tout cas d'accompagnement à prévoir.

C'étaient ces questions qui nous faisaient nous interroger, pas le fait qu'on construise une chaufferie biomasse. Évidemment celle qui était au sud, même si elle ne faisait que 6 mégawatts, elle permettait d'atteindre à l'époque les objectifs de l'ADEME puisqu'elle avait été calibrée pour ça. Maintenant les objectifs ont un petit peu augmenté. Qu'on augmente la capacité, ça paraît logique. Si en plus, comme je le disais tout à l'heure, les prévisions sont optimistes, ça paraît aller dans le bon sens. Mais tout de même ces questions de l'insertion, là encore, dans le tissu urbain nous interrogent.

MME FOURÉ : Je voudrais dire à Monsieur HUTIN que j'ai répondu à la réunion des présidents de groupe. Je me souviens très bien que j'ai répondu que ce qui avait justifié le passage du sud au nord de cette chaufferie biomasse, c'était la proximité du nord par rapport à la station d'épuration et à la connexion à la station d'épuration.

Pour le reste, je vais laisser Florence RODINGER répondre.

MME RODINGER : Oui, merci Madame le Maire.

Écoutez, c'est ce que j'allais dire parce qu'effectivement on en a quand même parlé en commission et en fait... Alors techniquement parlant et pour respecter... comment dire... effectivement les conditions de l'ADEME, comment dire... Parce qu'au début les conditions de l'ADEME étaient de 50 %. On avait la proposition d'énergies renouvelables. On a eu la proposition d'ENGIE à 60 % mais l'ADEME, via le ministère d'ailleurs, exige maintenant une augmentation de 62,5 %.

Pour ce faire, il faut augmenter encore l'injection de sources à énergies renouvelables. Et pour ce faire... Enfin c'est assez compliqué à expliquer, mais... comment dire... il faut absolument que la source soit la plus proche possible de la source initiale à Ambonne. C'est surtout une explication technique.

Et ensuite, pour Monsieur LESSARD, donc effectivement des flux de camions, mais ça, on va répondre à deux voix et Benoît certainement a des indications peut-être à nous fournir sur ces sujets.

MME FOURÉ : Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui, d'abord pour confirmer qu'effectivement ce changement d'emplacement de la chaufferie biomasse... Mais ce qu'on pourrait peut-être faire d'ailleurs, c'est demander à un technicien averti de ces choses-là de venir un jour en commission pour peut-être expliquer parce que... Mais effectivement, ce déplacement de la chaufferie biomasse est bien dû à cette augmentation du taux d'ENR et il faut, pour des raisons techniques que je ne saurais pas vous expliquer, effectivement qu'elle soit le plus proche possible des pompes à chaleur qui vont être mises en place dans les eaux de sortie de la station d'épuration d'Ambonne. Ça, c'est le premier point.

Du point de vue de... comment dire... l'intégration de cette chaufferie dans l'environnement urbain, il me semble que cette intégration sera en tout cas pas plus difficile qu'elle ne l'aurait été au sud le long de la rue Alexandre Dumas puisque c'est l'emplacement qui était initialement envisagé. Si absolument !

Non, mais on ne parle pas de la même chaufferie ? Oui, mais votre projet ne sera pas mis en œuvre. Ce qui est mis en œuvre, c'est le projet de la SEMOP. Et le projet de la SEMOP, ce n'était pas la chaufferie à la sortie du rond-point... Non, non, mais Monsieur LESSARD ! Ce n'est pas la chaufferie à la sortie du rond-point de la rocade à Saint-Fuscien. Ce n'est pas là, je vous rappelle. Non, non, mais je vous assure !

Et du point de vue de l'intégration urbaine... Mais je propose que ces questions-là vraiment techniques, d'une certaine façon, sur le nombre de camions, etc., puissent être débattues en commission.

MME FOURÉ : Et moi, j'ajoute que le cheminement pour aller sur le site, ce n'est pas un chemin de terre. C'est un chemin qui débouche au droit de la rue Franklin Roosevelt avec un feu et en face du quartier Saint-Ladre. Et c'est un chemin qui est assez largement utilisé parfois d'ailleurs par des artisans qui viennent déposer des dépôts d'ordures sauvages à cet endroit-là et notamment des déchets liés à l'amiante, et ce qui nous occasionne des difficultés pour réguler tout cela. Donc ça va avoir au moins un autre effet en plus de l'intérêt du réseau de chaleur : c'est celui de réguler cette difficulté-là.

En effet, moi, je rejoins ce que proposaient Florence et Benoît, donc que le sujet soit vu de manière détaillée en commission. Mais je sais que déjà en commission, les choses avaient été examinées de manière assez largement détaillée, mais on y reviendra si vous le souhaitez. Il n'y a pas les mêmes avis de part et d'autre de l'assemblée.

On passe au vote sur l'autorisation donnée à la SEMOP de déposer un permis de construire.

ADOPTÉ

Observations :

Mme LEPRESLE, M. HUTIN et M. BEUVAIN se sont abstenus.

Mme BERGER n'a pas pris part au vote.

MME FOURÉ : Je vous rappelle que normalement une non-participation au vote, ça n'existe pas mais je veux bien, si vous ne voulez pas participer au vote. Vous ne voulez pas participer au vote ? Qui ne participe pas au vote ? Une personne. Chacun a le droit de s'exprimer et chacun a le droit de voter librement. C'est la règle du jeu dans une démocratie.

47 - DÉLOCALISATION DE LA PRODUCTION HORTICOLE DE LA COLLECTIVITÉ ET CONSTRUCTION D'UN HANGAR. AUTORISATION ADMINISTRATIVE.

MME RODINGER : Les serres de production florale situées actuellement au Jardin des Plantes sont vieillissantes et peu adaptées aux méthodes actuelles. De plus, leur disposition ne permet pas d'optimiser la production et oblige à faire des déplacements incessants.

La solution serait donc de créer une nouvelle serre de 5 000 m² et de construire un hangar de 1 000 m² au même endroit que la pépinière municipale, à savoir rue Bossuet.

Je vous propose donc d'approuver la délocalisation de la production florale et d'autoriser Madame le Maire à déposer toute demande d'autorisation administrative concernant ce projet et à recueillir tout financement concourant à sa réalisation.

Le coût de ce projet s'élève à 3 250 000 €.

MME FOURÉ : Oui, Monsieur CARDON.

M. CARDON : Non, non, ça n'a toujours pas de lien, mais j'en ai trouvé un après. Donc ça va aller.

Je n'ai rien à dire sur le projet en tant que tel. C'est le devenir du Jardin des Plantes. On pourrait avoir quelques éléments ?

MME FOURÉ : Le devenir du Jardin des Plantes, tu peux en dire un mot ?

M. CARDON : C'est-à-dire de l'espace actuel.

MME FOURÉ : Justement...

M. CARDON : Délocaliser la production pour des raisons de facilité et tout ça, j'entends bien.

MME FOURÉ : Non, mais il n'y a pas de problème, Monsieur. On va vous répondre, Monsieur CARDON.

MME RODINGER : Oui, oui ! Le devenir, bien sûr que nous y pensons et nous avons même réfléchi au sujet lors d'un premier comité de pilotage et qui va être remis en route. Il a fallu déjà travailler sur l'autorisation. Et un prochain comité de pilotage va être remis en route pour réfléchir au devenir du Jardin des Plantes, mais qui va mettre en valeur ce lieu qui est assez unique, qui se rapproche de la Citadelle, etc.

Et pour la petite histoire, nous allons avoir une étude qui va être financée par la Caisse des Dépôts et Consignations, une étude flash on appelle ça. On réussit à avoir un petit peu de sous de cette façon-là. Et en tout cas, on y réfléchit ardemment et tout le monde y va de ses idées, ne serait-ce qu'au niveau des agents qui ont plein d'idées aussi.

MME FOURÉ : Mais quoi qu'il en soit, évidemment l'objectif c'est de garder le Jardin des Plantes parce que c'est un site prestigieux. C'est prestigieux et avec l'arrivée des étudiants à la Citadelle, je suis persuadée qu'il va être redécouvert parce que bon nombre d'Amiénois passent à côté sans le voir tandis que là, avec d'une part les bords de Somme qui ont été refaits, d'autre part l'arrivée d'étudiants à la Citadelle, je suis persuadée qu'on va trouver le charme exceptionnel de ce site.

Je crois qu'on n'a pas voté sur la délibération. Donc, on va voter sur cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

48 - ANIMATION DES ESPACES PARTAGÉS DE LA RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE DU 190, RUE JEAN MOULIN À AMIENS. CONVENTIONS DE PARTENARIAT, DE MISE À DISPOSITION DES ESPACES PARTAGÉS ET DE VERSEMENT DE SUBVENTION.

MME LAVALLARD : C'est une résidence intergénérationnelle appartenant à la SIP et située au 190 rue Jean Moulin, anciennement stade Delaporte pour mieux situer. Elle accueillera à la fois une résidence étudiante, des logements adaptés aux seniors et des logements destinés aux familles. Au total, 188 logements sont concernés.

L'innovation dans l'histoire, c'est qu'il y a un espace qui sera dédié à la vie sociale et proposera notamment des jardins partagés, une salle d'activité, un atelier de bricolage et une salle de stockage. J'ajoute même qu'il y aura aussi un coin cuisine.

Afin d'animer cet espace, je vous propose d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec le CCAS, la SIP, l'association AREF qui est une association d'étudiants, les Francas et Link City qui est le promoteur.

La SIP mettra gracieusement cet espace à disposition. Les Francas proposeront des animations pour rendre ce lieu vivant. L'AREF est partenaire pour la création de liens entre étudiants et seniors de la résidence. Et le CCAS décentralisera certaines de ses actions dans la résidence partagée. Et Link City mettra à disposition des résidents une voiture électrique et en assurera la gestion.

Je vous propose de soutenir ce projet par une subvention de 6 000 € par an pour une durée de 3 ans, soit un total de 18 000 €, à l'association des Francas pour en assurer l'animation, dans un premier temps, et surtout de lancer le projet qui devrait normalement vivre par lui-même après.

Je vous propose également d'approuver les conventions de partenariat, de mise à disposition des espaces partagés et de versement de subvention.

Il conviendrait également d'autoriser Madame le Maire à signer lesdites conventions.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

49 - ASSOCIATION DESIGN NUMÉRIQUE. OCCUPATION D'UN LOCAL PARTAGÉ AU SEIN DU PÔLE ASSOCIATIF ATTENANT À L'ÉCOLE PIGEONNIER A. CONVENTION.

MME LAVALLARD : Je vous propose de mettre à disposition de l'Association Design Numérique, ADN pour les intimes, un local partagé au sein du pôle associatif Pigeonnier A, situé rue Winston Churchill, et ce, pour une durée ferme de deux ans.

Il s'agit d'un prêt de local consenti à titre gracieux assimilable à une subvention en nature. L'association devrait toutefois s'acquitter d'un forfait de charges annuel d'un montant de 400 € afin de contribuer au paiement des charges d'eau, d'électricité et de chauffage, comme c'est la règle maintenant mise en place.

Je vous propose donc d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

50 - CENTRE DE LOISIRS MARIVAUX PRIMAIRE. RÉFECTION COMPLÈTE DES 3 SALLES DU CENTRE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. MENDÈS-BORGÈS : Bonsoir chers collègues. Les cinq points suivants, du point 50 au point 54, concernent des sujets techniques mais ô combien importants puisqu'ils vont bénéficier à des enfants et vont permettre aussi à Madame le Maire d'autoriser des travaux sur des écoles, mais aussi un satellite et enfin un local utilisé par un centre de loisirs. Si vous m'y autorisez, je vous propose de traiter tous les dossiers conjointement.

MME FOURÉ : On vous y autorise.

M. MENDÈS-BORGÈS : Merci beaucoup.

Le point 50 concerne la réalisation de travaux dans les locaux du centre de loisirs Marivaux. Ils consistent en la réfection de sols, de dalles de faux plafond abîmées, de remplacement de l'éclairage existant par de l'éclairage LED, la mise en peinture des murs et le déplacement des radiateurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

51 - ÉCOLE MATERNELLE MARIVAUX. RÉFECTION COMPLÈTE DE LA COUR ET TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PRÉAU ET DES CIRCULATIONS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. MENDÈS-BORGÈS : Pour le point 51, il permettra d'entreprendre des travaux au sein de l'école maternelle Marivaux, située rue Beaumarchais. Il s'agit là de la remise en état de la cour de récréation, du retraçage des jeux sur le sol, de l'installation de jeux supplémentaires ainsi que le remplacement des faux plafonds et des éclairages actuels par des éclairages LED munis de détecteurs dans le préau et les circulations de l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

52 - ÉCOLE PRIMAIRE ÉMILE LESOT B. TRAVAUX. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. MENDÈS-BORGÈS : L'autre point concerne l'école primaire, cette fois-ci Émile Lesot B, située 174 rue Franklin Roosevelt. C'est une réfection complète des sanitaires filles, garçons et des personnes à mobilité réduite, ainsi que la création d'une salle de classe de 30 m² dans le cadre du dédoublement des classes de CE1 dont il est question.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

53 - ÉCOLE PRIMAIRE MICHEL ANGE. CONTINUITÉ DES INVESTISSEMENTS 2015 ET 2016 DANS LA RÉFECTION COMPLÈTE DE LA STRUCTURE SUR DEUX ANNÉES 2018 ET 2019. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. MENDÈS-BORGÈS : Enfin l'avant-dernier point, le point 53, concerne l'école primaire Michel Ange. Il s'agit d'y poursuivre des investissements de 2015/2016 sur la période 2018/2019 dans les classes, le patio et les circulations du rez-de-chaussée. Ces investissements correspondent au remplacement des menuiseries, des sols et des faux plafonds, la mise en peinture des murs et des travaux sur l'éclairage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

54 - RESTAURANT SCOLAIRE LE SOLEIL. MISE AUX NORMES ET CRÉATION D'UN BUREAU POUR LA GÉRANTE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. MENDÈS-BORGÈS : Enfin, des travaux vont être réalisés au sein du restaurant scolaire Le Soleil. Il s'agit de mettre aux normes la salle de restauration, de créer un bureau pour la gérante, de remplacer deux portes afin de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Nous sommes passés de Marivaux à l'est du secteur jusqu'à l'ouest.

MME FOURÉ : Merci Vladimir.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Est-ce qu'on peut voter les cinq points ensemble, les points 50, 51, 52, 53, 54 ? Pas d'opposition à ce qu'on les vote ensemble ? Alors, je les mets globalement au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

55 - PÔLE ASSOCIATIF CONDORCET. AMÉNAGEMENT ET MISE EN CONFORMITÉ ERP ET ACCESSIBILITÉ. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

MME BOUCHEZ : Ce point concerne le futur pôle associatif Condorcet. Il s'agit de travaux d'aménagement afin de recevoir des associations et de mise en conformité ERP, accessibilité des logements situés au 29 rue Condorcet (rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages).

Ceux-ci nécessitent l'obtention d'autorisations administratives. Il convient d'autoriser Madame le Maire à déposer ces demandes d'autorisations administratives.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

56 - ÉCOLE MATERNELLE ANDRÉ CHENIER. TRAVAUX DE RÉNOVATION. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

MME LE CLERCQ : Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer toute demande d'autorisation administrative concernant les travaux de rénovation de l'école maternelle

André Chenier, nécessitant des travaux de rénovation importants (électricité, faux plafonds, sols et travaux d'embellissement).

À titre d'information, le coût des travaux est estimé à 200 000 € et une première tranche de travaux est prévue en 2018 à hauteur de 85 000 €.

MME FOURÉ : J'imagine qu'il n'y a pas d'observation, donc on peut passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

57 - PARKING CENTRUM. CONTRAT DE LOCATION LONGUE DURÉE D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT AVEC LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

M. RIFFLART : J'ai toujours le privilège de passer en dernier. Je vais essayer de ne pas trop secouer l'assistance.

Madame le Maire, tout à l'heure, lors de la présentation et du débat sur le compte de gestion, j'ai cru entendre que vous avez pu bénéficier de conseils très pertinents d'ailleurs d'optimisation de la gestion du parc de stationnement. Raisonnablement parce qu'il ne faudrait pas non plus être en contradiction avec ce stop à la vie chère qui s'affiche partout dans notre ville.

Cette délibération va justement dans ce sens, celle de l'optimisation mais pas trop chère de notre parc de stationnement.

La ville d'Amiens est propriétaire de places de parking situées dans le parking Centrum – c'est une copropriété – rue Frédéric Petit.

La Direction Départementale de la Sécurité Publique souhaite nous louer 30 places de parking.

Je vous propose donc d'approuver le contrat actant cette location. Celle-ci durerait 3 ans, permettrait une occupation qu'on espère quasiment totale de ce parking, donc optimisation, pour un montant très raisonnable de 300 € par an par place de stationnement. La recette à prévoir est donc de 27 000 €.

Cette activité, cette occupation ne générera pas pour notre collectivité de dépenses supplémentaires.

MME FOURÉ : Et on pense qu'au bout des 3 ans, enfin un petit peu après les 3 ans peut-être, le commissariat central ne sera plus en centre-ville. Il sera à proximité de l'hôpital Nord et par conséquent il n'y aura plus ce problème-là pour le personnel.

M. RIFFLART : Tout à fait !

MME FOURÉ : Est-ce qu'on peut passer au vote directement ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. RIFFLART : C'est un dossier, je pense, qui est très attendu par les habitants du quartier Sainte-Anne, Noyon et Riolan, où il est question d'extension du stationnement payant résidentiel.

Comme à l'habitude et comme nous nous y étions engagés lors de la campagne électorale, nous avons consulté, concerté les quartiers concernés avec évidemment l'appui et le soutien indispensable des comités de quartier.

Nous avons consulté ces quartiers concernés. Il y a eu plusieurs réunions publiques, puis après, comme toujours, après que l'information eut été bien donnée sur l'ensemble du territoire concerné, nous avons demandé à des groupes de travail de se réunir pour pouvoir définir avec précision les zones concernées.

Je vous propose donc les mesures suivantes :

Concernant le secteur Sainte-Anne :

- un transfert de la rue Pointin, tronçon Blamont-Cottenchy du secteur Noyon au secteur Sainte-Anne ;
- le transfert de la rive paire de la rue Jules Barni, tronçon Just Haüy-Cottenchy du secteur Noyon vers le secteur Sainte-Anne ;
- l'extension au sud de l'axe Ducange-Pointin, jusqu'à la rue Rohaut.
Le secteur Sainte-Anne passe à terme donc de 750 à 900 places.

Deux options sont proposées : une extension jusqu'à la rue Charles Floquet pour une capacité de 200 places, portant donc la totalité à 1 100 places, et une extension jusqu'à la rue Saint-Hubert pour une capacité de 350 places, soit 1 250 places en plus en tout. Ces deux options doivent faire l'objet d'une décision.

Le secteur Noyon, les mesures suivantes ont été actées en une ou plusieurs phases :

- extension de l'axe Comte Raoul, Cagny et la rue de Cottenchy ;
- instauration du stationnement résidentiel payant sur les contre-allées des boulevards de Pont Noyelles et Bapaume, tronçon Cagny-Cottenchy, d'une capacité de 650 places.
- le secteur Noyon aurait alors une capacité de 1 500 places ;
- extension optionnelle entre les boulevards Pont Noyelles et la rue Abladène, soit 100 places ;
- extension optionnelle aux rues Albert Gaudry et de la Liberté, soit 550 places. Le secteur Noyon passerait donc de 650 à 1 150 places.

Je fais un petit zoom quand même sur cette notion d'option qui est une nouveauté en matière d'organisation du stationnement résidentiel.

Lors des concertations qui se sont installées, il y a toujours en effet ces fameuses zones limites qui peuvent porter à réflexion parce que quelque part elles sont actuellement peu concernées par une surcharge de stationnement, mais par contre, on peut craindre qu'elles

évoluent différemment après que les secteurs en amont, enfin proches, soient eux en secteur résidentiel.

Afin qu'on puisse immédiatement répondre à une réalité qui pourrait s'imposer, qui est celle d'un report très important vers ces secteurs qui sont des secteurs limitrophes, nous avons proposé aux quartiers, aux résidents, cette possibilité de définir des zones optionnelles. Ce qui nous permettrait après, sur simple décision, de réaliser ces zones optionnelles et de rapidement pouvoir réagir à cette demande.

Cette extension permettra notamment de résoudre le problème de stationnement partiellement payant du boulevard de Pont Noyelles. Les deux extensions proposées seront activées donc en cas de dysfonctionnement créé par la mise en place du stationnement résidentiel sur les boulevards Pont Noyelles et Bapaume. Aujourd'hui, l'association des riverains de la rue Albert Gaudry et la rue de la Liberté se sont opposés à la mise en résidentiel de leurs rues. Nous avons respecté leur choix.

Enfin dans le secteur Riolan, les rues Vion, de la Cité, Jean Boen sont envahies par des véhicules provenant de différents établissements scolaires, en tout cas dans ce secteur, à proximité. Il est proposé d'intégrer ces trois rues dans le secteur Riolan. Le secteur Riolan passerait donc de 650 à 720 places.

La réalisation de ces extensions en une ou plusieurs phases augmentera de 1 580 places le nombre de places de stationnement résidentiel. Elle se fera par la mise en place de 60 horodateurs à acquérir sur les crédits inscrits au budget 2018 pour un coût de 400 000 €.

Je rappelle que le prix pour pouvoir bénéficier d'un macaron de stationnement résidentiel reste de 1 € pour le premier véhicule, de 51 € pour le deuxième véhicule et de 100 € pour le 3^e véhicule.

MME FOURÉ : Merci. Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, on assiste là à un nouveau grignotage des places de stationnement par le stationnement résidentiel payant. Moi, j'aimerais bien que vous nous proposiez un plan définitif sur ce qu'il est possible d'avoir comme stationnement résidentiel, ce que vous envisagez comme possible, et les secteurs qui ne le seront pas. Parce que là, avec vos histoires d'options, on va sans arrêt aller plus loin, puisque le morceau qui est actuellement optionnel va devenir réel, ce qui va créer à côté un morceau optionnel et on ne va jamais s'arrêter parce que les reports vont se faire sans arrêt. Donc ça, c'est un peu inquiétant.

Deuxièmement, vous avez cité trois rues parce qu'elles sont envahies par des gens qui travaillent dans le coin. Alors là, je trouve ça aberrant de les mettre en stationnement résidentiel payant parce que les gens qui viennent travailler ici repartent, sauf erreur, à la fin de leur journée. Donc ceux qui habitent là peuvent très bien y retourner et stationner tranquillement. Donc là, vous handicapez ceux qui viennent travailler. Merci pour eux ! Alors non seulement ils se déplacent pour venir travailler, mais en plus il va falloir qu'ils payent leur stationnement toute la journée et tous les jours de l'année tout simplement parce qu'ils travaillent là. Sauf erreur, le soir, ils repartent chez eux. Donc ce n'est pas normal.

Et puis de toute façon, intrinsèquement, je suis contre le stationnement résidentiel payant, je l'ai déjà dit, et par conséquent je voterai contre cette délibération.

MME FOURÉ : Libre à vous, Monsieur DUPILLE, naturellement, mais je vous rappelle que si on n'avait pas instauré le stationnement résidentiel payant, je pense qu'il y a des tas de quartiers qui seraient complètement asphyxiés et qu'en particulier les habitants, je vais dire au hasard, du bas de Sainte-Anne, à côté de la gare, ou encore ceux de Saint-Maurice et de Saint-Pierre, ou d'autres encore, ne sauraient plus où se garer. Je vous rappelle quand même que la plupart du temps, ce sont les habitants eux-mêmes qui nous demandent le stationnement résidentiel justement pour pouvoir se garer chez eux.

Monsieur HUTIN m'a demandé la parole.

M. HUTIN : Oui, merci Madame la Maire.

Écoutez, on en a déjà débattu. Effectivement, sur des questions de stationnement mais de transport en général, il n'y a pas de cohérence dans votre politique. Là, on le voit : on va étendre encore plus vers le sud-est le stationnement résidentiel alors qu'une zone au sud d'Amiens n'est toujours pas en stationnement résidentiel alors que la population le demande. Il y a vraiment deux poids, deux mesures. Tous les quartiers nord jusqu'à Saint-Pierre sont aussi en stationnement résidentiel.

C'est une mesure qui permet effectivement de faire payer les Amiénois, en tout cas ceux qui n'habitent pas dans le quartier, parce que chaque stationnement résidentiel est spécifique. Je pense qu'il faudrait faire un stationnement par rue, un macaron par rue, comme ça chacun pourrait se garer dans la rue, parce que derrière c'est cet objectif-là. C'est la privatisation de l'espace public. Alors que vous ne luttez pas, vous l'avez refusé par deux fois, contre la division pavillonnaire, la découpe des maisons et notamment des maisons amiénoises qui est aussi une des raisons des problèmes de stationnement dans cette ville.

Et puis du côté des entreprises, écoutez, on n'a pas beaucoup d'éléments sur la mise en place de plans de déplacements d'entreprise ou d'administration qui permettraient aussi de réduire le flux de voitures dans la journée.

Sur ce stationnement résidentiel, on en a déjà parlé : on aimerait avoir aussi une évaluation du stationnement existant, des zones qui ont déjà été équipées. On est toujours sur les mêmes vieilles recettes qui ne fonctionnent pas.

MME FOURÉ : Ça, c'est vous qui l'affirmez.

Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Oui, j'ai parfois l'impression de vivre le mythe de Sisyphe, si vous voulez, parce que j'ai l'impression de répéter toujours la même chose aux mêmes questions. Je vais repousser une fois de plus le ballon.

Concernant le plan définitif, j'ai ici présenté et rappelé à plusieurs reprises le plan global de développement du stationnement résidentiel. Je vais le répéter encore une fois : il y a un hyper-centre qui a vocation évidemment à ne pas héberger du stationnement résidentiel mais à permettre des activités chalandes et commerçantes, donc à permettre la rotation. Donc il restera payant.

Autour, nous avons des quartiers résidentiels, d'un habitat traditionnel la plupart du temps qui est fait donc de maisons qu'on appelle « amiénoises » pour ceux qui ne le sauraient pas, qui

ont des façades entre 4 mètres au minimum, peut-être même moins parfois, et 7 ou 8 mètres. Ça représente la plus grande catégorie d'habitat autour de ces quartiers.

On a établi un plan finalement de progression circulaire. Pourquoi ?

Parce qu'on a commencé, je vous le rappelle, par le quartier Saint-Leu qui était l'urgence à installer, c'est-à-dire que là il y avait vraiment un quartier particulier, il y avait peu d'offre de stationnement, il y avait des gens qui y habitaient, il y avait des gens qui venaient comme des touristes, il y avait aussi une activité en matière festive et il y avait surtout beaucoup d'étudiants. C'est-à-dire que là on était sur une offre de stationnement qui ne correspondait pas du tout aux attentes des gens qui habitaient là et il y avait une forte demande à l'époque de ce quartier-là. On a commencé par faire ce quartier.

À partir du moment où vous avez commencé par un quartier, en effet vous avez les phénomènes de report. On a solutionné les problèmes des stationnements étudiants, je vous rappelle. Je vous invite d'ailleurs à consulter un petit peu ce qui se dit autour du stationnement des étudiants sur Saint-Leu. Moi, je n'ai pas eu d'écho depuis 3 années, depuis qu'on a pris les dispositions. On a solutionné ce problème de stationnement. Si vous voulez faire des enquêtes, allez faire des études d'enquêtes, vous allez voir les quartiers, allez voir les gens qui y habitent, allez les interroger. Je peux vous dire que dans les quelques jours qui suivent l'ouverture des macarons, il y a tellement de gens qui ont peur de ne pas pouvoir l'avoir qu'on en vend à peu près 800 en quelques jours. Après, si vous voulez, on peut consacrer de l'argent supplémentaire à faire une étude, mais sincèrement je ne trouve pas ça pertinent.

À partir du moment où on a fait Saint-Leu, on a commencé à gérer la rotation. On l'a faite, on l'a organisée selon ce qui paraissait le plus logique. Il y avait Sainte-Anne qui était fait, donc on a tourné.

Actuellement, nous en sommes finalement au troisième, je dirais, cadran de ce que représente la ville d'Amiens, en tout cas sur sa première ceinture. Nous arrivons actuellement à Sainte-Anne.

Demain, nous serons à Henriville. Je pense que c'est le quartier dont vous voulez parler. La concertation est lancée. Les interrogations sont faites et dans ce quartier l'option sera retenue, je l'espère, je pense, parce que là aussi il y a eu une très forte demande, en début d'année. Moi, ça me paraît tout à fait cohérent. Maintenant je peux vous le réexpliquer.

Encore une fois, à partir du moment où on arrive au 3^e cercle, la 3^e partie, la 3^e zone urbaine dans cet aspect concentrique qui est notre ville, on tombe là sur des quartiers qui ne sont pas du tout les mêmes quartiers de densité de population, avec des quartiers neufs qui ont été conçus après l'invention de la voiture ou en même temps, ce qui fait qu'on a là tout à fait des solutions de stationnement qui ne posent pas de problème. Il n'y a pas de problème pour stationner à Pierre Rollin. Il n'y a pas de problème pour stationner à Amiens Nord. Donc évidemment ces quartiers-là ne sont pas concernés. Donc, il y a une cohérence dans ce schéma.

Le troisième élément qui me paraît essentiel, c'est le report. Le problème du report, ce n'est pas le report des gens qui habitent là. C'est le report des pendulaires qui est à craindre. Quand vous libérez de l'espace de stationnement dans un quartier, les gens ne sont pas

fous : quand ils habitent dans ce quartier, ils ne vont pas aller se garer en dehors de leur quartier s'ils ont de la place. Donc c'est encore une fois une non-question.

Et enfin concernant les pendulaires, moi, je ne peux pas comprendre. En début de mandat, je me souviens, quand on a présenté le projet de BHNS, je me suis laissé entendre dire sans cesse qu'on ne contraignait pas la voiture, qu'on ne contraignait pas le stationnement, qu'on ne pouvait pas espérer avoir un mode de transport, un TCSP, etc., qui fonctionnait, qui montait en puissance sans qu'il y ait une contrainte de stationnement.

On réalise le stationnement résidentiel qui est quelque part, il faut bien l'avouer, une forme de contrainte pour les pendulaires. C'est pour les gens qui viennent de l'extérieur. Mais en même temps, Monsieur DUPILLE, on leur offre une solution alternative, tant sur le plan d'ailleurs de l'amélioration de la qualité de la vie dans notre cité, mais aussi sur le plan écologique et aussi sur le plan économique.

Donc excusez-moi : je la trouve là cette cohérence, dans cet ensemble, et j'ai du mal à comprendre que dans ce cycle infernal du mythe de Sisyphe dans lequel vous me poussez, demain je serai encore obligé de répéter la même chose. Je le répéterai encore une fois.

Mais vous savez, arrivé un moment, quand on aura terminé le BHNS, les travaux et le stationnement résidentiel, je vous invite quand même à avoir un autre discours parce que vous aurez perdu beaucoup de temps à faire beaucoup de bruit pour pas grand-chose.

MME FOURÉ : Monsieur ANGER.

M. ANGER : Moi, je veux bien qu'on nie les évidences. Il se trouve que j'habite à Sainte-Anne et le stationnement résidentiel ne résout pas les problèmes de stationnement le soir. Vous me direz : il n'est pas fait pour ça. Parce que justement avec la multiplication de partitions de maisons amiénoises, il y a de plus en plus de véhicules et on se gare de plus en plus mal.

Alors moi, j'entends bien qu'il faut réguler le stationnement. Alors après payant, pas payant, c'est un autre sujet. Mais par ailleurs, il faut aussi qu'on soit capable d'offrir des solutions pour que les gens continuent à habiter à Amiens. Parce que qu'est-ce qu'il va se passer sinon ? Les gens vont tous aller s'installer en périphérie où ils pourront tranquillement garer leur bagnole dans leur cour, où accessoirement d'ailleurs ils paieront moins d'impôts locaux, et on va se retrouver avec une dégradation de l'habitat traditionnel dans nos quartiers.

Moi, j'invite à une véritable réflexion sur la manière de moderniser nos quartiers et de les adapter effectivement au fait que les gens ont des véhicules automobiles et d'éviter, à un moment donné, qu'on multiplie le nombre de logements qui va de pair avec le nombre de voitures.

Je ne suis pas dans une position idéologique, mais simplement il y a une réalité que de toute façon, comme on n'est ni en Union soviétique ni en Chine au temps du grand retour à la campagne, à un moment donné, si nos concitoyens ne trouvent pas le confort qu'ils recherchent dans les quartiers traditionnels, ils iront ailleurs.

Donc là, il y a vraiment une réflexion urbaine à mener qui n'est pas contraire au stationnement payant, mais le stationnement payant ne peut pas résoudre les problèmes. Et je crains que nos concitoyens qui ont du mal à se garer dans leur rue le soir voient d'un

mauvais œil qu'on installe des bornes qui coûtent quand même un peu d'argent alors que pour eux, on n'a pas résolu leurs problèmes de stationnement.

MME FOURÉ : Monsieur BEUVAIN m'a demandé la parole.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

C'est un sujet sur lequel j'étais aussi habitué à voter parce que j'y voyais une cohérence d'ensemble avec également du gagnant-gagnant sur l'ensemble des politiques de déplacement et de stationnement.

Ce soir, j'ai du mal à l'apercevoir et je suis obligé de me rendre compte, comme Pascal en a fait l'éloge, qu'Amiens est une ville chère, qu'Amiens est de plus en plus une ville chère, et que je défends encore l'idée du droit de vivre la ville pour tous sans pour autant que ce ne soit conditionné au fait de devoir payer pour pouvoir la vivre.

J'ai l'impression que vous n'arrivez pas à articuler des propositions qui donnent des droits nouveaux aux habitants en contrepartie des devoirs nouveaux que vous leur imposez.

Cette image de ville Monopoly où tout est à vendre donne l'impression que tous les jours on tire des cartes de la caisse de communauté où on va devoir payer, mais je n'ai jamais encore tiré la carte chance où on perçoit quelque chose qui va aller dans le sens de l'amélioration espérée des déplacements sur Amiens. J'entends par là non pas une politique tarifaire des bus qui rajoute du centime au centime chaque année et qui va exclure prochainement des bénéficiaires de gratuité ou de tarif social et solidaire, puisque vous en prenez le contre-pied. Mais moi aujourd'hui, je défends quand même l'idée d'un bus qui puisse être attractif pour toutes les punitions que l'on impose aux Amiénois d'avoir du mal à se déplacer ou pour pouvoir se garer, afin qu'on puisse tenter de rendre attractif de se déplacer différemment à Amiens autrement que par la voiture, pour donner véritablement un second souffle, comme vous l'espérez, au développement d'un transport collectif.

J'ai entendu, il n'y a pas très longtemps, dans une visite de quartier les services me dire qu'il faut exclure des quartiers les voitures des personnes qui n'ont rien à y faire et qui n'ont pas à y circuler. J'ai trouvé ça assez choquant. Comme j'ai entendu comme dernier argument les mêmes me dire : « Vous savez, au Japon, pour pouvoir acheter une voiture, il faut prouver à l'administration que l'on dispose d'une place de stationnement réservée, sinon c'est impossible. »

Si c'est le message que l'on fait passer lors de rencontres avec les habitants... Ça a été dit en ma présence. Des habitants étaient à mes côtés, ils pourront témoigner. Après le départ d'une élue. Mais j'ai quand même le droit de relater ce que j'entends ! Ce n'est pas compliqué, les habitants étaient à mes côtés. Je ne les ai pas inventés et je ne citerai pas la personne qui a tenu ces propos. Ce n'est pas dans ma nature de dénoncer.

Si c'est l'image que vous renvoyez, elle est néfaste, elle est contraire à l'ambition que vous donnez pour stationner, pour mieux se déplacer sur Amiens. En tout cas, les habitants en étaient témoins.

Pour ces raisons, ce soir, je ne participerai pas à cette privatisation galopante de la ville, mais qui ne touche pas simplement que le dossier des déplacements à Amiens. Ça touche tous les dossiers sur lesquels vous avez la main. Ça veut dire que ça touche la ville. Vous avez

décidé de vendre la ville au plus offrant et à tous pour pouvoir la vivre. Ce n'est pas la ville que moi j'imaginai et c'est pour ça que vous avez décidé d'avoir un logiciel comptable. Le mien restera un logiciel humain et je voterai contre cette délibération ce soir.

MME FOURÉ : Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci Madame le Maire.

Débat passionnant et passionné, même parmi les membres d'un groupe, et comme la liberté de vote a été demandée et accordée au sein de notre groupe sur cette délibération, je souhaitais préciser ma position et la position du groupe.

La politique du stationnement automobile, on oublie toujours de le dire, de le préciser, est une partie de l'ensemble de la politique de mobilité d'un territoire et doit s'appréhender en termes de flux à une échelle plus large ici que celle d'Amiens intra-muros et avec une vision qui ne soit pas seulement de court terme, mais qui aide à avancer vers les objectifs qui ont été arbitrés depuis quelques décennies maintenant.

Cette politique de stationnement, c'est un constat bien établi, doit jouer un rôle incitatif en faveur de l'utilisation de modes de déplacement alternatifs à l'automobile conformément à la loi LAURE, la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, du 30 décembre 1996, conformément à la loi SRU du 13 décembre 2000. Notre SCOT, notre PDU, notre PLU intègrent cette orientation.

La délibération que vous présentez, étendant le stationnement résidentiel, qui nous est ici proposée, devrait normalement s'inscrire dans cette logique, celle déjà votée d'ailleurs en 2012 pour une partie de ces quartiers.

Je rappelle que la ville compte 79 000 places de stationnement automobile en surface et en ouvrage, dont 70 000 sont totalement libres d'accès, c'est-à-dire gratuites et sans autre obligation que de déplacer son véhicule au bout de 7 jours.

Ce simple rapport arithmétique nous montre que l'incitation à utiliser son véhicule automobile personnel est aujourd'hui encore très forte compte tenu de la relative facilité, hors travaux bien sûr, à circuler en ville et à y trouver un emplacement disponible.

Les centres de nos villes et les quartiers d'habitat traditionnel ne sont toutefois pas adaptés à une circulation automobile croissante et subissent cette pression, tout comme l'environnement et la santé des habitants : pollution de l'air, pollution sonore, insécurité routière. Réguler est donc une nécessité.

L'option qui a été choisie à Amiens n'est jusqu'ici, et j'y englobe les mandatures passées, pas brutale en comparaison d'autres villes beaucoup plus volontaristes ou plus directives.

Le coût du macaron résidentiel que nous avons porté, nous, à 50, puis 100, puis 200 €, est symbolique pour la première voiture et faible pour les suivantes.

Le montant du forfait de post-stationnement est resté égal au montant de l'amende, par rapport à d'autres collectivités de toutes sensibilités, y compris la mienne – je ne les citerai pas –, qui n'hésitent pas à décider de tarifs bien supérieurs aux nôtres.

Néanmoins, je pense que ce genre de délibération, ça ne va pas plaire à mon collègue voisin, se prend au vu d'éléments objectifs dont nous manquons.

Vous annoncez la révision du PDU. Ce serait l'occasion de faire un bilan de la première vague de stationnement résidentiel avant de poursuivre. J'attends.

La performance du réseau de bus est en ce moment dégradée et n'offre pas d'alternative convaincante. C'est un peu normal, vous allez me dire, mais c'est la réalité.

Les parcs relais pour capter une part des 43 000 véhicules du Grand Amiénois entrant chaque jour à Amiens ne sont pas encore opérationnels et reliés au BHNS. C'est logique.

Les liaisons ferroviaires locales et le rabattement sur les petites gares sont insuffisantes, chacun le sait. Les petites gares sont fermées, ne sont pas rouvertes et puis on sait dans quel état sont nos relations ferroviaires et les débats qu'on a régulièrement avec la SNCF et la région là-dessus.

Le réseau cyclable, désolé de le dire, est encore à la traîne, même si la pratique augmente. C'est visible.

Les mesures contre la division des maisons amiénoises, véritable fléau en matière de stationnement dans les quartiers, ne sont toujours pas prises. Ça revient souvent sur la table. On discute : ah oui ! Il faudrait. Mais alors que les moyens existent pour contrer cette tendance qui continue de se développer et complique la vie de tout le monde, les mesures ne sont pas prises.

Enfin la concertation avec les habitants, telle que vous l'affirmez, vous affirmez l'avoir faite pour vérifier que le stationnement résidentiel est bien une attente d'une majorité des riverains concernés, pourquoi ne pas organiser un vote spécialement pour cela, y compris en ouvrant des bureaux de vote ? Je pense que ce serait incontestable. La concertation que vous avez faite ne nous paraît pas être une garantie suffisante de démocratie qui conduise à l'acceptation par la population dans son ensemble, celle qui est pour et celle qui, bon an mal an, va comprendre que c'est effectivement une des solutions que l'on propose pour améliorer le nombre de rotations sur l'espace public. Aujourd'hui, il y a deux à trois rotations par jour alors que les objectifs du PDU sont de quatre à cinq. Mais dans cette ville, on a toujours procédé de manière très, très lente, très itérative, sans bousculer les choses.

Mais nous avons pris du retard effectivement par rapport à d'autres qui ont également pris de l'avance sur les modes alternatifs. Ça, on ne peut que le reconnaître. Mais toujours est-il qu'aujourd'hui la facilité de circuler fait que finalement prendre son véhicule, ça reste toujours l'option privilégiée.

Donc je pense que là on aura compris qu'il y a un certain nombre de préliminaires, enfin de prérequis à rassembler pour convaincre. Je vous les ai cités. On ne les a pas aujourd'hui. Donc dans ces conditions, nous ne vous accordons pas un blanc-seing pour poursuivre, sans analyse ni définition précise, ni plan d'ensemble, je le dis comme mon collègue, et donc nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mais vous aurez bien compris que les raisons pour lesquelles on doit réguler et utiliser le stationnement comme un facteur pour conduire la population à utiliser les moyens alternatifs à l'automobile sont les lois de la République. Aujourd'hui, on sait qu'il y a 25 000 ou

30 000 morts par an des suites de la pollution automobile dans notre pays. La France vient d'être condamnée parce qu'elle n'applique pas les règlements qui conduisent justement à améliorer cette situation. Au niveau européen, la France vient d'être condamnée à améliorer ses politiques publiques. Nous pensons que vous devez concilier ces deux éléments et c'est pour cela que nous nous abstiendrons, comme je l'ai dit.

Voilà, Madame le Maire, ce que je souhaitais dire.

MME FOURÉ : J'ai un peu de mal à suivre tous les arguments parce qu'à un moment, j'ai envie de dire : c'est pourquoi votre fille est muette. Mais ça doit être mon esprit un peu tordu en fin de soirée qui réagit de cette façon-là.

Nathalie LAVALLARD a la parole.

MME LAVALLARD : Oui, merci Madame le Maire.

Moi, je voudrais redire ce qu'a dit mon collègue Pascal RIFFLART parce qu'apparemment il n'a pas dû le dire assez fort ou ça n'a pas été entendu.

J'ai organisé la concertation à ses côtés et aussi avec Hélène BOUCHEZ, l'adjointe de ce secteur. C'était une demande très, très forte des habitants, du comité de quartier. On a mandaté le comité de quartier pour qu'il nous trouve des représentants dans un petit peu toutes les rues pour que ce soit vraiment un panel représentatif. On a travaillé avec eux sur les plans. Ça a été acté avec eux.

La concertation a vraiment été faite et moi je me félicite que ces gens-là, qui sont loin de toutes les considérations de SCOT, de PDU, de tout ce qu'on veut, voyaient leur quotidien qui allait mal et on a répondu à leurs attentes.

MME FOURÉ : Je n'avais pas vu. Didier CARDON m'avait demandé la parole, donc je la lui donne.

M. CARDON : Je conseille à notre camarade RIFFLART d'enregistrer son intervention puisqu'il sera amené à la refaire puisque le processus qu'il a mis en place fait que la frontière va reculer tout le temps.

Et je peux vous annoncer qu'à mon avis, très, très vite, sur la chaussée Jules Ferry, je pense que c'est la 4^e ou 5^e grande maison après Luzarches, elle a été découpée en 9 logements et il doit y avoir 13 véhicules liés à cette maison ! Donc pour eux, il va falloir trouver 13 places pour qu'ils puissent se garer pas loin de chez eux. Je vous avoue que là déjà...

Donc je trouve que ce discours... Vous avez enclenché un processus et les gens qui sont aux frontières vont vous demander de l'étendre, c'est évident.

Ce qu'on essaye de vous dire – René ANGER le dit depuis longtemps, je peux en attester –, c'est que passez au moins le temps d'interroger vraiment. Est-ce que les gens ne se garent pas à 100-150 mètres, quelquefois quelques soirs, de chez eux parce que la place est occupée ? Parce que le découpage, encore une fois, dans un certain nombre de quartiers conduit naturellement à ce qu'il y ait des endroits où il y a des concentrations de véhicules.

Après, moi, je suis plutôt pour que... Moi, je le dis très clairement : je trouve que le tarif n'étant pas cher, c'est une invitation qui n'est pas juste. Et l'espace public, ce n'est pas gratuit parce qu'il faut l'entretenir, il faut le faire vivre et donc il y a besoin d'expliquer des choses qui sont... C'est vrai, c'est plus facile de dire : on va passer à 1 € que de laisser à 50, c'est évident. Ça, c'est vraiment le type de décision qu'un élu peut prendre très facilement. Vous savez : quand il s'agit de dire oui, il n'y a même pas besoin qu'il y ait d'élus, d'ailleurs. C'est quand il s'agit de dire non et qu'il faut expliquer qu'il faut évoluer qu'on a besoin d'avoir des élus qui prennent des décisions.

Donc moi, je trouve qu'on pourrait faire une pause, on pourrait attendre d'avoir un certain nombre d'éléments, et pour avoir une enquête dans certains quartiers, ça fonctionne depuis un bon moment. Moi, je fais le pari que sur la chaussée Jules Ferry et tout ce qu'il y a derrière le quartier anglais, en gros, on va vous demander très vite d'y passer parce que ça va devenir intolérable parce que tout va remonter d'un cran et qu'on est partis dans cette mécanique infernale.

MME FOURÉ : On a bien compris.

M. CARDON : Mais cette mécanique, c'est vous qui la fabriquez, donc...

MME FOURÉ : On a bien compris, Monsieur CARDON.

M. CARDON : J'espère que les propos de mon camarade RIFFLART ont été enregistrés...

MME FOURÉ : Non. Non, parce qu'il va répondre.

M. CARDON : Parce que comme ça, il appuiera sur la cassette...

MME FOURÉ : Il va répondre maintenant parce que je pense que...

M. CARDON : ... sur la question des parkings...

MME FOURÉ : Non, non !

M. CARDON : Sur la question de votre voie d'accès à l'hôpital, je ne sais pas si vous allez régulièrement à l'hôpital dans la journée. Moi, je vous invite à y aller parce que là on se gare, on est maintenant au-delà du rond-point, on commence à attaquer les routes...

MME FOURÉ : Attendez...

M. CARDON : ... beaucoup plus haut... Non, mais...

MME FOURÉ : L'ordre du jour est... Excusez-moi, l'ordre du jour... Non, s'il vous plaît !

M. CARDON : Qui a conçu l'hôpital ?

MME FOURÉ : S'il vous plaît !

M. CARDON : Qui a conçu l'hôpital ? C'est une décision de l'État. Ça devrait être gratuit pour...

MME FOURÉ : Monsieur CARDON, je vous coupe la parole ! Ça suffit ! Non ! Attendez, c'est moi qui préside les débats ! C'est moi qui donne la parole ! C'est moi qui la retire et je n'ai pas...

Excusez-moi, j'étais en train de vous dire que ce n'était pas le sujet. Il est 22 heures, on a encore au moins trois questions orales et deux vœux à étudier. Excusez-moi, je peux peut-être être autorisée à dire qu'on débat des sujets qui sont à l'ordre du jour et qu'on ne débat pas, comme ça, de tous les sujets qu'on a envie d'aborder.

La parole est à Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : En ce temps-là, simplement, je vais essayer d'être très, très court, mais encore une fois c'est le mythe de Sisyphe qui continue puisque ce sont déjà des questions qu'on a posées, ce sont déjà des réponses que nous avons faites.

Je pense qu'il y a un certain nombre de gens ici qui, peut-être, ne connaissent pas parfaitement les conditions d'attribution des macarons. C'est un débat qui revient sans arrêt, notamment celui de la partition des logements.

L'un des soucis avec la partition des logements, c'est justement que, de manière tout à fait parfois non réglementée ou en tout cas sauvage, des gens viennent avec des voitures, occupent des logements qui ne sont pas des logements qui sont définis tels qu'ils doivent être définis selon le code des impôts. C'est donc à ce titre-là qu'il n'y a pas de taxe d'habitation, qu'il n'y a pas tout un certain nombre d'éléments qui sont demandés lors de l'attribution des macarons. C'est-à-dire que la chambre telle que vous la décrivez, qui est là spontanément faite dans un appartement... Oui, attendez ! Où il n'y a pas un bail réglementaire, où il n'y a pas un certain nombre d'éléments qui sont des éléments objectifs, ces gens-là ne peuvent pas bénéficier du stationnement résidentiel.

Donc ce qui fait qu'actuellement, comme on l'a souvent souligné, il est difficilement opposable de voir ces gens qui deviennent des marchands de sommeil en effet et qui font des partitions de logements pour des petites chambres de rien du tout dans des conditions parfois extrêmement précaires.

Par contre, le seul élément un petit peu... comment dirais-je... efficace qui peut s'opposer à ce type de comportement, c'est la mise en place d'un stationnement résidentiel.

Le vrai, c'est celui d'avoir une vraie compétition en matière d'offre de logement. Et je crois que c'est un peu ce qui est en train de se passer à Amiens et j'ai vraiment l'impression que l'offre devient très concurrentielle, ce qui fait que ce phénomène, qui fut un phénomène à mon avis très transitoire d'invasion de transformation des maisons amiénoises en multiples logements, est en train de s'amenuiser. C'est une bonne chose.

Et puis surtout, encore une fois, quand on essaye de se projeter un petit peu, on fait plutôt attention sur ce en quoi on veut transformer cette ville et non pas sur des phénomènes qui restent quand même des phénomènes anecdotiques.

Parce que ça, on me le dit à chaque fois : je voulais quand même revenir sur les conditions d'attribution du macaron qui sont quand même beaucoup plus contraignantes, ce qui fait qu'on a moins ce type de phénomène.

Simplement, après, sur le phénomène de report, le problème du report, et vous l'avez dit tout à l'heure, Madame le Maire, c'est que personne n'a la science infuse. Il est très compliqué de savoir quel est le comportement des automobilistes. Donc ce qui fait que les reports, on sait que jusqu'à une certaine distance, ils vont se faire, c'est-à-dire que les pendulaires vont se projeter ailleurs. À un moment, le report va être dissuasif. Quand vous êtes à 3 kilomètres de votre lieu de travail et que vous devez vous garer à 3 kilomètres, vous allez commencer à réfléchir à d'autres solutions de déplacement que celle de la voiture individuelle. C'est pour ça que dans ce cadre-là, ces zones optionnelles sont tout à fait d'abord dans le cadre de ce principe et puis surtout elles permettent de rassurer un peu les gens et de les protéger sur le devenir.

Je ne vais pas aller plus loin. On pourrait encore débattre pendant des heures. Je pense que chacun a quand même perçu que dans ce cadre-là, nous étions tout à fait de bonne foi et que ça répondait encore tout à fait à des demandes qui sont celles de nos concitoyens et que, excusez-moi, si on va vite actuellement, si on ne prend pas le temps de faire des procédures, c'est parce qu'auparavant peut-être qu'on est allé un peu lentement.

MME FOURÉ : Pour conclure sur le sujet, moi, je dirai que vraiment ce soir je suis épatée parce que sur ce sujet j'ai entendu absolument tout et son contraire !

J'ai entendu : on va trop vite, on ne va pas assez vite. J'ai entendu : la ville est chère mais c'est 1 € le premier macaron. J'ai entendu les propos relevés par Monsieur BEUVAIN qu'il nous prêtait et j'aurais cru entendre Monsieur HUTIN. J'ai entendu beaucoup de choses, plein de choses.

En revanche, ce que je n'ai pas entendu, c'est : comment on fait. Ça, silence radio sur le sujet !

Alors simplement, moi, je rappelle que, encore une fois, on ne prétend pas avoir la science infuse, on ne prétend pas que le stationnement résidentiel est la seule façon de régler le problème du stationnement dans notre ville. C'est évident. Ça va mieux en le disant. Et on se dit que c'est un moyen, parmi d'autres, de réguler le stationnement dans notre ville.

C'est la raison pour laquelle on interroge les personnes directement intéressées et puis on voit, mais rue par rue. Pascal RIFFLART l'a dit tout à l'heure : il y a des rues où les riverains ont dit : « Non, on n'en veut pas, du stationnement résidentiel ». On ne le met pas, le stationnement résidentiel, parce qu'on estime que ce sont quand même les riverains qui sont le mieux à même de savoir ce qui convient.

Et puis en parallèle, mais en parallèle, le stationnement résidentiel ne suffit pas, encore une fois, à tout régler. En parallèle, on met en application une politique de transports en commun, une politique de parkings relais pour qu'en effet les pendulaires puissent aller se stationner dans un parking relais qui est sur un axe direct qui les amène à leur lieu de travail. Voilà ce qui est imaginé pour les pendulaires et ainsi tout le monde trouve son compte.

La ville évolue. Et puis je vais vous dire aussi, je vais même vous dire : il y a même des pratiques qui évoluent, c'est incroyable ça ! Il y a des gens qui, il y a 20 ans, n'entendaient parler que de voiture et qui aujourd'hui se sont mis à la marche à pied ou au vélo. C'est incroyable !

Quand on regarde les jeunes, de plus en plus, encore aujourd'hui quelqu'un me l'a dit, soit ne passent pas le permis de conduire parce qu'ils estiment que c'est inutile, soit ils le passent mais ils n'ont pas de voiture et ils louent éventuellement une voiture quand ils ont besoin de se déplacer ou ils utilisent BlaBlaCar ou que sais-je encore. C'est ça aussi une ville comme la nôtre.

Alors on ne peut pas répondre à tout le monde globalement et immédiatement. Mais nous, on essaye de prévoir des solutions diverses pour que chacun y trouve son compte. Alors que ça ne vous plaise pas, dont acte. Je veux dire que vous êtes là, vous êtes dans l'opposition, il faut bien que vous trouviez des sujets pour vous opposer à nous, donc vous avez trouvé ce sujet-là. Pourquoi pas ?

Oui, mon voisin me dit bon courage, mais... Non, je ne serai pas... Allez, je ne vais pas faire de politique politicienne, ce serait... Non, ce n'est pas la peine.

Mais je conclurai en disant que je suis désolée : on n'a pas d'outil pour interdire le découpage des maisons. Ça n'existe pas. L'outil urbanistique n'existe pas. Alors comment on fait ?

Mais Monsieur HUTIN, vous pouvez dire 25 fois si, si, si ! Si c'est un mensonge de dire si, si, si, ça reste un mensonge même si vous le dites 2 000 fois ! Enfin ça suffit ! Et d'abord c'est moi qui ai la parole en plus !

Écoutez, je pense qu'en matière démocratique, je n'ai aucune leçon à recevoir de chacune et chacun d'entre vous parce qu'il me semble que je vous donne toujours la parole, que je ne vous la coupe jamais, que si vous la demandez plusieurs fois, je vous la donne. Alors stop ! Je pourrais aussi changer le règlement intérieur et imposer un changement de règlement intérieur pour faire en sorte que vous ayez moins la parole et ce n'est pas dans ce sens-là qu'on va, sauf que c'est vous... Allez, soyez honnêtes ! Qui est-ce qui à la dernière réunion de groupe m'a dit : les questions orales, il y en a quand même beaucoup, il faudrait réguler ça ? Est-ce que c'est moi qui l'ai proposé ? Soyez honnêtes ! C'est Monsieur LESSARD. Merci de...

M. LESSARD : Non, attendez ! Vous me donnez la parole ? J'ai dit : il faut raccourcir la...

MME FOURÉ : Voilà !

M. LESSARD : Non, non, pas le nombre...

MME FOURÉ : Non, mais le nombre...

M. LESSARD : La durée des réponses, parce que la dernière fois vous avez fait....

MME FOURÉ : On n'y est pas encore ! On n'y est pas encore aux questions orales.

M. LESSARD : ... répondre trois adjoints...

MME FOURÉ : Rassurez-vous, ça va venir.

M. LESSARD : Une seule réponse suffisait.

MME FOURÉ : Non, non !

M. LESSARD : Et si on raccourcit la durée des questions...

MME FOURÉ : Ah oui parce que... Ah ! ça, c'est génial !

M. LESSARD : Et du temps de la réponse, on peut laisser le même nombre de questions.

MME FOURÉ : Non, non, ça, c'est génial parce que Monsieur LESSARD m'a dit : « Les réponses sont trop longues. Nos questions sont parfaites, mais les réponses sont trop longues. Donc, il faudrait changer le règlement intérieur pour que vos réponses soient plus courtes ! » Mais où est-on ? ! Dans quel monde vivons-nous ? !

Excusez-moi, je reviens au sujet, mais là je sors un peu de mes gonds parce que franchement vous dites tout et son contraire !

Qu'est-ce que j'avais à vous dire ? Oui, j'étais sur le découpage des maisons et je voulais conclure là-dessus en disant que le seul moyen de réguler le découpage des maisons, c'est de faire la politique que Jean-Christophe LORIC développe : c'est de faire en sorte qu'il y ait de plus en plus de logements de qualité qui se construisent dans notre ville parce que c'est ainsi qu'on régulera cette prolifération excessive du découpage des maisons qui fait que parfois des personnes logent dans des logements qui ne sont pas décents au sens de la loi.

Donc pour conclure sur le sujet, encore une fois, le stationnement résidentiel n'est sûrement pas la panacée universelle, mais au moins c'est un moyen que nous adoptons au fur et à mesure des besoins.

Pascal RIFFLART et Nathalie LAVALLARD vous ont bien expliqué que ça avait été largement demandé par les habitants concernés sur cette partie de territoire.

Excusez-moi, j'aimerais bien qu'on m'écoute parce que quand je réponds quand même, j'aimerais bien qu'on m'écoute ! Merci ! Moi, je vous ai écoutés, donc...

On termine en disant que le prochain quartier qui est soumis à consultation, à sa demande explicite depuis de longs mois, c'est le quartier Henriville. Je peux vous dire que Nathalie LE CLERCQ me demande depuis de longs mois : mais quand est-ce qu'on va commencer ? Quand est-ce qu'on va appliquer enfin le stationnement résidentiel à Henriville ? La consultation est lancée et j'espère que d'ici la fin de l'année ou au plus tard au tout début de l'autre, ça pourra être également installé sur Henriville.

Et on verra, on avancera en marchant pour voir les autres quartiers, mais en tenant compte aussi de l'évolution des pratiques des habitants de notre ville qui évoluent comme tous les habitants de notre pays et je vais même dire de la planète.

Donc maintenant on passe au vote sur cette délibération.

ADOPTÉ

Observations :

M. BEUVAIN, M. ANGER, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), Mme BERGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY ont voté contre.

Mme ANNOOT, M. CARDON et M. LESSARD se sont abstenus.

59 - QUESTIONS ORALES/VŒUX.

MME FOURÉ : Comme je vous l'ai indiqué en début de séance, j'ai reçu trois questions orales et deux vœux. Un premier vœu a déjà été évoqué, donc celui-là, c'est bon.

Je vous soumetts le second vœu qui est déposé par le groupe RPA et relatif à l'organisation de la carte des collèges à Amiens. Je passe la parole à Mathilde ROY.

MME ROY : Oui, merci Madame le Maire.

Le Département de la Somme a engagé un diagnostic sur la carte des collèges et l'utilisation des locaux de ceux-ci au regard des évolutions démographiques.

Après avoir annoncé la fermeture de trois établissements, dont le collège Guy Mareschal situé dans le quartier Sud-Est d'Amiens et classé en éducation prioritaire (REP+) dès 2019, le Département a décidé de surseoir en mettant en place une large concertation à ce propos.

Nous sommes rassurés par cette annonce du Président du Conseil Départemental de la Somme. En effet, bénéficiant d'un encadrement renforcé d'enseignants, ce collège obtient, grâce à l'engagement des équipes pédagogiques, des résultats particulièrement remarquables au Brevet des collèges.

Situé au cœur d'un quartier prioritaire de la politique de la ville, il accueille dans des conditions optimisées des enfants de familles souvent modestes en leur offrant de très bonnes conditions d'études au moment clé de l'adolescence.

Grâce à une convention liant le collège au service de prévention spécialisée de l'association Yves Lefebvre, un suivi partenarial des élèves en difficulté ou en voie de marginalisation permet d'agir efficacement sur le risque de décrochage scolaire.

Confortés par un internat d'excellence aménagé par le Conseil Départemental de la Somme en 2011, les locaux sont de qualité grâce à la qualité de leur entretien par le Conseil Départemental et les équipes dédiées ainsi qu'au respect dont témoignent les collégiens.

La ville d'Amiens conduit depuis de nombreuses années des politiques très ambitieuses d'accompagnement des élèves hors compétence (réussite éducative, aides aux devoirs, orchestre et théâtre à l'école, études surveillées, etc.) qui doivent être poursuivies au niveau des collèges.

En conséquence, le Conseil Municipal réuni le 28 juin 2018 :

- Confirme très fortement la priorité absolue que la ville d'Amiens apporte à la réussite des jeunes Amiénois qui sont notre atout majeur et seront mis en valeur dans le cadre d'Amiens 2020, Capitale européenne de la jeunesse ;

- Précise que la ville d'Amiens s'engagera activement, et avec une grande vigilance, dans la concertation mise en place en prenant acte avec satisfaction de l'annonce du Président du Conseil Départemental de la Somme d'engager celle-ci ;

- *Souhaite que cette concertation réunisse l'ensemble les acteurs concernés (Éducation nationale, personnels enseignants et départementaux, parents d'élèves, communes d'Amiens et de Cagny, etc.) afin que le diagnostic soit partagé et les arguments réellement échangés ;*

- *Demande instamment à l'État (Rectorat d'Amiens et Inspection d'Académie de la Somme) d'engager une démarche forte et innovante de réussite scolaire (2018 – 2026) pour les jeunes de la Somme et d'Amiens en particulier qui connaissent encore des taux de réussite et de poursuite des études trop faibles, malgré les efforts des collectivités.*

MME FOURÉ : Merci Mathilde ROY.

Ce vœu, je l'avais envoyé aux présidents de groupe en leur demandant qu'ils réagissent le cas échéant, de manière à ce que ce vœu puisse être voté à l'unanimité. C'est l'objectif évidemment. Je n'ai eu aucune remarque, donc je pense qu'il va pouvoir être voté.

Madame LEPRESLE m'a demandé la parole.

MME LEPRESLE : Oui, merci Madame le Maire. C'est juste un mot.

Bien sûr, on participe, enfin on est d'accord avec le vœu que vous avez proposé et évidemment on le votera.

Non, juste pour ajouter : vous dites dans le vœu que le collège Guy Mareschal a de très bons résultats, mais c'est vrai : c'est un des meilleurs, c'est 91 % de réussite au Brevet. C'est donc un collège qui a de meilleurs résultats que d'autres qui ne sont pas situés en REP+. Je voulais rappeler ça.

Et peut-être aussi ajouter, dans la demande de participation à la commission qui va se réunir pour rediscuter ou réfléchir sur la réussite éducative plutôt, demander à ce que l'ensemble des élus de la mairie soient représentés, mais à savoir pas seulement ceux de la majorité, mais peut-être aussi ceux de l'opposition.

MME FOURÉ : En tout cas, c'est bien le sens du vœu, puisqu'il est indiqué que nous souhaitons participer. C'est un vœu du conseil municipal. Donc pour moi, ça va de soi.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur ce vœu ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME FOURÉ : Nous passons aux questions orales.

La première, je pense que c'est celle de Monsieur BEUVAIN sur les animateurs. D'abord celle-ci ?

M. BEUVAIN : Si vous voulez.

Madame le Maire, les animateurs de la ville d'Amiens se sont une nouvelle fois fait entendre cette semaine pour dénoncer la précarité qui touche une centaine d'entre eux.

Des temps complets effectués sans pause le midi pour un salaire de 800 à 900 €, voilà la réalité de traitement de ces agents du service de l'animation.

Je vais très vite pour éviter que vous fassiez une réponse très longue.

Dans le même temps, les annonces du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel BLANCQUER, annonçant son « Plan Mercredi » pour les activités périscolaires, avec le retour de la semaine de quatre jours à l'école, porte en lui des mesures qui vont assouplir les taux d'encadrement avec une possible baisse de la quotité de 32,30 à 28 heures.

La journée du mercredi étant considérée non plus comme un temps extrascolaire mais périscolaire, cela permettrait de passer d'un animateur pour 8 enfants en maternelle à un animateur pour 14 et en élémentaire d'un animateur pour 12 à un animateur pour 18 enfants.

Est-ce que ce sont des mesures raisonnables pour améliorer qualitativement les activités de loisirs proposées à notre jeunesse ?

Est-ce que ce sont des mesures de progrès pour améliorer la vie de nos agents, leur charge de travail et la reconnaissance de leur qualification ?

Madame le Maire, dans une note interne du service jeunesse préparatoire aux assises de la jeunesse à la rentrée il est écrit en préambule, je cite : « Rappel du contexte : le 23 novembre dernier, Amiens est élue Capitale Européenne de la Jeunesse 2020. Il convient de rappeler le caractère exceptionnel de deux éléments factuels. Pour la 1^{ère} fois, le titre est décerné à l'unanimité du jury. Pour la 1^{ère} fois, une ville française obtient ce titre. Ces deux facteurs doivent être la clé de toute communication et argumentaire. Il est impératif de les utiliser car ce sont des faits réels, incontestables et surtout des arguments « choc ». Suite à l'obtention du titre, le 29 novembre dernier, lors de la réception donnée à l'Hôtel de Ville, le maire a annoncé la tenue d' « Assises de la Jeunesse » en 2018. Les « Assises de la Jeunesse » et le titre de CEJ ne peuvent être dissociés car étant directement liés. »

Madame le Maire, lors de la mandature précédente, il avait été mis en place un vaste plan de dé-précarisation qui avait eu pour effet de reconnaître les qualifications et le travail de nos agents en situation de précarité. Il semble que ce processus ait été interrompu. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Il avait été également contracté entre notre collectivité et le rectorat une charte méridienne qui conférait des droits au repos pour les agents sur le temps du midi tout en assurant des moyens humains et financiers pour garantir la poursuite d'un encadrement de qualité. Il semble que cet accord ait été interrompu. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Après vous avoir remémoré le préambule de la note de service préparatoire aux assises de la jeunesse, ne pensez-vous pas qu'agir concrètement pour reconnaître le travail des animateurs en les titularisant participerait à répondre à l'attribution du label de capitale européenne de la jeunesse ?

Pour reprendre au mot près le préambule de la note de service, ne pensez-vous pas que ce facteur social pourrait être aussi la clé de toute communication et argumentaire à utiliser pour valoriser la gestion que vous faites de notre personnel d'encadrement ?

Car ce serait là un fait réel, incontestable et surtout un argument « choc » qui attesterait de votre engagement plein et entier sur toutes les questions de la jeunesse et de l'enfance, de la qualité et de la reconnaissance de l'encadrement aux dispositifs déployés et mis en œuvre.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Je passe la parole à Margaux DELÉTRÉ.

MME DELÉTRÉ : Merci Madame le Maire.

Monsieur BEUVAIN, à la rentrée 2014, sur la base du constat que les procédures de recrutement en vigueur dans les secteurs de l'animation conduisaient à des procédures en cascade s'étalant sur plusieurs mois avec pour conséquence une difficulté à stabiliser les équipes, l'administration a mis en place de nouvelles modalités d'accès à l'emploi dans cette filière avec une procédure de déprécarisation collective des agents non titulaires sur la base d'un classement tenant compte de la date d'entrée dans la collectivité et du total des heures travaillées.

Déployé à partir du printemps 2015, ce dispositif a permis en 3 ans, je dis bien en 3 ans, la déprécarisation de 54 animateurs vacataires au fil des postes à pourvoir. C'est autant, c'est même plus que le nombre de déprécarisations réalisées entre 2008 et 2014, puisque 51 déprécarisations ont été réalisées durant cette période.

Concernant les activités périscolaires organisées à la rentrée prochaine dans le cadre de la semaine de 4 jours, il a été acté le maintien de toutes les structures existantes. Les activités organisées dans le cadre du projet éducatif de territoire seront maintenues avec les mêmes objectifs de qualité et de diversité.

Il s'agit de :

- Donner du sens aux interventions éducatives en favorisant une continuité éducative et en proposant des parcours cohérents et de qualité ;
- Veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles ;
- Assurer une dynamique autour du projet en favorisant un travail de partenariat associant l'ensemble des acteurs et assurer une offre en matière d'activités sur l'ensemble des secteurs de la ville.

De la même manière, les parcours thématiques proposés aux enfants en soirée et/ou le mercredi seront maintenus dans des domaines culturels, sportifs, scientifiques et du développement durable.

Aujourd'hui, le « Plan mercredi », qui a été évoqué tout à l'heure, est présenté par le ministère de l'Éducation nationale comme étant le nouveau cadre de référence proposé par l'État aux communes. Mi-juillet, un site dédié aux collectivités souhaitant s'engager dans la mise en place de ce plan nous sera accessible et nous devrions donc en savoir davantage.

Les taux d'encadrement en périscolaire en vigueur à la ville d'Amiens sont de 1 animateur pour 10 enfants en accueil maternelle et de 1 pour 14 enfants en primaire alors que le taux dérogatoire permis via le PEDT prévoit 1 animateur pour 14 enfants en maternelle et 1 animateur pour 18 enfants dans les accueils primaires.

Nous n'avons jamais transigé sur la qualité des activités proposées et mettons tout en œuvre pour la renforcer. Nous pouvons ici mentionner par exemple les 28 décharges de directeurs sur 31 structures d'accueil du mercredi, les 24 décharges de directeurs sur 41 structures d'accueil en soirée, la mobilisation d'un pool de 7 animateurs supplémentaires appelés à intervenir en renfort pour encadrer les enfants en situation de handicap, une volonté forte de notre majorité.

Pour finir, en ce qui concerne la charte de la pause méridienne validée en conseil municipal le 15 octobre 2010 et qui garantit un encadrement de qualité et un réel travail avec les équipes enseignantes, celle-ci n'a jamais été remise en cause.

Je vous remercie de votre attention.

MME FOURÉ : Merci de ces précisions extrêmes.

Je passe la parole maintenant à Monsieur BEUVAIN pour sa deuxième question orale sur le sens de circulation boulevard du Jardin des Plantes.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

Nous avons été interpellés par un collectif d'habitant-e-s du quartier St Maurice dit du Quai de la Passerelle. Nous les avons rencontrés avec Dolorès ESTEBAN et Claude CHAIDRON, conseillers départementaux du canton.

Ce soir, nous relayons leurs inquiétudes [celles des habitants], en déposant cette question orale qui reprend au mot près les interrogations qu'ils ont rédigées et qu'ils vous ont envoyées pour solliciter une rencontre ainsi que l'objet de leur pétition qui a reçu ce jour plus de 250 signatures.

« Madame le Maire, vous avez pris la décision de fermer le sens de circulation du boulevard du Jardin des Plantes dans le sens nord-sud dès la fin des travaux de la place Vogel, isolant ainsi le quartier Saint-Maurice du centre-ville.

Les deux alternatives possibles aux riverains seront soit :

- D'emprunter la rue des teinturiers / Saint-Maurice / Pont Cagnard ;
- Ou le boulevard des Fusillés / rue des déportés / rue de la résistance.

Nous ne sommes pas d'accord avec cette décision et nous souhaitons garder le boulevard du Jardin des Plantes en double sens de circulation.

Aussi, nous sollicitons de votre part un entretien [qui a eu lieu avec votre 1^{ère} adjointe] pour mettre à plat le projet de plan de circulation sur l'accès sud du quartier, qui soulève un mécontentement unanime des habitants du quartier.

Notre démarche est celle de la concertation avec vous, dans le cadre de la démocratie locale que vous prônez. Nous attendons donc, Madame le Maire, que vous nous receviez rapidement.

Des habitants du quartier Saint-Maurice. »

Je ne sais pas s'ils sont restés là ce soir, mais ils étaient là pour juger de la bonne lecture de ce qu'ils avaient rédigé fidèlement.

Madame le Maire, pouvez-vous ce soir nous apporter des éléments de réponses concernant les inquiétudes soulevées par le collectif de ces habitants que vous avez reçu le 26 mai ? C'est votre 1^{ère} adjointe qui les a reçus. J'étais présent.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : La parole est à Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Merci Madame le Maire, chers collègues.

L'opposition nous interpelle sur le choix qui a été fait de ne garder que l'accès au quartier Saint-Maurice depuis la place Vogel, limitant ainsi ce carrefour à quatre voies sortantes au lieu des cinq existantes, réservant la sortie par le boulevard du Jardin des Plantes aux seuls piétons et bicyclettes.

Qu'en était-il de ce carrefour très emprunté avant son réaménagement ?

Certes, une sortie du quartier, enfin de la partie en tout cas très est de ce quartier, était possible par le boulevard du Jardin des Plantes. Mais que s'y passait-il réellement ?

Il faut rappeler, vous l'avez d'ailleurs souligné tout à l'heure, que seulement 6 secondes de feu vert étaient disponibles pour les sorties des véhicules légers, soit 3 ou 4 véhicules par cycle, et que le temps de rouge était lui de 114 secondes, ce qui était pour le moins décourageant pour celles et ceux qui voulaient sortir par cette voie. De nombreux résidents utilisaient déjà des solutions alternatives plus efficaces et toujours en place.

Nous proposons aussi d'étudier la possibilité, après concertation et le soutien du comité de quartier, comme toujours, de créer un troisième couloir de sortie de cet îlot en inversant le sens de circulation de la rue du boulevard de la Barrière de Gayant, permettant ainsi de connecter au plus court le Quai Saint-Maurice et la rue des Teinturiers avec la rue Octave Tierce, puis un carrefour de la Citadelle réorganisé et plus fluide.

De plus, ce boulevard du Jardin des Plantes, dont nous envisageons la valorisation, mérite un autre destin que celui de devenir, si nous le laissons en l'état, un axe de transit automobile nord-centre qui n'apporterait que nuisances aux riverains et dégraderait l'image que nous voulons donner de cet environnement bucolique.

Je rappelle aussi que 600 véhicules se gareront dès la future rentrée universitaire à proximité de la Citadelle. Il importait donc, pour la tranquillité du quartier, de permettre une autre solution que celle qui consistait à surcharger encore un peu plus en aval le carrefour Vogel en empruntant un Jardin des Plantes qui restait donc perméable aux voitures.

Nous avons voulu, par cette réorganisation du carrefour Vogel, en améliorer la performance en termes de gestion des flux tout en autorisant enfin une circulation apaisée et rassurante pour les modes doux et les piétons.

Réduire de 5 à 4 branches entrantes ce carrefour en facilite de manière évidente la gestion par des feux, en améliore de fait la fluidité, et permet donc de réduire le nombre de voies de circulation automobile.

Cette réduction du nombre de voies carrossables permet donc de redimensionner ce carrefour et de dégager des espaces pour créer de larges trottoirs et de sécuriser la circulation des piétons et modes doux.

Au conseil du 1^{er} février dernier – le mythe de Sisyphe revient –, un collègue de l'opposition m'avait déjà interpellé au sujet des aménagements sur cet axe et j'avais déjà dans ma réponse évoqué cette redistribution.

Je me cite, c'est la réponse que j'avais faite au 1^{er} février : « Le boulevard du Jardin des Plantes deviendra un axe tranquilisé avec les aménagements en cours, n'autorisant plus l'accès à la place Vogel par l'automobile. »

Vous semblez aujourd'hui découvrir ce dont je vous avais comme souvent informés au préalable.

Je vous rappellerai aussi pour mémoire les réunions publiques tenues sur ce sujet précis : les 3 avril 2017 et 31 mai 2017, ainsi que des cafés-chantiers animés les 23 novembre 2018 et 28 novembre 2018 dans des établissements sur le secteur, réunions au cours desquelles ont été projetés ces aménagements.

Apaisement d'un quartier qui se veut demain devenir un grand jardin urbain, redimensionnement des axes de circulation et des carrefours en les rendant fluides, tout en autorisant une circulation aisée et sécurisée des piétons et modes doux ; voici trois des objectifs fixés dans le cadre du projet de BHNS.

Tout naturellement, ces principes s'appliquent aussi au quartier Saint-Maurice et vous comprendrez donc que nous n'accéderons pas à votre requête afin d'honorer ce en quoi nous nous sommes engagés auprès des habitants de ce quartier mais aussi de tout Amiens.

MME FOURÉ : Nedjma BEN MOKHTAR en complément puisqu'elle a reçu récemment les personnes intéressées.

MME BEN MOKHTAR : Comme venait de le souligner Monsieur BEUVAIN.

En réponse donc à la question orale, Mesdames, Messieurs, pour compléter les propos de mon collègue Pascal RIFFLART, je confirme que Madame le Maire a répondu à la demande des habitants du quartier Saint-Maurice en me permettant de les rencontrer et ce à deux reprises.

La première rencontre s'est déroulée le 13 juin dernier en présence des membres du comité de quartier, de la direction des espaces publics ainsi que celle du BHNS. Les échanges furent constructifs et nous ont amenés à des propositions de modification de trajets qui ont satisfait les participants et ce, de manière unanime.

La seconde rencontre, donc celle que vous venez d'énumérer, d'énoncer pardon, s'est déroulée à la demande de votre groupe le 26 juin en présence d'un collectif de 4 personnes, mardi, il y a deux jours, pardon, habitant le quartier Saint-Maurice et de l'un des principaux

référents du projet BHNS. Les échanges nous ont aussi amenés à d'autres propositions de modifications.

Vous conviendrez donc que c'est avec beaucoup de réactivité et de considération que nous avons accueilli les préoccupations des habitants de Saint-Maurice et, comme l'a proposé Monsieur RIFFLART, des propositions seront à l'étude pour revenir vers vous dans les meilleurs délais.

Je terminerai quand même mes propos en insistant, comme je vous l'ai dit lors de notre rencontre, sur le fait que le comité de quartier est l'un des interlocuteurs privilégiés avec les habitants. Donc, il faudrait inviter les habitants qui auraient besoin d'être un peu informés ou soutenus en tout cas, de se rapprocher du comité de quartier, comme je vous l'avais clairement dit.

Merci.

MME FOURÉ : Merci Nedjma.

Je passe la parole enfin à Madame BERGER pour qu'elle nous présente la 3^e question orale qu'elle nous a déposée.

MME BERGER : Vu l'heure tardive, vous allez peut-être m'en vouloir de poser une question alors qu'il y a un vœu sur le même sujet que l'on a déjà adopté le 1^{er} février dernier. Mais les choses se précipitant et le mécontentement aussi, je me permets de reposer cette question orale.

Comme je viens de le dire, le conseil municipal réuni le 1^{er} février a émis un vœu, adopté à l'unanimité moins une voix et après amendements de la part de votre majorité, sur la création d'un Conseil local de santé mentale affirmant ainsi prendre en compte que les questions liées à la santé mentale ne concernent pas uniquement les institutions mais la cité elle-même. Je pense qu'on n'a pas changé d'avis sur la question.

Je rappelle que ce vœu, que nous avons initialement proposé, demandait un engagement de notre collectivité pour la création d'un CLSM et une demande au Conseil Départemental de la Somme et au Conseil Régional des Hauts-de-France d'intégrer la création à Amiens d'une structure relais de type Foyer d'Accueil Médicalisé ou Maisons d'Accueil Spécialisées dans leurs objectifs de politique d'accompagnement du handicap.

Vous nous aviez alors répondu que la collectivité se sentait concernée par ce problème, mais qu'un diagnostic était nécessaire, qu'il était à l'étude et qu'il serait délivré cet été, qu'il n'était cependant pas facile de mettre les différentes instances concernées autour d'une table pour construire ce CLSM et que la création de FAM ou de MAS ne dépendait pas des collectivités locales. Bref, vous demandiez du temps. J'ai l'impression, d'après mes informations, que vous avez bien employé ce temps.

Depuis février, c'est ce que je disais tout à l'heure, force est de constater que la situation à l'hôpital Philippe Pinel s'est encore dégradée puisque les personnels, en grève ce 15 juin et en grève aussi reconductible depuis plusieurs jours, sont dans l'incapacité de soigner dignement les personnes, ça ne change pas, qui leur sont confiées en raison de la fermeture de quatre services depuis 2015, donc d'une sur-occupation des chambres, du manque de personnel encore aggravé par le départ de sept médecins depuis 2017 et de l'absence de

structures relais adaptées comme les FAM ou les MAS, mais de structures relais de façon plus générale.

Les personnels, les patients et les familles de patients sont donc de plus en plus démunis et il est urgent qu'ils soient entendus, soutenus par les instances locales, à différents niveaux.

Alors je ne doute pas que vous souhaiterez être pragmatiques pour la résolution, à l'échelle de notre collectivité, de ce problème urgent. Là, c'est vraiment la question urgente : pourrez-vous dès septembre effectivement annoncer aux familles, patients et personnels que, sous votre impulsion, les différents partenaires se sont réunis, ont partagé un diagnostic sur l'état du service psychiatrique public sur notre territoire et sont prêts à créer un CLSM pour promouvoir des actions concrètes afin de faire face à nos problématiques spécifiques ?

Pourrez-vous dès septembre annoncer aux patients, aux familles et aux personnels que sous votre impulsion l'État, par l'intermédiaire de l'ARS, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et notre collectivité, ayant pris conscience de la nécessité de créer des structures, quelles que soient leurs formes, en relais à l'hospitalisation, sont résolus à y prendre toute leur part ?

La dernière session du Conseil Départemental nous fait un peu douter sur sa décision de prendre part à la création de telles structures.

MME FOURÉ : La parole est à Annie VERRIER.

MME VERRIER : Merci Madame le Maire.

En effet, vous avez rappelé que le conseil municipal a exprimé un vœu de création d'un Conseil Local de Santé Mentale le 1^{er} février dernier. C'est bien le souci que nous avons de fédérer l'ensemble des acteurs sur l'accompagnement et la prise en charge des Amiénois et de leurs familles confrontés à la maladie mentale et d'ailleurs c'est une des actions qui figurent au Pacte pour le Bien Vivre à Amiens.

Pour mémoire, mais vous le savez bien, Madame BERGER, la santé, et donc bien sûr la santé mentale, c'est une compétence de l'État ; ce n'est pas une compétence de la commune. Donc je ne peux que vous inciter, parce qu'en effet comme vous on ne peut pas se satisfaire de la pénurie de personnel soignant, à vous adresser, à ce niveau, à la directrice de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et non au maire d'Amiens pour ce qui est de la situation de l'hôpital Pinel.

Pour information, en réponse à une demande de l'Hôpital Pinel, la ville va participer à l'accueil des internes en psychiatrie pour les inciter à poursuivre leur carrière sur Amiens en leur montrant toutes les possibilités qu'offre la ville. Nous sommes engagés sur un accueil, une découverte de la ville, une participation à des événements culturels.

Par ailleurs, depuis février, nous ne sommes pas restés sans rien faire et nous avons en effet commandé un diagnostic préalable à l'installation d'un CLSM, d'un contrat local de santé mentale, à l'OR2S et nous avons échangé sur le fait que ça allait être vers la fin juin que nous allions avoir ce diagnostic. Dans ce diagnostic, il y a eu plus de 30 structures qui ont été associées et nous avons reçu le rapport il y a quelques jours. La réunion de restitution a eu lieu hier et aujourd'hui même, cet après-midi, nous rencontrons l'ARS sur ce sujet. Donc nous sommes tout à fait dans les temps qui étaient prévus.

La ville d'Amiens souhaite effectivement favoriser la création d'une coordination locale sur la santé mentale. Cependant, il convient d'en définir le périmètre de façon précise tant le spectre, et vous le savez bien, de la santé mentale est large. Et d'autre part, notre commune ne peut pas en être l'unique porteur et financeur. Donc, il va y avoir des négociations, qui sont déjà engagées depuis cet après-midi, avec des institutions sur le format, le financement et la gouvernance de ce projet. Et dans ce cadre, nous allons solliciter le département, l'ARS, l'Assurance Maladie, l'Éducation nationale. Et par ailleurs, à partir de l'état des lieux de la santé mentale sur le territoire, nous allons définir des priorités d'actions.

L'autre objectif pour la ville d'Amiens, c'est clairement que ce CLSM permette une amélioration du parcours de soins et de la prise en charge des personnes malades. Nous pensons que le rôle de l'ARS dans ce dossier est primordial et que le Programme Régional de Santé, qui va sortir, fournira des éléments de réponse à vos questions concernant la création de structures.

Je vous rappelle que la question de la santé mentale va bien au-delà de la seule question de la psychiatrie. Ça intègre des notions de bien-être, de conditions de vie correctes, de liens sociaux, etc., et pour la ville d'Amiens, favoriser l'accessibilité universelle, c'est un des piliers de son projet politique.

Et bien sûr, nous n'avons pas attendu cette question pour échanger très régulièrement avec les associations représentatives du monde du handicap mental, notamment dans le cadre de la commission communale d'accessibilité. Nous les associons très étroitement à l'adaptation de notre communication en Facile à Lire et à Comprendre, et j'en profite pour les remercier, ainsi que les ESAT du territoire et l'URAPEI qui œuvrent à nos côtés.

Par ailleurs, nous organisons très régulièrement des actions de sensibilisation. Ainsi, en mars 2019, une grande semaine « Différent comme tout le monde » sera organisée en coopération avec l'Éducation nationale, pour faire connaître le handicap, et notamment le handicap mental, à plus de 1000 collégiens de 5^e.

Nous déployons par ailleurs une politique d'accueil et d'intégration. Aujourd'hui, je parle sous le contrôle de mes collègues Madame ROY et Madame DELÉTRÉ, 56 enfants sont intégrés aux accueils de loisirs et 64 enfants également à besoins spécifiques sont accueillis dans les classes.

Dans le cadre d'Amiens, Capitale européenne de la jeunesse, des cours de natation dédiés aux jeunes en situation de handicap seront organisés dans les piscines.

De même, avec le jardin solidaire de Saint-Maurice, nous accueillons des enfants souffrant notamment de handicap psychique.

Je vous rappelle la manifestation Handivol : plus de 500 personnes dont de nombreuses personnes en situation de handicap mental qui bénéficient de baptêmes de l'air.

Enfin, pour ce qui est de la question de l'accès et du maintien dans le logement, là encore nous n'avons pas attendu, en travaillant notamment avec des associations telles que Habitat et Humanisme, pour favoriser l'accueil de publics qui ont besoin d'un habitat adapté. D'autre part, dans le cadre de la phase diagnostique du futur Plan Local de l'Urbanisme et de

l'Habitat, nous avons posé la question des différentes formes d'habitat à promouvoir pour les personnes en situation de handicap mental.

Pour élaborer et mettre en œuvre un CLSM efficace, il faut prendre le temps de bien le constituer, en fédérant l'ensemble des acteurs. Et c'est bien ce que nous avons fait depuis février en sollicitant l'avis de toutes les personnes concernées.

MME FOURÉ : Merci Annie VERRIER.

Je lève la séance. Je vous donne rendez-vous le 13 septembre prochain ici-même, à 18 heures, et je souhaite de bonnes vacances à ceux que je ne vais pas revoir d'ici là.

La séance est levée à 22 h 47.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ